Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CALENDRIER
SPIRITUEL ET PERPETUEL
POUR
LA VILLE DE MARSEILLE.
AVEC
UN ETAT SPIRITUEL
DE TOUT LE DIOCESE.

JHS

A MARSEILLE,
Chez la Veuve d'HENRY BREBION Imprimeur du Roy, de Monſeigneur l'Evêque, du Clergé & de la Ville 1713.

Universitas
BIBLIOTHECA

CSP
BX
1532
.M35e33
1713

A HAUTE ET PUISSANTE DAME ANNE NOMPAR DE CAUMONT DE LAUSUN, MARQUISE DE BELSUNCE, &c.

MADAME,

Deux raiſons m'engagent à vous preſenter ce petit Livre, & j'eſpere qu'elles vous engageront à le recevoir avec bonté. La premiere c'eſt qu'il

eſt fait par les ordres de Monſeigneur nôtre Evêque, à la vigilance, & à la pieté duquel rien n'échape, de tout ce qui peut entretenir, ou reveiller dans ſon Diocéſe une ſainte ardeur, pour toutes les pratiques de dévotion, que nôtre Religion nous permet, & nous inſpire.

La ſeconde c'eſt l'éminente pieté, qui vous diſtingue encore plus glorieuſement, que ne fait une naiſſance des plus Illuſtres du Roïaume. Qui ne ſçait, que cette naiſſance ne vous entretiendroit que de Cordons bleus, que de Gouverneurs de Province, que de Generaux d'Armée, que de Maréchaux de France, que de Ducs & Pairs dans la perſonne d'un grand nombre de vos dignes Aïeux, auſſi bien que dans celle d'un Frere, dont toute l'Europe admire depuis ſi long-temps la valeur, le Genie, la fermeté, les

ressources dans les évenemens les plus singuliers. Qui ne sçait, dis-je, que vôtre naissance ne vous entretiendroit, que de tout ce que le Siecle a de plus Auguste & de plus Eblouïssant, si vôtre pieté aussi éclairée que sincere ne vous découvroit une Noblesse, & une Grandeur plus veritables, à mépriser tout ce qui est perissable, & à donner à Dieu d'éclatantes marques de vôtre fidelité, & de vôtre soûmission dans les plus rudes épreuves?

C'est cette pieté non-seulement solide mais heroïque, qui vous a soûtenu si heureusement, lorsqu'avec tant de constance, mais d'une constance vraïment Chrêtienne, vous avez perdu en trois mois deux fils *

* *Le Marquis de Castelmoron Brigadier des Armées du Roy, Capitaine des Gendarmes de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & Commandant la Gendarmerie de France.*

Le Chevalier de Belsunce Capitaine de Vaisseau du Roy.

déja ſi diſtinguez par leurs emplois, ſi dignes de vôtre tendreſſe, & ſi capables par leur merite perſonnel de faire revivre en eux, & vos plus glorieux Ancêtres, & tous les grands hommes de l'Ancienne & Illuſtre Maiſon de Belſunce.

C'eſt, MADAME, cette même pieté, qui vous rend bien plus ſenſible à l'éminente vertu des dignes Enfans qui vous reſtent,* qu'aux Places honorables, qu'ils rempliſſent avec tant de gloire. Mais elle vous fait ſur-tout trouver le comble de vôtre joïe, moins dans la vûë & dans les marques d'attachement, & de confiance d'un Fils, qui fait aujourd'hui le bonheur de ce

* *Monſeigneur l'Evêque de Marſeille.*

Madame Anne Marie Loüiſe de Belſunce Abbeſſe de l'Abbaïe Royale du Ronceray d'Angers.

Mr. le Marquis de Caſtelmoron Colonel, & Enſeigne dans la Gendarmerie.

Diocéſe, que dans tout ce qu'un zele à toute épreuve, une vigilance vraiment Paſtorale, une dévotion tendre, une charité liberale & attentive, & un talent rare d'inſtruire les peuples, ſoit de vive voix, ſoit par de ſçavants Ecrits, lui font executer tous les jours pour le bien de ſon Egliſe.

J'eſpere donc, MADAME, que vous lirés avec plaiſir un Ouvrage, qui contient un recüeil fidele de tout ce qui ſe pratique de plus pieux, par les ordres, ou avec l'approbation d'un Prelat, avec qui la vertu vous unit encore plus que le ſang, & où il eſt fait mention preſque à chaque page de ces ſages Reglemens, & de ces Ordonnances admirables, que le Diocéſe ne doit qu'à la pieté, & au zele de cét Illuſtre Paſteur, & qui ſerviront dans la ſuite de modele & de Regle à tous ſes

Succeſſeurs ; & que vous ne condamnerés point la liberté, que je prens de faire paroître un auſſi petit Ouvrage, ſous un auſſi grand Nom que le Vôtre.

AVERTISSEMENT.

TOUS les Supérieurs & Recteurs des Eglises séculieres & régulieres du Diocése de Marseille, furent obligez par une des Ordonnances lûës & publiées dans le Sinode, tenu par Monseigr. l'Evêque dans le Palais Episcopal, le 18. *Avril* 1712. *art.* 12. *de l'Eucharistie*, de porter incessamment au Greffe de l'Evêché un mémoire exact des jours, ausquels on est en coûtume d'exposer le St. Sacrement dans leurs Eglises ou Chapelles, & d'y donner la Benediction. C'est de ces mémoires, dont l'Auteur de cét Ouvrage s'est servi, pour dresser par l'ordre exprés de Monseigr l'Evêque, un Calendrier spirituel, pour l'usage & la commodité des personnes dévotes, qui seront sans doute bien-aises d'avoir un rôle fidéle, des jours ausquels on solemnise les Fêtes particulieres de chaque Eglise de Marseille, & de sçavoir dans quel mois de l'année, quelles semaines, & à quels jours le Saint Sacrement y est exposé avec permission; à quelle heure on y donne la Benediction, & quand on y peut gagner quelque Indulgence.

Si l'on n'a pas mis ici les dévotions, qui se

ſont dans le Terroir, & dans les Paroiſſes du Diocéſe, c'eſt que l'on n'en a pas fourni tous les mémoires.

Ce mot de *Calendrier* vient d'un mot Grec, qui ſignifie *convoquer*, parce que les anciens obligeoient autre fois le Peuple de ſe rendre le premier de châque mois, dans les principales Villes de l'Empire Romain, pour apprendre tout ce qu'ils devoient faire le reſte du mois, & ils appelloient ce jour-là *le jour des Calendes*, ou *de la Convocation.* Le terme de Calendrier a paſſé depuis, en uſage dans l'Egliſe, pour marquer l'ordre des jours & Fêtes de toute l'année

On l'appelle *ſpirituel*, parce qu'il aſſigne non ſeulement les jours des Miſtéres, & des Fêtes que l'on ſolemniſe, mais encore pluſieurs jours ouvriers, auſquels on expoſe le St. Sacrement, où il y a des Indulgences plenieres, où l'on prêche, où l'on fait des Proceſſions, & où l'on tient dans la Ville des Aſſemblées de dévotion.

Il ſera *perpetuel*, parce que l'on ne marque ici que les jours du mois, auſquels ſe trouvent les Fêtes immobiles, ſans mettre les jours de la ſemaine, qui changent à cét

égard tous les ans. *Par exemple*, on marque *la Fête de la Circoncision* le premier Janvier, sans mettre si c'est un lundi ou mardi, ou quelque autre jour de la semaine; de même on ne détermine pas les Fêtes mobiles à tel ou tel jour du mois, parce qu'elles changent tous les ans. Les Livres ou Almanachs spirituels, que l'on imprime, où les Fêtes mobiles & immobiles sont ainsi determinées, ne peuvent être d'usage que pour une année: Nôtre Calendrier n'aïant point ces limitations, sera donc pour toûjours.

DESSEIN DU LIVRE.

APrés le Calendrier, on parle, 1°. p. 92. des six Processions generales, *page* 92. que l'on fait à Marseille, & du rang qu'on est obligé de garder principalement à la Fête-Dieu. 2°. On donne un ordre alphabetique des Corps, des Arts & Mêtiers, & des Eglises ou Chapelles, dans lesquelles ils ont coûtume de faire leur dévotion, qu'on trouvera à la *page* 101.

3°. Il y aura les noms des autres Confréries particulieres, des Congrégations, &

Tiers-Ordres ; des Eglises, Chapelles & jours ausquels se fait leur assemblée, *page* 104.

L'utilité que l'on retirera du Calendrier, sera suivie d'une Instruction fort curieuse sur l'Etat chronologique & historique de l'Eglise, & du Diocése de Marseille, dans lequel on donne. 1°. La succession de tous les Evêques de Marseille, & ce qu'il y a eû de plus particulier dans leur temps, *page* 111.

2°. L'étenduë & la situation du Diocése, & le nombre des Paroisses qu'il contient, *page* 128.

3°. Les cinq Paroisses dela Ville avec l'établissement des Communautez seculieres & regulieres, des Confréries de Pénitens, & des Fondations des Hôpitaux, selon leur ancienneté dans chaque Paroisse, *page* 130.

4°. Les œuvres de pieté,qui se pratiquent dans la Ville, & tout ce qui appartient au spirituel, pour les Galeres, l'Arcenat & les Isles, *page* 151.

5°. Les trois Paroisses du Terroir, & les 44 Eglises des Quartiers du Terroir ; & de quelle Paroisse elles dépendent, *page* 169.

6°. Ce qui est de plus remarquable dans les 22. Paroisses du reste du Diocése, comme

le titulaire de chacune, le jour de leurs Fêtes, le nombre des Prêtres qui les desservent, les Communautez qui y sont, & les principales Chapelles publiques, ou de dévotion qui en dépendent, *page* 180.

7° On y trouvera les Reglemens généraux faits dans le dernier Synode, à l'égard des Chapelles publiques, particulieres & domestiques du Diocése, page 179.

8°. Comme il n'y a presque aucune Paroisse, où il n'y ait des hermitages & des hermites, on a crû devoir aussi rapporter ce qui est recommandé aux hermites dans les Ordonnances du même Sinode, comme il est dans cet Ouvrage, *page* 201.

Enfin on trouvera une Table chronologique des Communautez d'hommes & de filles, des Confreries de Pénitens, & des Fondations des Hôpitaux.

Cet Ouvrage sembloit demander quelque éclaircissement sur certaines coûtumes propres à cette Ville, comme celle du Bœuf couronné à la Fête-Dieu, du Cavalier la veille de St. Victor, de la Communion que font les Religieux de l'Abbaïe de S. Victor le vendredi saint, d'où vient le mot de N.D. de Confession,

que l'on y honore dans une Chapelle de l'Eglise inférieure, & pourquoi les femmes n'y entrent point, & n'y osent pas entrer; en quoi consiste l'Absolution génerale que l'on donne chez les PP. Trinitaires, & les PP. de la Merci, & sur une infinité d'autres coûtumes trés particulieres; mais pour ne pas trop charger ce Livre, on les a omises.

Il est à propos d'expliquer une coûtume trés ordinaire & particuliere à cette Ville, que l'on appelle *la Passade*, qui consiste à annoncer la veille des Fêtes sur le tard, que le jour suivant il y a Procession de quelque Paroisse, Maison Religieuse, ou Chapelle.

Les Marguilliers de la Confrérie du Mistére, ou du Saint, dont on doit faire la Fête le lendemain, font pour cela le même tour que fera la Procession le jour suivant: ils sont precedez de la Banniere & d'une simphonie, ils portent un flambeau avec l'écusson, & ils sont suivis de deux Eclésiastiques, ou de deux Religieux, qui ont aussi un Flambeau. Le terme *de Marguillier* vient d'un mot latin, qui exprime ceux, qui ont soin des Chapelles, ou Eglises, & de leurs Archives.

On pourra trouver toutes les autres coûtumes expliquées, ou dans la nouvelle Histoire *du Sieur de Ruffi* imprimée chez Henry Martel, l'an 1696. ou dans le Livre *du Sieur Marcheeti* Prêtre, qu'il fit imprimer chez Henry Brebion, l'an 1683. avec ce titre *Les usages & coûtumes des Marseillois*, dont il n'a donné que le premier Tome, qui contient *Les coûtumes sacrées*. Ce sont les Auteurs approuvez, que l'on a consulté pour ce Livre, & principalement les Annales Latines *du Pére Guesnay Jesuîte*, qui furent imprimées à Lyon par Antoine Cellier, l'an 1657. on ne les cite pas toûjours pour justifier ce que l'on a avancé, puisque l'on se remet à leur autôrité, & aux mémoires que l'on a fourni pour cet Ouvrage.

Le Catéchisme que Monseigneur l'Evêque vient de donner à son Diocése, expliquant ce qui regarde les Indulgences, on a crû qu'il seroit inutile d'en parler ici.

APPROBATION.

NOUS *avons crû que les perſonnes de pieté, pourroient retirer quelque utilité d'un Calendrier ſpirituel, qui leur apprît tous les endroits, & les jours de l'année, auſquels ils peuvent gagner quelques Indulgences dans les differentes Egliſes de cette grande Ville. C'eſt dans cette vûë que nous avons déſiré, que celui-ci fût dreſſé pour l'uſage de Marſeille, & de nôtre Diocéſe. L'auteur, qui a bien voulu ſe charger de ce ſoin, a répondu parfaitement à nos intentions par ſon entiere éxactitude; & nous n'avons rien trouvé dans cét Ouvrage, qui ne ſoit conforme aux traditions conſtantes de nôtre Diocéſe. Donné à Marſeille dans nôtre Palais Epiſcopal le 26. Avril 1713.*

† HENRY, Evêque de Marſeille.

LES DEVOTIONS DE TOUTE L'ANNE'E.

TOUS LES DIMANCHES

A*Ux Grands Carmes*, il y a Sermon depuis le quatriéme Dimanche d'Octobre jusques à Pâques.

Aux Prêtres de l'Oratoire & aux Capucins, il y a Sermon depuis la Toussaint jusques à Pâques.

Aux deux Maisons des Peres Jesuites, on Prêche depuis la Toussaint jusques au 8. de Septembre jour de la Nativité de la Ste. Vierge ; & à celle de Ste. Croix, on donne tous les Dimanches de l'année la Benediction du St. Sacrement aprés le Sermon, pour les Associez de la bonne mort, qui gagnent 7. ans d'Indulgence, lorsqu'ils y assistent ; & l'on y continue aprés le 8. de Septembre les Vêpres & la Benediction, sans Sermon.

DEVOTIONS DE TOUS LES MOIS.

LE PREMIER DIMANCHE

A *La Cathédrale*, il y a Sermon depuis le premier Dimanche de Novembre jusques à celui de Juin, il n'y en a point les autres mois. Aprés Vêpres il y a toûjours la Benediction avec le St. Ciboire.

A Nôtre-Dame du Mont, Procession le matin avec le S.Sacrement sur les dix heures, ensuite la Benediction, & le soir aprés Vêpres.

Aux Prêcheurs, on donne la Benediction le Samedi aprés Complie; il y a Indulgence pleniere pour ceux qui visitent l'Autel du Rosaire, qui y entendent la Messe, ou qui assistent à la Procession, qui se fait le jour. On expose le S.Sacrement à 5.heures du matin, on donne la Benediction à la Grand' Messe; le soir il y a Vêpres, Sermon, Procession & Benediction sur les quatre heures.

Aux Grands Trinitaires, il y a Indulgence pleniere, Benediction la veille. Et le jour Ex-

poſition à 6. heures du matin, Benediction à 11. & aprés Complie à 5. h. Il n'y a Sermon que depuis la Touſſaint juſques à Pâques.

Aux Convaleſcens, Expoſition à la Grand'-Meſſe, Benediction ſur les 10. heures, & le ſoir aprés Vêpres.

LE SECOND DIMANCHE.

Aux Grands Auguſtins Indulgence pleniere pour la Confrerie du Saint Nom de Jeſus. Expoſition le matin entre 6. & 7. heures, & Benediction aprés la Grand' Meſſe. Aprés Vêpres Proceſſion avec le St. Sacrement dans l'Egliſe, & Benediction.

Aux Auguſtins déchauſſez, Indulgence pleniere pour la Confrerie du St. Eſclavage, Expoſition le matin entre 6. & 7. heures, Benediction aprés la Grand' Meſſe, & le ſoir Vêpres, Sermon, Proceſſion, Benediction.

Aux Servites, Indulgence pleniere, Expoſition le matin à 6.h. Benediction à 11. Aprés Complie Proceſſion dans le voiſinage & Benediction; il y a Sermon depuis la Touſſaint juſques à Pâques.

Aux Grands Trinitaires Indulgence pleniere, Benediction matin & ſoir, comme le premier Dimanche.

Aux Jesuites de St. Jeaume, Indulgence pleniere pour les défunts,il faut y Communier pour la gagner ; il y a Exposition du St. Sacrement à 6.heures & demi, & environ les 11. heures du matin Benediction, & le soir aprés le Sermon sur les 4. heures.

LE TROISIEME DIMANCHE.

A *St. Martin*, Indulgence pleniere, Exposition á 9. heures, Procession du St. Sacrement dans l'Eglise pour la Confrerie, Benediction aprés la Grand' Messe, & aprés Vêpres.

Aux Accoules, Indulgence pleniere pour la Confrerie du saint Sacrement, on y fait l'Amande honorable aprés la Grand' Messe, Procession le matin dans l'Eglise, & Benediction. Aprés Complie Benediction.

A St. Laurent, Exposition à 10. heures du matin. Procession du saint Sacrement dans l'Eglise pour la Confrerie & Benediction. Le soir Exposition à 2. heures, & aprés Vêpres Benediction.

A St. Ferreol, Exposition à 9.heures, Benediction aprés la Grand' Messe, & aprés Vêpres pour la Confrerie du saint Sacrement.

A St. Antoine, Expoſition à 7. heures du matin, Benediction à la Grand' Meſſe. Proceſſion avec le ſaint Sacrement dans l'Egliſe aprés Vêpres & Benediction.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere pour la Confrerie du ſaint Sacrement, Benediction la veille. Le jour on expoſe le ſaint Sacrement à 5. heures du matin, Benediction à la Grand' Meſſe. Le ſoir il y a Vêpres, Sermon, Proceſſion & Benediction ſur les 4. heures.

Aux Obſervantins, Indulgence pleniere pour la Confrerie du Cordon. Expoſition à 7. h. du matin. Aprés la Grand' Meſſe Proceſſion dans le Cloître & Benediction. Aprés Vêpres Sermon dans la Chapelle des Sœurs du Tiers-Ordre.

Aux Recolets, Expoſition le matin à 6. h. en Eſté, & à 7. en hyver, Benediction à la Grand' Meſſe de 11. heures. Vêpres à 3. heures, Sermon, Proceſſion dans le Cloître & Benediction.

LE QUATRIEME DIMANCHE.

A*ux Grands Auguſtins*, Indulgence pleniere pour la Confrerie de Nôtre-Dame de Conſolation, Expoſition le matin entre 6.

& 7. heures, Benediction aprés la Grand'-Messe. Aprés Vêpres Procession avec le saint Sacrement dans l'Eglise, & Benediction.

Aux Grands Carmes, Indulgence pleniere pour la Confrerie du Scapulaire, Exposition à 7. heures, Benediction aprés la Grand'-Messe. Aprés Vêpres Procession dans le voisinage, & Benediction.

Aux Observantins dans la Chapelle des Sœurs du Tiers-Ordre, Exhortation le soir, ensuite Benediction.

Aux Augustins Déchaussez, pour la Confrerie du St. Enfant Jesus, Indulgeuce pleniere, Exposition le matin entre 6. & 7. heures, Benediction aprés la Grand' Messe. Le soir il y a Vêpres, Sermon, Procession avec le saint Sacrement dans l'Eglise, & Benediction.

Aux Peres de la Merci, Indulgence pleniere, Exposition à 7. heures, Benediction aprés la Grand' Messe, & aprés Vêpres.

A la M'ssion de Provence, pour Nôtre-Dame de Perseverance, Indulgence pleniere, Exposition à 7. heures, Benediction à 11. du matin, & aprés Vêpres.

Aux Jesuites de Ste. Croix, Indulgence pleniere pour l'association de la bonne mort.

Il faut y communier pour la gagner, Expoſition le matin à 6. heures & demi, entre 10. & 11. Benediction, & le ſoir entre 3. & 4. aprés le Sermon.

Aux Prêtres de l'Oratoire, le 25. de chaque mois Indulgence pleniere pour honorer la Ste. Enfance de Jeſus-Chriſt, Expoſition le matin à 7. heures en Eſté, & à 8. en hyver, Benediction à 11. Le ſoir Meditation, enſuite les Litanies du S. Enfant Jeſus, & Benediction entre 5. & 6.

DEVOTIONS DE TOUTES LES SEMAINES.

MECREDI.

AUx Carmes déchauſſez, Indulgence ple-pleniere, Expoſition le matin en Eſté depuis 7. juſques à 8. & en hyver depuis 8. juſques à 9. & aprés deux Meſſes la Benediction.

JEUDI.

Aux Religieuſes de l'Adoration perpetuelle du St. Sacrement, Indulgence pleniere, Expoſition le matin à 7. heures, & Benediction ſur les dix.

Au Refuge, Amande honorable devant le St. Sacrement ſur les 4. heures du ſoir, & Benediction.

VENDREDI.

Aux Obſervantins, Indulgence pleniere, Benediction à 4. heures du ſoir en hyver, & en Eſté à ſix, aprés l'adoration de la Croix.

Aux Recolets, Adoration au St. Sepulchre, enſuite Benediction le ſoir aprés Complie.

SAMEDI.

A St. Ferreol, Indulgence pleniere, Expoſition avant les Litanies de la Ste. Vierge, enſuite Benediction ſur le tard. Si ce jour eſt une Fête Commandée la Benediction eſt aprés Vêpres.

A Nôtre-Dame de la Garde, Indulgence pleniere, Expoſition & Benediction à la premiere Meſſe en hyver à 5. heures. En Eſté à 4. & à la derniere Meſſe Benediction.

A Notre-Dame du Mont, Indulgence pleniere, Expoſition & Benediction à la Meſſe de dix heures.

Aux Aceoules à Nôtre-Dame de Bon Secours, Expoſition à 5. heures & demi du matin, & Benediction entre dix & onze.

DEVOTIONS DES JOURS.

LE PREMIER JANVIER.

LA CIRCONCISION DE NÔTRE SEIGNEUR ET SAUVEUR JESUS-CHRIST.

A la Cathédrale il y a Sermon le matin à dix heures.

Aux Accoules, Indulgence pleniere, Exposition à 7. heures du matin, Benediction à la Grand' Messe & aprés Complie.

Les Consuls vont ce jour-là aux Accoules accompagner le St. Sacrement que l'on porte aux Malades, c'est une dévotion qu'ils pratiquent depuis 1640.

A St. Laurent, Exposition à 10. heures, Benediction aprés la Grand' Messe & aprés Vêpres.

Aux Grands Augustins, la Fête du St. Nom de JESUS Indulgence pleniere, Exposition entre 6. & 7. heures du matin, Benediction aprés la Grand' Messe où les Consuls comme Prieurs Nez de la Confrerie assistent. Aprés Vêpres Benediction.

CSP
BX
1532
.M35e33
1713

A HAUTE
ET
PUISSANTE DAME
ANNE NOMPAR
DE CAUMONT DE LAUSUN,
MARQUISE DE BELSUNCE, &c.

MADAME,

Deux raiſons m'engagent à vous preſenter ce petit Livre, & j'eſpere qu'elles vous engageront à le recevoir avec bonté. La premiere c'eſt qu'il

eſt fait par les ordres de Monſeigneur nôtre Evêque, à la vigilance, & à la pieté duquel rien n'échape, de tout ce qui peut entretenir, ou reveiller dans ſon Diocéſe une ſainte ardeur, pour toutes les pratiques de dévotion, que nôtre Religion nous permet, & nous inſpire.

La ſeconde c'eſt l'éminente pieté, qui vous diſtingue encore plus glorieuſement, que ne fait une naiſſance des plus Illuſtres du Roïaume. Qui ne ſçait, que cette naiſſance ne vous entretiendroit que de Cordons bleus, que de Gouverneurs de Province, que de Generaux d'Armée, que de Maréchaux de France, que de Ducs & Pairs dans la perſonne d'un grand nombre de vos dignes Aïeux, auſſi bien que dans celle d'un Frere, dont toute l'Europe admire depuis ſi long-temps la valeur, le Genie, la fermeté, les

ressources dans les évenemens les plus singuliers. Qui ne sçait, dis-je, que vôtre naissance ne vous entretiendroit, que de tout ce que le Siecle a de plus Auguste & de plus Eblouïssant, si vôtre pieté aussi éclairée que sincere ne vous découvroit une Noblesse, & une Grandeur plus veritables, à mépriser tout ce qui est perissable, & à donner à Dieu d'éclatantes marques de vôtre fidelité, & de vôtre soûmission dans les plus rudes épreuves?

C'est cette pieté non-seulement solide mais heroïque, qui vous a soûtenu si heureusement, lorsqu'avec tant de constance, mais d'une constance vraïment Chrêtienne, vous avez perdu en trois mois deux fils *

* *Le Marquis de Castelmoron Brigadier des Armées du Roy, Capitaine des Gendarmes de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & Commandant la Gendarmerie de France.*

Le Chevalier de Belsunce Capitaine de Vaisseau du Roy.

déja ſi diſtinguez par leurs emplois, ſi dignes de vôtre tendreſſe, & ſi capables par leur merite perſonnel de faire revivre en eux, & vos plus glorieux Ancêtres, & tous les grands hommes de l'Ancienne & Illuſtre Maiſon de Belſunce.

C'eſt, MADAME, cette même pieté, qui vous rend bien plus ſenſible à l'éminente vertu des dignes Enfans qui vous reſtent,* qu'aux Places honorables, qu'ils rempliſſent avec tant de gloire. Mais elle vous fait ſur-tout trouver le comble de vôtre joïe, moins dans la vûë & dans les marques d'attachement, & de confiance d'un Fils, qui fait aujourd'hui le bonheur de ce

* *Monſeigneur l'Evêque de Marſeille.*

Madame Anne Marie Loüiſe de Belſunce Abbeſſe de l'Abbaïe Royale du Ronceray d'Angers.

Mr. le Marquis de Caſtelmoron Colonel, & Enſeigne dans la Gendarmerie.

Diocéſe, que dans tout ce qu'un zele à toute épreuve, une vigilance vraiment Paſtorale, une dévotion tendre, une charité liberale & attentive, & un talent rare d'inſtruire les peuples, ſoit de vive voix, ſoit par de ſçavants Ecrits, lui font executer tous les jours pour le bien de ſon Egliſe.

J'eſpere donc, MADAME, que vous lirés avec plaiſir un Ouvrage, qui contient un recüeil fidele de tout ce qui ſe pratique de plus pieux, par les ordres, ou avec l'approbation d'un Prelat, avec qui la vertu vous unit encore plus que le ſang, & où il eſt fait mention preſque à chaque page de ces ſages Reglemens, & de ces Ordonnances admirables, que le Diocéſe ne doit qu'à la pieté, & au zele de cét Illuſtre Paſteur, & qui ſerviront dans la ſuite de modele & de Regle à tous ſes

Succeſſeurs ; & que vous ne condamnerés point la liberté, que je prens de faire paroître un auſſi petit Ouvrage, ſous un auſſi grand Nom que le Vôtre.

AVERTISSEMENT.

TOUS les Supérieurs & Recteurs des Eglises séculieres & régulieres du Diocése de Marseille, furent obligez par une des Ordonnances lûës & publiées dans le Sinode, tenu par Monseigr. l'Evêque dans le Palais Episcopal, le 18. *Avril* 1712. *art*. 12. *de l'Eucharistie*, de porter incessamment au Greffe de l'Evêché un mémoire exact des jours, ausquels on est en coûtume d'exposer le St. Sacrement dans leurs Eglises ou Chapelles, & d'y donner la Benediction. C'est de ces mémoires, dont l'Auteur de cét Ouvrage s'est servi, pour dresser par l'ordre exprés de Monseigr l'Evêque, un Calendrier spirituel, pour l'usage & la commodité des personnes dévotes, qui seront sans doute bien-aises d'avoir un rôle fidéle, des jours ausquels on solemnise les Fêtes particulieres de chaque Eglise de Marseille, & de sçavoir dans quel mois de l'année, quelles semaines, & à quels jours le Saint Sacrement y est exposé avec permission; à quelle heure on y donne la Benediction, & quand on y peut gagner quelque Indulgence.

Si l'on n'a pas mis ici les dévotions, qui se

ſont dans le Terroir, & dans les Paroiſſes du Diocéſe, c'eſt que l'on n'en a pas fourni tous les mémoires.

Ce mot de *Calendrier* vient d'un mot Grec, qui ſignifie *convoquer*, parce que les anciens obligeoient autre fois le Peuple de ſe rendre le premier de châque mois, dans les principales Villes de l'Empire Romain, pour apprendre tout ce qu'ils devoient faire le reſte du mois, & ils appelloient ce jour-là *le jour des Calendes*, ou *de la Convocation.* Le terme de Calendrier a paſſé depuis, en uſage dans l'Egliſe, pour marquer l'ordre des jours & Fêtes de toute l'année.

On l'appelle *ſpirituel*, parce qu'il aſſigne non ſeulement les jours des Miſtéres, & des Fêtes que l'on ſolemniſe, mais encore pluſieurs jours ouvriers, auſquels on expoſe le St. Sacrement, où il y a des Indulgences plenieres, où l'on prêche, où l'on fait des Proceſſions, & où l'on tient dans la Ville des Aſſemblées de dévotion.

Il ſera *perpetuel*, parce que l'on ne marque ici que les jours du mois, auſquels ſe trouvent les Fêtes immobiles, ſans mettre les jours de la ſemaine, qui changent à cét

égard tous les ans. *Par exemple*, on marque *la Fête de la Circoncision* le premier Janvier, ſans mettre ſi c'eſt un lundi ou mardi, ou quelque autre jour de la ſemaine ; de même on ne détermine pas les Fêtes mobiles à tel ou tel jour du mois, parce qu'elles changent tous les ans. Les Livres ou Almanachs ſpirituels, que l'on imprime, où les Fêtes mobiles & immobiles ſont ainſi determinées, ne peuvent être d'uſage que pour une année : Nôtre Calendrier n'aïant point ces limitations, ſera donc pour toûjours.

DESSEIN DU LIVRE.

APrés le Calendrier, on parle, 1°. p. 92. des ſix Proceſſions generales, *page* 92. que l'on fait à Marſeille, & du rang qu'on eſt obligé de garder principalement à la Fête-Dieu. 2°. On donne un ordre alphabetique des Corps, des Arts & Mêtiers, & des Egliſes ou Chapelles, dans leſquelles ils ont coûtume de faire leur dévotion, qu'on trouvera à la *page* 101.

3°. Il y aura les noms des autres Confréries particulieres, des Congrégations, &

Tiers-Ordres ; des Eglises, Chapelles & jours ausquels se fait leur assemblée, *page* 104.

L'utilité que l'on retirera du Calendrier, sera suivie d'une Instruction fort curieuse sur l'Etat chronologique & historique de l'Eglise, & du Diocése de Marseille, dans lequel on donne. 1°. La succession de tous les Evêques de Marseille, & ce qu'il y a eû de plus particulier dans leur temps, *page* 111.

2°. L'étenduë & la situation du Diocése, & le nombre des Paroisses qu'il contient, *page* 128.

3°. Les cinq Paroisses dela Ville avec l'établissement des Communautez seculieres & regulieres, des Confréries de Pénitens, & des Fondations des Hôpitaux, selon leur ancienneté dans chaque Paroisse, *page* 130.

4°. Les œuvres de pieté, qui se pratiquent dans la Ville, & tout ce qui appartient au spirituel, pour les Galeres, l'Arcenat & les Isles, *page* 151.

5°. Les trois Paroisses du Terroir, & les 44 Eglises des Quartiers du Terroir ; & de quelle Paroisse elles dépendent, *page* 169.

6°. Ce qui est de plus remarquable dans les 22. Paroisses du reste du Diocése, comme

le titulaire de chacune, le jour de leurs Fêtes, le nombre des Prêtres qui les desservent, les Communautez qui y sont, & les principales Chapelles publiques, ou de dévotion qui en dépendent, *page* 180.

7° On y trouvera les Reglemens généraux faits dans le dernier Synode, à l'égard des Chapelles publiques, particulieres & domestiques du Diocése, page 179.

8°. Comme il n'y a presque aucune Paroisse, où il n'y ait des hermitages & des hermites, on a crû devoir aussi rapporter ce qui est recommandé aux hermites dans les Ordonnances du même Sinode, comme il est dans cet Ouvrage, *page* 201.

Enfin on trouvera une Table chronologique des Communautez d'hommes & de filles, des Confreries de Pénitens, & des Fondations des Hôpitaux.

Cet Ouvrage sembloit demander quelque éclaircissement sur certaines coûtumes propres à cette Ville, comme celle du Bœuf couronné à la Fête-Dieu, du Cavalier la veille de St. Victor, de la Communion que font les Religieux de l'Abbaïe de S. Victor le vendredi saint, d'où vient le mot de N.D. de Confession,

que l'on y honore dans une Chapelle de l'Eglise inférieure, & pourquoi les femmes n'y entrent point, & n'y osent pas entrer; en quoi consiste l'Absolution générale que l'on donne chez les PP. Trinitaires, & les PP. de la Merci, & sur une infinité d'autres coûtumes trés particulieres; mais pour ne pas trop charger ce Livre, on les a omises.

Il est à propos d'expliquer une coûtume trés ordinaire & particuliere à cette Ville, que l'on appelle *la Passade*, qui consiste à annoncer la veille des Fêtes sur le tard, que le jour suivant il y a Procession de quelque Paroisse, Maison Religieuse, ou Chapelle.

Les Marguilliers de la Confrérie du Mistére, ou du Saint, dont on doit faire la Fête le lendemain, font pour cela le même tour que fera la Procession le jour suivant: ils sont precedez de la Banniere & d'une simphonie, ils portent un flambeau avec l'écusson, & ils sont suivis de deux Eclésiastiques, ou de deux Religieux, qui ont aussi un Flambeau. Le terme *de Marguillier* vient d'un mot latin, qui exprime ceux, qui ont soin des Chapelles, ou Eglises, & de leurs Archives.

On pourra trouver toutes les autres coûtumes expliquées, ou dans la nouvelle Histoire *du Sieur de Ruffi* imprimée chez Henry Martel, l'an 1696. ou dans le Livre *du Sieur Marcheeti* Prêtre, qu'il fit imprimer chez Henry Brebion, l'an 1683. avec ce titre *Les usages & coûtumes des Marseillois*, dont il n'a donné que le premier Tome, qui contient *Les coûtumes sacrées*. Ce sont les Auteurs approuvez, que l'on a consulté pour ce Livre, & principalement les Annales Latines *du Pére Guesnay Jesuîte*, qui furent imprimées à Lyon par Antoine Cellier, l'an 1657. on ne les cite pas toûjours pour justifier ce que l'on a avancé, puisque l'on se remet à leur autôrité, & aux mémoires que l'on a fourni pour cet Ouvrage.

Le Catéchisme que Monseigneur l'Evêque vient de donner à son Diocése, expliquant ce qui regarde les Indulgences, on a crû qu'il seroit inutile d'en parler ici.

APPROBATION.

NOUS avons crû que les personnes de pieté, pourroient retirer quelque utilité d'un Calendrier spirituel, qui leur apprît tous les endroits, & les jours de l'année, ausquels ils peuvent gagner quelques Indulgences dans les differentes Eglises de cette grande Ville. C'est dans cette vûë que nous avons désiré, que celui-ci fût dressé pour l'usage de Marseille, & de nôtre Diocése. L'auteur, qui a bien voulu se charger de ce soin, a répondu parfaitement à nos intentions par son entiere éxactitude; & nous n'avons rien trouvé dans cét Ouvrage, qui ne soit conforme aux traditions constantes de nôtre Diocése. Donné à Marseille dans nôtre Palais Episcopal le 26. Avril 1713.

† HENRY, Evêque de Marseille.

LES DEVOTIONS
DE TOUTE L'ANNE'E.

TOUS LES DIMANCHES

A*Ux Grands Carmes*, il y a Sermon depuis le quatriéme Dimanche d'Octobre jusques à Pâques.

Aux Prêtres de l'Oratoire & aux Capucins, il y a Sermon depuis la Toussaint jusques á Pâques.

Aux deux Maisons des Peres Jesuites, on Prêche depuis la Toussaint jusques au 8. de Septembre jour de la Nativité de la Ste. Vierge ; & à celle de Ste. Croix, on donne tous les Dimanches de l'année la Benediction du St. Sacrement aprés le Sermon, pour les Associez de la bonne mort, qui gagnent 7. ans d'Indulgence, lorsqu'ils y assistent ; & l'on y continue aprés le 8. de Septembre les Vêpres & la Benediction, sans Sermon.

DEVOTIONS DE TOUS LES MOIS.

LE PREMIER DIMANCHE

A *La Cathédrale*, il y a Sermon depuis le premier Dimanche de Novembre jusques à celui de Juin, il n'y en a point les autres mois. Aprés Vêpres il y a toûjours la Benediction avec le St. Ciboire.

A Nôtre-Dame du Mont, Procession le matin avec le S.Sacrement sur les dix heures, ensuite la Benediction, & le soir aprés Vêpres.

Aux Prêcheurs, on donne la Benediction le Samedi aprés Complie; il y a Indulgence pleniere pour ceux qui visitent l'Autel du Rosaire, qui y entendent la Messe, ou qui assistent à la Procession, qui se fait le jour. On expose le S.Sacrement à 5.heures du matin, on donne la Benediction à la Grand' Messe; le soir il y a Vêpres, Sermon, Procession & Benediction sur les quatre heures.

Aux Grands Trinitaires, il y a Indulgence pleniere, Benediction la veille. Et le jour Ex-

position á 6. heures du matin, Benediction à 11. & aprés Complie à 5. h. Il n'y a Sermon que depuis la Toussaint jusques à Pâques.

Aux Convalescens, Exposition à la Grand'-Messe, Benediction sur les 10. heures, & le soir aprés Vêpres.

LE SECOND DIMANCHE.

Aux Grands Augustins Indulgence pleniere pour la Confrerie du Saint Nom de Jesus. Exposition le matin entre 6. & 7. heures, & Benediction aprés la Grand' Messe. Aprés Vêpres Procession avec le St. Sacrement dans l'Eglise, & Benediction.

Aux Augustins déchaussez, Indulgence pleniere pour la Confrerie du St. Esclavage, Exposition le matin entre 6. & 7. heures, Benediction aprés la Grand' Messe, & le soir Vêpres, Sermon, Procession, Benediction.

Aux Servites, Indulgence pleniere, Exposition le matin à 6.h. Benediction à 11. Aprés Complie Procession dans le voisinage & Benediction; il y a Sermon depuis la Toussaint jusques à Pâques.

Aux Grands Trinitaires Indulgence pleniere, Benediction matin & soir, comme le premier Dimanche.

Aux Jesuites de St. Jeaume, Indulgence pleniere pour les défunts,il faut y Communier pour la gagner ; il y a Exposition du St. Sacrement à 6.heures & demi, & environ les 11. heures du matin Benediction, & le soir aprés le Sermon sur les 4. heures.

LE TROISIEME DIMANCHE.

A *St. Martin*, Indulgence pleniere, Exposition á 9. heures, Procession du St. Sacrement dans l'Eglise pour la Confrerie, Benediction aprés la Grand' Messe, & aprés Vêpres.

Aux Accoules, Indulgence pleniere pour la Confrerie du saint Sacrement, on y fait l'Amande honorable aprés la Grand' Messe, Procession le matin dans l'Eglise, & Benediction. Aprés Complie Benediction.

A St. Laurent, Exposition à 10. heures du matin. Procession du saint Sacrement dans l'Eglise pour la Confrerie & Benediction. Le soir Exposition à 2. heures, & aprés Vêpres Benediction.

A St. Ferreol, Exposition à 9.heures, Benediction aprés la Grand' Messe, & aprés Vêpres pour la Confrerie du saint Sacrement.

A St. Antoine, Exposition à 7. heures du matin, Benediction à la Grand' Messe. Procession avec le saint Sacrement dans l'Eglise aprés Vêpres & Benediction.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere pour la Confrerie du saint Sacrement, Benediction la veille. Le jour on expose le saint Sacrement à 5. heures du matin, Benediction à la Grand'-Messe. Le soir il y a Vêpres, Sermon, Procession & Benediction sur les 4. heures.

Aux Observantins, Indulgence pleniere pour la Confrerie du Cordon. Exposition à 7. h. du matin. Aprés la Grand' Messe Procession dans le Cloître & Benediction. Aprés Vêpres Sermon dans la Chapelle des Sœurs du Tiers-Ordre.

Aux Recolets, Exposition le matin à 6. h. en Esté, & à 7. en hyver, Benediction à la Grand' Messe de 11. heures. Vêpres à 3. heures, Sermon, Procession dans le Cloître & Benediction.

LE QUATRIEME DIMANCHE.

A*Ux Grands Augustins*, Indulgence pleniere pour la Confrerie de Nôtre-Dame de Consolation, Exposition le matin entre 6.

& 7. heures, Benediction aprés la Grand'-Messe. Aprés Vêpres Procession avec le saint Sacrement dans l'Eglise, & Benediction.

Aux Grands Carmes, Indulgence pleniere pour la Confrerie du Scapulaire, Exposition à 7. heures, Benediction aprés la Grand'-Messe. Aprés Vêpres Procession dans le voisinage, & Benediction.

Aux Observantins dans la Chapelle des Sœurs du Tiers-Ordre, Exhortation le soir, ensuite Benediction.

Aux Augûstins Déchaussez, pour la Confrerie du St. Enfant Jesus, Indulgeuce pleniere, Exposition le matin entre 6. & 7. heures, Benediction aprés la Grand' Messe. Le soir il y a Vêpres, Sermon, Procession avec le saint Sacrement dans l'Eglise, & Benediction.

Aux Peres de la Merci, Indulgence pleniere, Exposition à 7. heures, Benediction aprés la Grand' Messe, & aprés Vêpres.

A la M'ssion de Provence, pour Nôtre-Dame de Perseverance, Indulgence pleniere, Exposition à 7. heures, Benediction à 11. du matin, & aprés Vêpres.

Aux Jesuites de Ste. Croix, Indulgence pleniere pour l'association de la bonne mort.

Il faut y communier pour la gagner, Exposition le matin à 6. heures & demi, entre 10. & 11. Benediction, & le soir entre 3. & 4. aprés le Sermon.

Aux Prêtres de l'Oratoire, le 25. de chaque mois Indulgence pleniere pour honorer la Ste. Enfance de Jesus-Christ, Exposition le matin à 7. heures en Esté, & à 8. en hyver; Benediction à 11. Le soir Meditation, ensuite les Litanies du S. Enfant Jesus, & Benediction entre 5. & 6.

DEVOTIONS DE TOUTES LES SEMAINES.

MECREDI.

AUx Carmes déchaussez, Indulgence plepleniere, Exposition le matin en Esté depuis 7. jusques à 8. & en hyver depuis 8. jusques à 9. & aprés deux Messes la Benediction.

JEUDI.

Aux Religieuses de l'Adoration perpetuelle du St. Sacrement, Indulgence pleniere, Exposition le matin à 7. heures, & Benediction sur les dix.

Au Refuge , Amande honorable devant le St. Sacrement sur les 4. heures du soir, & Benediction.

VENDREDI.

Aux Observantins, Indulgence pleniere, Benediction à 4. heures du soir en hyver, & en Esté à six, aprés l'adoration de la Croix.

Aux Recolets , Adoration au St. Sepulchre, ensuite Benediction le soir aprés Complie.

SAMEDI.

A St. Ferreol , Indulgence pleniere , Exposition avant les Litanies de la Ste. Vierge, ensuite Benediction sur le tard. Si ce jour est une Fête Commandée la Benediction est aprés Vêpres.

A Nôtre-Dame de la Garde, Indulgence pleniere, Exposition & Benediction à la premiere Messe en hyver à 5. heures. En Esté à 4. & à la derniere Messe Benediction.

A Notre-Dame du Mont, Indulgence pleniere , Exposition & Benediction à la Messe de dix heures.

Aux Aceoules à Nôtre-Dame de Bon Secours, Exposition à 5. heures & demi du matin, & Benediction entre dix & onze.

DEVOTIONS DES JOURS.

LE PREMIER JANVIER.

LA CIRCONCISION DE NÔTRE SEIGNEUR ET SAUVEUR JESUS-CHRIST.

A la Cathédrale il y a Sermon le matin à dix heures.

Aux Accoules, Indulgence pleniere, Expoſition à 7. heures du matin, Benediction à la Grand' Meſſe & aprés Complie.

Les Conſuls vont ce jour-là aux Accoules accompagner le St. Sacrement que l'on porte aux Malades, c'eſt une dévotion qu'ils pratiquent depuis 1640.

A St. Laurent, Expoſition à 10. heures, Benediction aprés la Grand' Meſſe & aprés Vêpres.

Aux Grands Auguſtins, la Fête du St. Nom de JESUS Indulgence pleniere, Expoſition entre 6. & 7. heures du matin, Benediction aprés la Grand' Meſſe où les Conſuls comme Prieurs Nez de la Confrerie aſſiſtent. Aprés Vêpres Benediction.

Aux deux Maisons des Jesuites, Indulgence pleniere, Exposition le matin à 6. heures & demi. Sermon aprés Vêpres, que les Consuls vont entendre à St. Jeaume, & ils y reçoivent la Benediction.

Aux Prêcheurs, aux Grands Carmes, aux Grands Trinitaires, & aux Déchaussez, aux Servites, aux Minimes, aux Augustins déchaussez à N. D. du Mont, aux Religieuses de la Misericorde, aux Pénitens de Ste. Croix, à l'Hôpital du St. Esprit, aux Filles de la Providence, aux Repenties, à la Charité, à la Congregation des Petits Enfans Abandonnez, & aux Convalescens, il y a Indulgence pleniere, & Benediction deux fois le jour.

A Nôtre-Dame de la Garde, Benediction le matin seulement.

Les Pénitens du bon JESUS vont en procession le matin aux Grands Augustins & à St. Jeaume, où ils reçoivent la Benediction.

2. St. Clair Abbé né à Vienne en Dauphiné.

Aux Accoules, la Confrerie des Tailleurs d'habits. Indulgence pleniere, Exposition à 7. heures du matin, Procession & Benediction aprés la Grand' Messe, aprés Complie Benediction.

3. Ste.Genevieve Vierge Patrone de Paris.

A la Mission de Provence, les Ciergiers, ou Ciriers y font leur dévotion.

6. L'EPIPHANIE, OU L'ADORATION DES ROIS.

A la Cathédrale, Sermon le matin sur les dix heures.

A St. Martin, Indulgence pleniere, Benediction la veille, le matin Exposition à 7. heures, Benediction aprés la Grand' Messe. Aprés Vêpres Sermon & Benediction. Les Consuls y vont le matin accompagner le St. Sacrement que l'on porte aux Malades.

Aux Accoules, à la Congregation des petites Filles dans la Chapelle de l'Eglise inferieure, sous le Titre de l'Enfant JESUS, Indulgence pleniere, Exposition à 7.heures, Benediction aprés la Grand' Messe, Vêpres, Sermon & Benediction.

A St. Laurent, Indulgence pleniere, Exposition à 10. heures, Benediction aprés la Grand' Messe & aprés Vêpres.

A Nôtre-Dame du Mont dans la Congregation des petits Enfans, Indulgence pleniere, Exposition à 7. heures, Benediction aprés la Grand' Messe. Aprés Vêpres, Sermon, Procession & Benediction.

Aux Grands Carmes , aux Augustins déchaussez, aux Minimes , aux Trinitaires déchaussez , à l'Oratoire , aux Capucins , aux Religieuses du St. Sacrement , à la Charité , aux Enfans Abandonnez, aux Convalescens & au Bon Pasteur de la Bourgade, il y a Indulgence pleniere , & Benediction deux fois le jour.

Dimanche dans l'Octave.

A St. Antoine Nôtre-Dame de Nazareth , Indulgence pleniere , Exposition à 7. heures du matin , Benediction à dix, Sermon aprés Vêpres, Procession par la Ville. Les Pénitens gris de St. Antoine portent la Statuë de la Ste. Vierge, ensuite Benediction. On expose le St. Sacrement toute l'Octave depuis 7. heures du matin jusques à 10. que l'on donne la Benediction , & le soir de 4. à 5.heures ; aprés Benediction.

A l'Oratoire Indulgence pleniere á la Congregation des Ecoliers sous le titre de JESUS parmi les Docteurs, Benediction le matin , Sermon aprés Vêpres , Procession & Benediction dans l'Eglise.

14. LE St. NOM DE JESUS.

Aux Obſervantins Indulgence pleniere, Expoſition & Benediction à la Grand' Meſſe & aprés Vêpres.

15. St. Maur Abbé Diſciple de St. Benoît.

Aux Grands Carmes, la Confrerie des Mandatiers, ou Enterremorts, Indulgence pleniere, Benediction matin & ſoir.

Aux Pénitens gris de St. Maur le même.

17. St. Antoine Abbé Pere des Hermites.

A St. Antoine, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le matin Expoſition à 7. heures, Benediction à dix. Aprés Vêpres Sermon & Benediction.

A la Merci, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le matin Expoſition à 7. heures, Abſolution générale à la Grand'Meſſe & Benediction aprés Vêpres.

Aux Pénitens gris de St. Antoine, Indulgence pleniere, Benediction le matin à dix heures, ils font la Proceſſion par la Ville le ſoir avec les PP. Prêcheurs, au retour il y a Benediction.

22. St. Vincent Martir en Eſpagne.

Aux Prêcheurs, Confrerie des Coralistes ou Pécheurs de Corail, Indulgence pleniere, Exposition à 5. h. & demi du matin, Benediction à la Grand' Messe, & aprés Vêpres.

Aux Augustines, Nôtre-Dame du Grand-Pouvoir, Benediction la veille, & le jour Exposition à 7.h.du matin, Benedictiou à 11. Vêpres, Sermon & Benediction aprés midi.

23. Les Epousailles de la Ste. Vierge à l'âge de 13. ans avec St. Joseph âgé de 40.

Aux Carmes déchaussez, Indulgence pleniere Benediction la veille, & le jour Exposition à 8. heures du matin, Benediction à 11. & le soir aprés Vêpres.

St. Raymond de Pennafort de l'Ordre de St. Dominique.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere qui se gagne à toutes les Fêtes de leurs Saints par ceux qui visitent leur Eglise, Benediction comme le 22. jour de St. Vincent.

28. La Solemnité de Nôtre Seigneur J. C. ou les Grandeurs de Jesus.

A l'Oratoire, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le jour Exposition à 7.

heures du matin, Benediction environ les 11. heures. Aprés Vêpres Sermon & Benediction à 5. heures.

Ste. Agnez pour la seconde fois, jour de l'Institution de l'Ordre de la Trinité.

Aux Grands Trinitaires, Indulgence pleniere, la veille Procession dans le Cloître avant Vêpres, & Benediction aprés Complie pour la Confrerie des Esclaves. Le jour Exposition le matin à 7. heures, absolution générale avant la Grand' Messe, ensuite Benediction. Et le soir Benediction aprés Complie à 4. heures & demi.

Aux Trinitaires déchaussez, de même, sans Procession.

29. St.François de Sales Evêque & Prince de Genéve.

Aux deux Monasteres de la Visitation Indulgence pleniere depuis les premieres Vêpres, & Benediction. Le jour Exposition à 7. h du matin, Benediction aprés la Grand' Messe. Le soir Benediction aprés le Sermon.

Toute l'Octave Benediction entre 9. & 10. du matin, & le soir entre 4. & 5.

Dimanche dans l'Octave.

Aux deux Monasteres de la Visitation, Sermon aprés Vêpres.

Aux Minimes, Indulgence pleniere, Exposition à 9. h. du matin, & Benediction à 11. & le soir aprés Vêpres Sermon pour les Sœurs du Tiers-Ordre de St. François de Paule, & Benediction.

31. St. Pierre Nolasque Fondateur de l'Ordre de la Merci.

A la Merci, Indulgence pleniere, Benediction la veille, Exposition le matin à 7. h. Absolution générale avant la Grand' Messe & Benediction. Aprés Vêpres Sermon & Benediction.

FEVRIER.

Le 2. LA PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE.

A la Cathédrale, Procession le matin dans la Place, Sermon aprés Vêpres.

Aux Paroisses, Procession le matin dans l'Eglise pour la benediction des Cierges.

Aux Accoules, la Confrerie des Notaires,

qui n'eſt compoſée que de 28. Indulgence pleniere, Proceſſion dans le voiſinage le matin , & Benediction. Le ſoir Sermon aprés Vêpres dans l'Egliſe, & Benediction. Mrs. du Siége aſſiſtent à la benediction des Cierges, que les Notaires leur fourniſſent, puis que c'eſt dans leur Chapelle de l'Egliſe inferieure , où ſe fait cette Cérémonie. Il y a auſſi Indulgence pleniere à N. D. de Bon-Secours.

A St. Victor, la Confrerie de N.D. de Confeſſion, Indulgence pleniere , les Conſuls y vont entendre la Meſſe.

Aux Jeſuites de Ste. Croix, dans la Congregation des Theologiens, Expoſition le matin environ les 7.h. Benediction aprés la Grand'-Meſſe, ſur les 11. h. Aprés Vêpres Sermon, & Benediction dans la Chapelle , enſuite Proceſſion dans l'Egliſe & Benediction.

Aux Jeſuites de St. Jeaume dans la Congregation des Dames, Indulgence pleniere , Expoſition le matin à 9. h. Sermon à dix & Benediction à onze , enſuite dans l'Egliſe Benediction.

A St. Antoine, aux Prêcheurs, aux Grands Carmes, aux Obſervantins, aux Grands Trinitaires,

aux Déchaussez, aux Servites, aux Minimes, aux Augustins déchaussez, à l'Oratoire ; aux Religieuses de Ste. Claire, de la Visitation, aux Dominicaines, aux Repenties, aux Sœurs du Tiers-Ordre de Ste. Françoise, aux Pénitens de Ste. Cathérine, de St. Antoine, à la Charité, & à l'Hôpital de la Misericorde, il y a Indulgence pleniere, & Benediction deux fois le jour.

A Nôtre-Dame de la Garde, Benediction seulement le matin.

Aux Feüillans, & aux Enfans Abandonnez, Benediction la veille, & le jour matin & soir.

Dimanche dans l'Octave.

A la Mission de Provence, N.D. de Perseverance, Indulgence pleniere, Exposition à 7. heures Benediction à onze. Vêpres, Sermon & Benediction.

3. St. Blaise Evêque.

A St. Victor, Dévotion de l'Eau-benîte pour les maux de gosier.

4. St. André Corsin Evêque, de l'Ordre des Carmes.

Aux Grands Carmes, Indulgence pleniere,

Expoſition à 6. h. du matin, Benediction à onze, & le ſoir à 4. heures.

Aux Accoules à la Congregation des Filles, Indulgence pleniere, Sermon & Benediction la veille, le jour deux fois la Benediction à la Chapelle des Notaires.

8. St. Jean de Matha premier Fondateur de l'Ordre de la Trinité.

Aux Grands Trinitaires, Indulgence pleniere, & Benediction la veille, & le jour Expoſition à 7. heures, Proceſſion le matin par la Ville, avec les Pénitens de la Trinité vieille, enſuite Benediction. Aprés Vêpres Sermon & Benediction.

Aux Trinitaires déchauſſez, le même ſans Proceſſion.

10. Ste. Scolaſtique Vierge Sœur de St. Benoît.

A St. Victor, indulgence pleniere.

A St. Sauveur, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le matin aprés la Grand' Meſſe, Vêpres, Sermon & Benediction.

MARS.

1. St. Hermez & St. Adrian, dit vulgairement St. Hermentére.

A St. Victor, Dévotion à la Confrerie pour les Agonisans.

Premier Dimanche.

Aux Grands Augustins, le bon Ange, Confrerie des Auffiers, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Et le jour Exposition à 7. heures, Benediction aprés la Grand' Messe, & le soir aprés Vêpres.

4. Le premier jour de la Neuvaine de St. François Xavier.

Aux deux Maisons des Jesuites, Exposition du saint Sacrement, *à St. Jeaume* depuis 6.h. & demi du matin, *& à Ste. Croix*, depuis 9. heures. Benediction entre dix & onze, & le soir entre 5. & 6, Meditation & Benediction.

6. Ste. Collette Vierge Reformatrice des Clairettes.

Aux Religieuses de Ste. Claire, aux Recoletes & aux Capucines, Indulgence pleniere,

Benediction la veille, & le matin à la Grand'-Messe. Aprés Vêpres, Sermon & Benediction.

7. St. Thomas d'Aquin le Docteur Angelique.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere, Benediction la veille, Exposition à 5. h. & demi du matin, Benediction à onze. Aprés Vêpres, Sermon & Benediction.

9. Ste. Françoise Veuve Romaine.

A la Chapelle des Sœurs du Tiers-Ordre ruë Bossinco, Indulgence pleniere, Exposition à 7. h. du matin, & Benediction à onze, & aprés Vêpres.

12. La Conclusion de la Neuvaine de St. François Xavier.

Aux deux Maisons des Jesuites, comme le premier jour.

19. St. Joseph Epoux de la Ste. Vierge.

A St. Martin, Indulgence pleniere, Exposition le matin à 8. h. Benediction aprés la Grand' Messe, & le soir aprés Vêpres.

Aux Accoules, Confrerie pour les Agonisans,

Expoſition le matin à 8. h. benediction aprés la Grand'Meſſe, & le ſoir aprés Complie.

Lorſque l'on avertit aux Accoules, que quelqu'un eſt à l'Agonie, on ſonne quelque coup de cloche, on ſort le St. Ciboire, on l'expoſe un peu de temps, on prie Dieu pour l'Agoniſant. Aprés on donne la benediction avec le ſaint Ciboire avant que de le fermer.

A St. Laurent Confrerie des Charpentiers, Indulgence pleniere, benediction la veille, Expoſition le matin à 9. h. aprés la Grand'-Meſſe & les Vêpres, Proceſſion, & au retour benediction. Le ſoir Expoſition ſur les 3.h. Sermon, & aprés Complie la benediction.

Aux Grands Auguſtins, Confrerie des Menuiſiers, Indulgence pleniere, Expoſition le matin, à 7. h. aprés la Grand'Meſſe Proceſſion, au retour benediction, & le ſoir, aprés Complie

Aux Carmes déchauſſez, Indulgence pleniere, benediction la veille, le matin Expoſition à 7.h. benediction à 11. Vêpres, Sermon & benediction à l'Egliſe; enſuite Proceſſion à la Congregation de Meſſieurs, & benediction.

Aux Grands Carmes, à la Merci, aux Bernardines du Quay, & aux Religieuſes du St.

Sacrement, il y a Indulgeuce pleniere, benediction deux fois le jour.

Aux Carmelites, Indulgence pleniere, benediction la veille, & le jour Sermon & benediction.

Les Consuls vont entendre la Messe au Refuge, où il y a benediction le matin à 11. heures, & le soir environ les quatre.

21. St. Benoit Abbé, & Fondateur de son Ordre

A l'Abbaïe de St. Victor, Indulgence pleniere.

A St. Sauveur, benediction la veille, Exposition le matin à 8. h. benediction aprés la Grand'Messe, & le soir Sermon, Complie & benediction.

Aux Bernardines du Quay, benediction la veille; Exposition le matin à 8. heures, benediction à 11. & aprés Vêpres.

25. L'ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE.

A St. Victor, N. D. des Lumieres, Ind. pl.

Aux Prêcheurs, la Confrerie des Marchands Merciers, Indulgence pleniere, benediction

la veille, Exposition le matin à 5. h. & demi, Benediction à 11. Le soir Sermon, Complie & Benediction.

Aux Feüillans, Indulgence Pleniere, Benediction la veille & le jour deux fois.

Aux Jesuites de Ste. Croix dans la Congregation des Grands Artisans, Indulgence pleniere Benediction la veille, aprés les Litanies de la Vierge. Exposition à 6. heures & demi du matin, Benediction aprés la Grand' Messe, Vêpres, Sermon, Benediction dans la Chapelle. Procession à l'Eglise & Benediction.

A St. Antoine, aux Grands Augustins, aux Grands Carmes, aux Observantins, aux Grands Trinitaires, aux Servites, à l'Oratoire, aux Religieuses de Ste. Claire, du St. Sacrement, aux Pénitens de Ste. Catherine, du St, Esprit, de la Misericorde ; à la Charité, & aux Convalescens, Indulgence pleniere & Benediction deux fois le jour.

A N.D. de la Garde, Indulgence pleniere, Benediction le matin seulement.

AVRIL.

2. St. François de Paule Fondateur des Minimes.

Aux Minimes, Indulgence pleniere, & Benediction la veille : le matin Exposition à 8.h. Benediction à dix ; le soir Vêpres, Sermon & Benediction. Il y a pendant toute l'Octave Benediction le matin à dix heures, Meditation le soir entre 5.& 6. & Benediction, lors même que la Fête est transferée.

Aux Pénitens de Ste. Croix, Indulgence pleniere, Benediction matin & soir.

Dimanche dans l'Octave.

Aux Minimes, Sermon aprés Vêpres, & Benediction. Les Pénitens de la Ste. Croix y vont en Procession entre 4.& 5.heures.

5. St. Vincent Ferrier de l'Ordre des Prêcheurs.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere, Exposition le matin à 5. h. & demi, Benediction aprés la Grand' Messe, & aprés Complie.

25. St. Marc Evangeliste Evêque d'Alexandrie.

A la Cathédrale, Proceſſion Generale. Le Chapitre va dire la Grand' Meſſe aux Accoules, où il y a une Chapelle du Saint à l'Egliſe inferieure.

29. Saint Pierre Martir de l'Ordre des Prêcheurs.

Aux Prêcheurs comme le 5. de ce mois.

30. Ste. Catherine de Sienne de l'Ordre de St. Dominique.

Aux Prêcheurs, Confrerie des Chapeliers, Bonnetiers, Peletiers & Cardeurs, comme deſſus.

Aux Religieuſes Dominicaines, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Expoſition à 8.h.du matin Benediction deux fois le jour.

St. Pelegrin de l'Ordre des Servites.

Aux Servites, Indulgence pleniere, Benediction la veille, Expoſition le matin à 6. h. Benediction à 11. & le ſoir à cinq.

MAY.

1. St. JACQUES & St. PHILIPPE Apôtres.

Aux Jeſuites de St. Jeaume le Titulaire de

leur Eglise, Indulgence pleniere, Benediction la veille, Exposition le jour à 6. h. & demi, Benediction à 11. Vêpres, Sermon & Benediction.

Aux Grands Carmes N.D. de Vie, Confrerie des Bergers ou Tommiers, Indulgence pleniere, Procession par la Ville le matin, au retour Benediction & aprés Vêpres.

Aux Servites, les Chapeliers y font dire une Grand' Messe, ensuite il y a Benediction.

Aux Pénitens bleus des Carmes, Indulgence pleniere, Benediction matin & soir.

St. Marcoult ou Marcou Abbé de Bayeux en Normandie.

Aux Recollettes, Indulgence pleniere, Benediction matin & soir pour les malades des écroüelles.

3. L'Invention de la Ste.Croix découverte par Ste. Heléne l'an 326.

La Cathédrale va en Procession avant la Grand' Messe au Crucifix de la Place Vivau, ainsi appellée, de la Famille de Vivau ; qui y avoit une belle Maison.

A la Chapelle de l'Hôtel de Ville dit la Loge, Dévotion le matin, parceque la Croix est les

Armes de la Ville, & qu'il y en a une où sont enchassées plusieurs Reliques, que le Pape Clement VIII. a donné à la Ville en 1593.

Aux Observantins, Indulgence pleniere, Procession par la Ville, & Benediction la veille. Exposition le matin à 6.h. Benediction à 11. & le soir aprés Vêpres.

Aux Recolets, Benediction le matin, & á Vêpres du jour si c'est un Dimanche. Et en d'autres jours le matin seulement.

Aux Minimes & aux Pénitens de la Ste. Croix, Indulgence pleniere, Benediction matin & soir.

4. Ste. Monique Veuve Mere de St. Augustin.

A St. Antoine & aux Grands Augustins, Indulgence pleniere, & Benediction deux fois.

Aux Augustins déchaussez, Indulgence pleniere, Benediction la veille, Exposition à 9.h. du matin, Benediction à dix, il y a Sermon si c'est un Dimanche, & Benediction à 5. h.

5. St. Ange de l'Ordre des Carmes.

Aux Grands Carmes, & aux Déchaussez,

Indulgence pleniere, Expoſition á 9. h. du matin, Benediction à 11. & aprés Complie.

St. Pie Pape V. du nom, de l'Ordre de St. Dominique,

Aux Prêcheurs Indul.plen. comme le 5. Avril.

6. SAINT JEAN PORTE-LATINE ainſi appellé, parcequ'il a été mis dans une Chaudiere d'huile boüillante à Rome devant la Porte Latine.

Aux Obſervantins les Imprimeurs & Libraires y vont faire leur Dévotion.

8. Appatition de St. Michel au Mont de Gargan.

Au St. Eſprit, Confrerie des Apoticaires, où ils font leur Dévotion, ils y ont leur Bureau.

10. St. Antonin de l'Ordre de S. Dominique.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere comme deſſus.

13. N. D. de Miracles.

Aux Recollettes, Indulgence pleniere, Benediction la veille, Expoſition le matin à 9. h. Benediction à 11. Aprés Vêpres Sermon & Benediction.

16. St. Honnoré Evêque d'Amiens en Picardie.

Aux Grands Augustins Confrerie des Boulangers, Indulgence pleniere, Procession aprés la Grand'Messe & Benediction. Le soir Benediction aprés Vêpres.

17. St. Pascal Baylon de l'Ordre de Saint François.

Aux Observantins, Indulgence pleniere & Benediction matin & soir. *Et aux Recolets* Benediction la veille.

18. St. Felix de Cantalice de l'Ordre des Capucins.

Aux Capucins, Indulgence pleniere, Benediction la veille à 7. h. du soir, le matin à 10. Aprés Vêpres, Sermon & Benediction.

20. St. Bernardin de Sienne de l'Ordre de St. François, *dans tout l'Ordre de St. François* Indulgence pleniere.

Aux Observantins, Benediction seulement à la Grand' Messe, & à Vêpres.

Aux Recolets, Benediction la veille, le matin à la Grand'Messe, & aprés Complie.

25. Ste. Magdelene de Pazzi Carmelite.

Aux Grands Carmes, Indulgence pleniere, Expoſition à 6. h. du matin, Benediction à la Grand'Meſſe, Vêpres, Sermon & Benediction.

26. St. Philippe de Neri Inſtituteur de l'Oratoire de Jeſus à Rome.

A l'Oratoire, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le matin Expoſition à 7. heures, Benediction à la Grand'Meſſe, Vêpres, Sermon & Benediction.

27. St. Eutrope Evêque d'Orange, ou le Dimanche aprés le 27.

Aux Grands Trinitaires, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le jour Expoſition à 6. heures, Benediction aprés la Meſſe, & à Vêpres.

JUIN.

2. St. Eraſme ou St. Elme Evêque.

A St. Laurent, Confrerie des Capitaines de Vaiſſeaux, & des Patrons de Barques, Indulgence pleniere, Benediction la veille, Expo-

ſition le matin, à 9. heures, aprés la Grand'-Meſſe Proceſſion par la Ville & Benediction. Aprés Complie Benediction.

3. Nôtre-Dame de la Lettre, qu'elle écrivit de ſon vivant, comme l'on dit, aux Meſſinois.

Aux Capucins, Indulgence pleniere, Benediction la veille à 7.h. du ſoir, le matin à 10. heures, & aprés Vêpres.

6. St. Claude Evêque de Beſançon.

Aux Grands Trinitaires, Confrerie des Taneurs & Corroyeurs, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Le matin Expoſition à 6. heures, Proceſſion par la Ville, au retour Benediction; le ſoir Vêpres, Sermon & Benediction.

12. St. Jean Faconde de l'Ordre de St. Auguſtin.

Aux Grands Auguſtins, Confrerie des Ouvriers en fer blanc dit Magnins, Indulgence pleniere, Benediction la veille, le jour Expoſition a 7. heures du matin, Benediction aprés la Grand' Meſſe, & aprés Vêpres.

13. St. Antoine de Padouë de l'Ordre de St. François.

Aux Observantins, Indulgence pleniere. La veille Procession par la Ville, ensuite Benediction. Toute l'Octave Benediction à 11. h. du matin, & à 7. du soir.

Aux Recolets, la Confrerie des Marchands Drapiers, Indulgence pleniere. Benediction la veille, le jour matin & soir. Toute l'Octave Exposition à 6. h. du matin, Benediction à la Grand' Messe, & le soir à 6. heures.

Aux Capucins, Indulgence pleniere, Benediction la veille à 7. h. Le jour à 10. heures du matin. Aprés Vêpres Sermon & Benediction.

24. St. JEAN-BAPTISTE Précurseur de N.S.

A St. Laurent, Confrerie des Jeunes Patrons Pêcheurs, comme le 2. de ce mois, sans Procession.

Aux Grands Augustins, Iudulgence pleniere, Benediction la veille. Le jour Exposition à 7. h. Benediction à 11. Sermon aprés Vêpres & Benediction.

Aux Pénitens noirs, & aux Enfans abandonnez, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le matin à 11. h. Le soir Vêpres, Sermon & Benediction.

A la Chapelle du Fort de St. Jean, il y a dévòtion ſeulement pour le concours du Peuple.

25. St.Eloy Evêque de Noyon en Picardie.

Aux Grands Auguſtins, Indulgence pleniere pour la Confrerie des Selliers & des Muletiers, ceux-ci vont fort matin au quartier de Ste. Marguerite (où étoit leur ancienne Confrerie) faire dire une Meſſe, & benir leurs Mulets; d'où ils retournent pour aſſiſter à la Proceſſion, qui ſe fait par la Ville aprés la Grand' Meſſe. Au retour Benediction, & le ſoir aprés Vêpres.

29. St. PIERRE & St. PAUL Apôtres.

A Saint Laurent Confrerie des Pêcheurs, comme le 2. de ce mois.

Aux Grands Auguſtins pour la Confrerie des Portefaix, Pardon des Quarante-heures, Proceſſion aprés la Grand' Meſſe.

4. Dimanche de ce mois le St.Enfant JESUS.

Aux Auguſtins déchauſſez, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Le matin Expoſition à 7. heures, Benediction aprés la Grand'-Meſſe. Aprés Vêpres, Sermon & Benediction.

JUILLET.

2. La Visitation de la Ste. Vierge.

Aux Grands Carmes, Indulgence pleniere, Benediction matin & soir. *Et aux Observantins* seulement à la Grand' Messe.

Aux deux Monasteres de la Visitation, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Exposition le matin depuis 7. h. Benediction à la Grand'Messe. Aprés Vêpres Sermon & Benediction. Toute l'Octave Benediction entre 9.& 10.h. du matin & environ les 6.du soir.

A Nôtre-Dame du Mont aussi toute l'Octave Benediction matin & soir, & Procession le Dimanche suivant.

14. St. Bonaventure Docteur Seraphique, *Dans tout l'Ordre de St. François* Ind. plen.

Aux Recolets, Benediction la veille, & le jour deux fois. *Et aux Observantins*, Benediction à la Grand'Messe, & aprés Vêpres.

16. Nôtre-Dame de Mont-Carmel.

Aux Carmes déchaussez, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le jour matin

& ſoir,& Sermon. *Aux Carmelites* de même.

Dimanche dans l'Octave.

Aux Grands Carmes, Indulgence pleniere dez les premieres Vêpres, Benediction. Expoſition le matin à 6. heures. Bénediction aprés la Grand'Meſſe,& aprés Vêpres Sermon, Proceſſion par la Ville avec les Pénitens Carmelins, qui portent la Statuë d'argent de la ſainte Vierge, Chef-d'œuvre de l'art, faite en 1655. Au retour Benediction. Pendant toute l'Octave Benediction à la Grand'Meſſe, & le ſoir à ſix heures.

Aux Pénitens Carmelins, Indulgence pleniere, Benediction le ſoir ſeulement.

17. St. Alexis Confeſſeur né & mort à Rome.

Aux Trinitaires déchauſſez, Confrerie de la bonne mort, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Expoſition le matin à 6.h. Benediction aprés la Grand'Meſſe,& aprés Compl.

2. St. VICTOR Martir de Marſeille.

A l'Abbaïe Indulgence pleniere, & il y a Dévotion. Et à la Chapelle de la Grand-ruë bâtie en 1500.

22. Ste. MADELEINE Pénitente.

La Cathédrale va par la Place de St. Sauveur dite de Lenche [ainſi nommée à cauſe de la belle maiſon que la Famille de Lenche y fit bâtir] va di-je en Proceſſion à la Chapelle de la Sainte hors de l'Egliſe, où il y a grande dévotion.

A St. Martin la Confrerie des Jardiniers, [mais ils font leur Proceſſion le Dimanche in Albis] Indulgence pleniere, Benediction matin & ſoir.

Aux Prêcheurs & aux Carmes déchauſſez, Indulgence pleniere, Benediction deux fois le jour.

Aux Carmelites & aux Repenties Titulaire de leur Egliſe, Indulgence pleniere, Benediction la veille & le matin à dix heures. Les Conſuls vont entendre la Meſſe aux Repenties. Aprés Vêpres, Sermon & Benediction.

25. St. Jacques le Mineur Apôtre & St. Chriſtophle Martirs.

Aux Prêcheurs, Confrerie des Porteurs de Chaiſe, Indulgence pleniere, Benediction la veille à 7. heures. Le jour Expoſition à 5. h. & demi, Benediction deux fois. *Et aux Servites*

Benediction matin & soir.

26. Ste. Anne Mere de la sainte Vierge.

Aux Accoules & à St. Martin, Indulgence pleniere, Benediction matin & soir.

A St. Laurent Confrerie des Tonneliers & Pêcheurs. Benediction la veille. Exposition le matin à 9. heures. Aprés la Grand' Messe Procession par la Ville, & Benediction. Aprés Complie Benediction.

Aux Grands Augustins, Indulgence pleniere. Procession aprés Vêpres avec les Pénitens de St. Antoine, qui portent la Statuë de sainte Anne. Au retour Benediction.

Aux Grands Trinitaires, Benediction la veille, Exposition le matin, Procession & Benediction. Et aprés Vêpres. *Aux Servites* aussi Procession & Benediction.

A l'Oratoire, & à N. D. du Mont Benediction matin & soir.

29. Ste. Marthe Hôtesse de N. Seigneur.

A St. Martin Confrerie des Hôtes, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & le matin à la Grand'Messe, aprés Procession. Vêprés, Benediction.

A l'Oratoire Titulaire de l'Eglise, Bene-

diction la veille. Le Chapitre de la Cathédrale va en Procession y dire la Grand'Messe, si ce n'est pas un Dimanche. Le jour Benediction le matin, & le soir aprés le Sermon.

St. Loup Evêque de Troïe en Champagne.

Aux Grands Augustins Confrerie des Savetiers Indulgence pleniere. Exposition à 6.h. Procession & Benediction aprés la Grand'Messe. Aprés Vêpres Benediction.

31. St. IGNACE DE LOYOLA Fondateur de la Compagnie de Jesus.

Aux deux Maisons des Jesuites, Indulgence pleniere, Benediction la veille entre 5. & 6. heures. Exposition le matin à 5. heures & demi. Benediction à 11. Le soir Exposition à 4. h. Vêpres, Sermon & Benediction.

St. Germain Evêque d'Auxerres.

Aux Grands Carmes, *Confrerie des Tailleurs de Pierre*, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Le matin Exposition à 6. heures. Procession par la Ville, au retour Benediction. Le soir Benediction.

AOUST.

1. St. Pierre aux liens, emprisonné à Rome l'an 44.

Aux Servites, Confrerie des Serruriers, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Exposition le matin à 6. h. Benediction à la Grand'Messe, & aprés Vêpres.

2. La Portioncule, ou le Grand Pardon accordé par N. Seigneur à St. François, *dans tout l'Ordre* Indulgence pleniere.

Aux Observantins, Procession la veille. Les Pénitens de Ste. Catherine portent le Buste de St. François : au retour Benediction. Le matin Exposition à 6. h. Benediction à la Grand'Messe. Le soir Exposition à 3. Vêpres, Sermon & Benediction.

Aux Recolets, aux Capucins, aux Recoletes, & aux Capucines, Benediction la veille. Le jour Sermon, & deux fois Benediction.

4. St. Dominique Fondateur de son Ordre.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere, Pro-

cession la veille & Benediction. Le matin Exposition à 5. heures & demi, Benediction à la Grand'Messe. Vêpres à 4. h. Sermon & Benediction.

Aux Dominicaines, Indulgence pleniere, Benediction la veille: & toute l'Octave Benediction le matin à 10. h. le soir à six.

5. Nôtre-Dame des Neiges. Pour la neige qui tomba ce jour-là à Rome l'an 350.

Aux Grands Carmes, Confrerie du Scapulaire, Titulaire de leur Eglise, Benediction la veille, Exposition le matin à 7. h. Benediction entre dix & onze, & aprés Complie.

Aux Feüillans & aux Capucines, Benediction deux fois le jour.

Dimanche aprés N. D. des Neiges.

Aux Grands Augustins, N. D. de guérison, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Le jour Exposition à 7. h. Benediction à la Grand'Messe, & aprés Vêpres.

6. La Transfiguration de N. S. l'an 32.

A St. Sauveur, Titulaire. Indulgence pleniere. Le Chapitre des Accoules y va dire les premieres Vêpres, & il y donne la Be-

nediction. Celui de la Cathédrale y dit la Grand'Messe & il y donne la Benediction. Les secondes Vêpres s'y disent encore par le Chapitre des Accoules. Ensuite Sermon, & Benediction sur le tard.

Aux Capucines, Indulgence pleniere, Benediction matin & soir.

7. St. Albert de l'Ordre des Grands Carmes.

Aux Grands Carmes Confrerie des Tonneliers. Indulgence pleniere, Exposition à 6. h. du matin. Aprés la Grand' Messe Procession & Benediction. Le soir Benediction aprés Compl.

Aux Carmes déchaussez & aux Carmelites, Indulgence pleniere, Benediction deux fois le jour.

St. Caïetan Instituteur des Clercs Theatins.

Aux Capucins, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Le jour Exposition à 7.h. Benediction aprés la Grand'Messe. Vêpres, Sermon & Benediction.

10. St. LAURENT Martir.

A St. Laurent, Indulgence pleniere, Benediction la veille. La Cathédrale y envoye le Vicaire de semaine avec la Musique pour y

chanter la Messe. Aprés laquelle il y a Procession par la Ville ; au retour Benediction. Le soir Vêpres, Sermon & Benediction.

A St. Ferreol, Indulgence pleniere, Benediction la veille, & deux fois le jour.

A la Merci, Indulgence pleniere. Absolution generale avant la Grand'Messe, Benediction deux fois le jour.

A la Charité, Benediction matin & soir.

12. Ste. Claire Fondatrice des Religieuses. *Dans tout l'Ordre de St. François*, Ind. plen.

Aux Religieuses de Ste. Claire, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Le jour Exposition à 7. h. Benediction aprés la Grand'-Messe. Vêpres, Sermon & Benediction. Toute l'Octave Benediction le matin à 10. h. Le soir à 6.

15. L'ASSOMPTION DE LA Ste. VIERGE, la soixante-troisiéme année de son âge, dix-huit ans aprés la Passion de N.S. J. C.

A la Cathédrale, Confrerie de N. D. de Graces, Indulgence pleniere, Procession générale aprés Vêpres environ les 4. h. pour le Vœu du Roy LOUIS XIII. qu'il fit en 1638.

en mettant tout ſon Roïaume ſous la protection de la Ste. Vierge. Les Pénitens de Saint Lazare y portent la Statuë de Nôtre-Dame. Au retour de la Proceſſion il y a Benediction. Pendant l'Octave on y chante en Muſique les Litanies de la Ste. Vierge à 7.h. du ſoir ; *Et auſdits Pénitens*, Indulgence pleniere, & Bened. deux fois le ſeul jour.

A St. Ferreol , aux Feüillans, & aux Bernardines du Quay, Indulgence pleniere , Benediction la veille , & le jour matin & ſoir.

Aux Accoules , à St. Antoine , aux Prêcheurs, aux Obſervantins, aux Grands Carmes, & aux Déchauſſez ; aux Grands Trinitaires & aux Déchauſſez ; aux Servites , aux Auguſtins déchauſſez, aux deux Maiſons des Jeſuites; aux Religieuſes de Ste. Claire , de la Miſericorde , du St. Sacrement , aux Capucines , au premier Monaſtere de la Viſitation , aux Repenties , à N. D. du Mont , aux Pénitens de Ste. Catherine , de St. Jean-Baptiſte , de St. Antoine, de la Trinité Vieille & de Ste. Croix; aux Hôpitaux du St. Eſprit , de la Miſericorde, de la Charité, des Convaleſcens & des Enfans abandonnez , il y a Indulgence pleniere, Benediction deux fois le jour.

Aux Minimes, Benediction le matin seulement à dix heures.

A Nôtre-Dame de la Garde, il y a toute l'Octave Indulgence pleniere, Benediction á la premiere & derniere Messe, & à 6. h. du soir.

16. St. Roch de Montpelier, où il mourut de la peste.

A St. Martin Confrerie des Cordiers, Peigneurs de chanvre, & Bastiers, Indulgence pleniere. Exposition le matin à 7. h. & demi. Aprés la Grand' Messe Procession & Benediction. Le soir Vêpres & Benediction.

A la Chapelle des Infirmeries Dévotion.

Aux Grands Trinitaires & aux Déchaussez, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Exposition à 7. heures, Benediction aprés la Grand'Messe. Vêpres, Sermon, Procession & Benediction.

A Nôtre-Dame du Mont, Benediction matin & soir.

St. Hiacinthe de l'Ordre de St. Dominique.

Aux Prêcheurs & aux Dominicaines, Indulgence pleniere, Benediction deux fois le jour.

19. St. Loüis Evêque de Toulouse.

Aux Observantins & aux Recolets , Indulgence pleniere , Benediction matin & soir.

20. St. Bernard Fondateur, & Abbé de Clervaux.

Aux Feüillans, à Sion & aux deux Monasteres des Bernardines , Indulgence pleniere, Benediction la veille. Et le jour Vêpres, Sermon & Benediction.

Aux Bernardines du Quay, toute l'Octave Benediction à 10.h. du matin, & à 6.du soir.

23. St.Philippe Benizi Général des Servites.

Aux Servites, Indulgence pleniere , Benediction la veille. Le jour Exposition à 6. h. Benediction aprés la Grand' Messe. Vêpres, Sermon & Benediction.

25. St. LOUIS Roy de France.

Aux Observantins , Indulgence pleniere, la veille Procession par la Ville avec les Pénitens de la Trinité vieille , au retour Benediction. Le jour Benediction le matin. Le soir Sermon & Benediction.

Aux Recolets, de même. La Confrerie

des Perruquiers y fait dire une Grand'Messe.

Aux Capucins, aux Recoletes, aux Sœurs de Ste. Françoise, & à l'Hôpital du St. Esprit, Indulgence pleniere, Benediction deux fois le jour.

Les Consuls vont aux Capucins entendre la Messe.

28. Saint Augustin Docteur de l'Eglise Latine.

A St. Antoine, Indulgence pleniere, Benediction deux fois le jour.

Aux Grands Augustins, Benediction la veille. Le jour Sermon. Et deux fois Bened.

Aux Augustins déchaussez, Benediction la veille à 6. h. & demi. Le jour Benediction le matin à 10. Le soir à 6. Si c'est un Dimanche il y a Sermon.

Aux Presentines, & aux Augustines, Sermon & Benediction matin & soir.

Aux deux Monasteres de la Visitation, & aux Religieuses de la Misericorde, Benediction à 10. h. du matin, & à 6. du soir.

Le Dimanche de l'Octave N. D. de Consolation.

Aux Grands Augustins, Indulgence pleniere,

Exposition à 7. h. du matin, Benediction aprés la Grand'Messe. Vêpres, Sermon, Procession avec les Pénitens noirs de St. Jean-Baptiste, qui portent la Statuë de la Vierge, au retour Benediction. Toute l'Octave Benediction à 10. h. du matin, & à 6. du soir.

Aux Augustins déchaussez, Confrerie de la Ceinture, Indulgence pleniere. Benediction le matin & aprés Vêpres.

29. La Decolation de St. Jean-Baptiste l'an de Nôtre Seigneur 32.

Aux Pénitens noirs de St. Jean-Baptiste, Indulgence pleniere, Procession la veille. Les Observantins vont avec eux; au retour Benediction, & le jour matin & soir.

Aux Enfans abandonnez, Benediction deux fois le jour.

30. Ste. Rose vierge de Lima dans l'Amerique.

Aux Prêcheurs, aux Filles du Tiers-Ordre, & aux Dominicaines, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

31. St. LAZARE premier Evêque de Marseille.

A la Cathédrale, Indulgence pleniere. Procession Generale, qui se fait aprés la Grand'-Messe. Tous les Hermites du Diocése se trouvent à cette Procession. *Les Pénitens de St. Lazare* y portent ses Reliques dans une Chasse d'argent. Il y a Benediction deux fois le jour dans leur Chapelle & Sermon.

St. Raimond Cardinal.

A la Merci, Indulgence pleniere, Exposition à 7. h. Benediction aprés la Grand'-Messe & aprés Complie.

SEPTEMBRE.

4. Ste. Rose Vierge de Viterbe.

Aux Recoletes, Indulgence pleniere, Benediction le matin sur les 10. h. le soir aprés Vêpres.

5. *A la Chapelle de l'Hôtel de Ville*, dévotion; on y prie Dieu pour le Roy, parce que c'est le jour de sa naissance.

8. LA NATIVITÉ DE LA Ste. VIERGE.

A Saint Martin N. D. de Délivrance

Indulgence pleniere,& Benediction. Le même.

Aux Accoules, Titulaire de l'Eglise.

Aux Grands Carmes, N. D. de Liesse. Confrerie des Marchands & Ouvriers en Soye.

Aux Servites N. D. de Lorette.

A Nôtre-Dame du Mont, Congregation des jeunes hommes.

Aux Augustins déchaussez, N. D. de l'Esclavage, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Exposition à 7. h. du matin. Benediction aprés la Grand'Messe. Vêpres, Sermon, Procession par la Ville avec les Pénitens bleus des Carmes, qui portent la Statuë de la Ste. Vierge. Au retour Benediction. Pendant toute l'Octave Exposition à 6. heures, Benediction à 10. du matin, & à 6. & demi du soir.

A St. Antoine, aux Prêcheurs, aux Grands Carmes, aux Grands Augustins, aux Grands Trinitaires, aux Déchaussez, à la Merci, aux Religieuses de Ste. Claire, aux Carmelites, aux Repenties, aux Pénitens de Ste. Catherine, à l'Hôpital de la Misericorde & à la Charité, (où les Consuls vont entendre la Messe pour mettre en possession les nouveaux Recteurs.)

Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

Aux Feüillans, Benediction la veille. Exposition le matin à 8.h. Benediction à 11. & aprés Complie à 5. heures.

Aux Jesuites de Ste. Croix, à la Congregation des jeunes Artisans Benediction matin & soir, & aprés Vêpres, Procession dans l'Eglise, & Benediction.

A Nôtre-Dame de la Garde, Indulgence pleniere. Benediction le matin seulement.

10. St. Nicolas Tolentin de l'Ordre des Hermites de St. Augustin.

Aux Grands Augustins, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

Aux Augustins déchaussez, Le même, & Procession par la Ville.

14. Exaltation de la Ste. Croix l'an 628. par l'Empereur Heracius.

Aux Observantins, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

Aux Recolets, Benediction aprés l'adoration de la Croix.

Aux Minimes, Benediction à 10. h. du

matin. Si c'eſt un Dimanche Benediction aprés Vêpres.

Aux Pénitens de la Ste. Croix, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

17. Les Stigmates de St. François.

Dans tout l'Odre, Indulgence pleniere.

Aux Recolets, Benediction la veille, & le jour matin & ſoir.

Aux Sœurs de Ste. Françoiſe, Titulaire de leur Chapelle, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

A l'Oratoire, pour la Solemnité de la Sainte Vierge, Benediction matin & ſoir.

18. St. Ferreol Martir de Vienne en Dauphiné.

A la Parroiſſe, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Le jour Expoſition à 7. h. du matin. Benediction à la Grand'Meſſe. Vêpres, Sermon, Benediction.

St. Thomas de Villeneuve Archevêque de Valence en Eſpagne.

Aux Grands Auguſtins & aux Déchauſſez, Indulgence pleniere. Benediction matin & ſoir.

21. St. MATHIEU Apôtre & Evangeliste.

Aux Religieuses du St. Sacrement, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

Le troisiéme Dimanche du mois.

Aux Servites, N.D. des 7. Douleurs, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

23. Ste. Thecle Vierge & Martire.

A St. Ferreol, Exposition le matin. Benediction aprés la Grand'Messe. Vêpres, Sermon, Benediction.

24. N. D. de la Merci, Fondatrice de l'Ordre de ce Nom.

A la Merci, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Exposition le matin,& Benediction. Vêpres, Sermon, Benediction.

27. St.Côme & St. Damien Freres Martirs.

Aux Prêcheurs, Confrerie des Chirurgiens, Indulgence pleniere. Benediction le matin à la Grand'Messe, & aprés Vêpres.

29. St. Michel Arcange.

Aux Minimes, Benediction à 10.h.du matin.

Aux Religieuses de la Misericorde, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

OCTOBRE.

Le premier Dimanche.

Aux Prêcheurs, N. Dame du Rosaire. [Cette Dévotion a été instituée par St. Dominique l'an 1213.] Indulgence pleniere. Benediction la veille. Le jour Exposition à 5 .h. & demi. Benediction à la Grand'Messe. Vêpres, Sermon, Procession par la Ville. Les Pénitens de saint Antoine y portent la Statuë de la sainte Vierge. Au retour Benediction. Toute l'Octave Exposition, & Benediction comme le jour.

Aux Dominicaines, Indulgence pleniere. Benediction la veille, & deux fois le jour.

4. St. François d'Assise.

Dans tout l'Ordre, Indulgence pleniere, & Benediction.

Aux Observantins, Procession la veille par la Ville. Les Pénitens de sainte Catherine portent le Buste de saint François. Au retour Benediction. Le jour Sermon aprés Vêpres. Pendant l'Octave Benediction matin & soir.

Aux Capucins & aux Recolets, Benediction

le matin à 10. h. & à 5. du ſoir, aprés le Sermon.

Aux Sœurs de Ste. Françoiſe, Benediction à 11. h. du matin, & à 6. du ſoir.

6. St. Bruno Fondateur des Peres Chartreux.

A la Chartreuſe, il y Indulgence pleniere, & dévotion.

8. Ste. Pelagie la Pénitente.

Aux Repenties, Indulgence pleniere. Benediction matin & ſoir.

Le ſecond Dimanche.

Aux Trinitaires déchauſſez, N. D. de Bon-remede, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

9. St. Denis Areopagite Evêque d'Athenes.

A St. Martin, Confrerie des Païſans, Indulgence pleniere. Benediction le jour matin & ſoir. La Proceſſion ſe fait le Dimanche ſuivant.

10. St. François de Borgia troiſiéme General de la Compagnie de Jeſus.

Aux deux Maisons des Jesuites, Indulgence pleniere. Exposition le matin. Benediction à 10.h. & demi. Le soir entre 5. & 6. Et à St. Jeaume aprés Vêpres à 5.h.

St. Loüis Bertrand de l'Ordre de St. Dominique.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere. Benediction aprés la Grand' Messe, & aprés Complie.

❁

15. Ste. Therese Fondatrice des Carmelites.

Aux Grands Carmes, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

Aux Carmes déchaussez & aux Carmelites, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Le jour Exposition à 6. h. du matin. Benediction aprés la Grand'Messe. Vêpres, Sermon, Benediction.

Le Dimanche dans l'Octave.

Aux Carmes déchaussez, à la Congregation du Tiers-Ordre de Ste. Therese, Benediction la veille, & le jour deux fois avec Sermon.

❁

19. St. Pierre d'Alcantara de l'Ordre de St. François.

Aux Observantins & aux Recolets, Indul-

gence pleniere. Benediction matin & soir.

Aux Capucins, Dévotion.

21. Ste. Ursule V. & M. avec les onze mille Vierges.

Aux Presentines, aux Augustines & aux Bernardines du petit Puis, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Le jour Exposition à 7. h. Benediction à la Grand'Messe. Vêpres, Sermon, Benediction.

23. St. Jean Capistran de l'Ordre de St. François.

Aux Recolets, Indulgence pleniere. Benediction la veille, & deux fois le jour.

25. St. Crespin Martir à Soissons en Picardie.

Aux Accoules, Confrerie des Cordonniers; Indulgence pleniere. Exposition le matin à 8. h. & Procession. Au retour Benediction. Vêpres, Sermon. Benediction. Les Savetiers font aussi la Fête.

28. S. Simon & S. Jude Apôtres.

A l'Hôpital du St. Esprit, les Consuls y font

dire la Messe avant leur Election.

29. Les Nouveaux Consuls vont aux Grands Augustins entendre la Messe en action de graces de leur Election.

NOVEMBRE.

1. LA FESTE DE TOUS LES SAINTS instituée l'an 835.

A la Cathédrale, Indulgence pleniere. Les anciens & nouveaux Consuls y assistent, & y communient à la Grand'Messe.

Aux Accoules, à St. Laurent, aux Grands Carmes, aux Grands Trinitaires, aux Augustins déchaussez, à l'Oratoire, à N. D. du Mont, au Bon Pasteur de la Bourgade, aux Repenties, aux Dominicaines; aux Pénitens du St. Esprit, & de St. Antoine; aux Enfans abandonnez, aux Convalescens & à la Charité, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

Aux Minimes, Benediction seulement à 10. h. du matin.

2. Commemoraison des Fidéles Trepassez.

Commencée par St. Odilon Abbé de Cluni l'an 995.

Aux Accoules, Benediction à la Grand'-Messe. Vêpres, Sermon, Benediction ; & toute l'Octave de même.

A St. Laurent, Exposition à 8. h. du matin. Benediction. à onze.

Aux Grands Carmes, toute l'Octave Sermon, & Benediction. Procession par la Ville le Dimanche suivant.

Aux Observantins, Sermon le jour & le Dimanche. Pendant toute l'Octave Benediction matin & soir.

Aux Repenties, Indulgence pleniere. Benediction deux fois, le jour seulement.

4. St. Charles Cardinal, Archevêque de Milan.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

11. St. Martin Evêque de Tours en Touraine.

A la Paroisse du Saint, Confrerie des Muniers, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Exposition à 7. heures du matin.

Aprés la Grand'Messe, Procession à laquell assistent les Pénitens bleus ; au retour Bene diction. Le soir Sermon, Benediction.

12. St. Didace de l'Ordre de St. François *Aux Observantins & aux Recolets*, Indul gence pleniere. Benediction matin & soir.

Aux Capucins, Dévotion.

13. Les Saints de l'Ordre de St. Benoît *A St. Victor*, Indulgence pleniere; *Et à St Sauveur*, Benediction le matin à 10.h. Le soi Sermon, Benediction.

Aux Augustins dechaussez, Benediction le matin, pour honorer les Saints de leur Ordre

Le Dimanche suivant St. Homme-bon. *A la Mission du St. Sacrement, dite de Provence, la Congregation des Artisans*, Indulgence pleniere. Exposition à 6. h. du matin. Benediction aprés la Grand'Messe. Vêpres, Sermon, Benediction & Procession depuis l'Eglise à la Congregation desdits Artisans, ensuite Bened.

14. Les Saints de l'Ordre des Carmes. *Aux Grands Carmes*, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

19. Ste. Elizabeth Veuve Reine d'Hongrie.

Aux Religieuses Lionnoises, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Le jour Exposition à 6. h. Benediction à la Grand'Messe. Vêpres. Sermon. Benediction.

Aux Observantins, Confrerie des Sœurs du Tiers-Ordre, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Exposition à 7. h. du matin, Benediction aprés la Grand' Messe. Vêpres, Sermon dans leur Chapelle, & Benediction.

A la Chapelle de Ste. Françoise, & à l'Hôpital du St. Esprit, Benediction matin & soir.

Le Dimanche suivant.

Aux Recolets, à la Chapelle des Sœurs du Tiers-Ordre, Indulgence pleniere. Le matin elles font la Procession dans le Cloître, ensuite Benediction. Le soir Vêpres, Sermon, Bened.

❁

20. St. Felix de Valois second Fondateur de la Trinité.

Aux Grands Trinitaires, aux Déchaussez, & aux Observantins, Indulgence pleniere, Benediction matin & soir.

Ste. Colombe Vierge & Martire.

Aux Religieuses du St. Sacrement, qui ont le Corps entier de la Sainte, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

21. La Presentation de la Ste. Vierge au Temple, à l'âge de 3. ans.

Aux Presentines, Indulgence pleniere, Benediction la veille. Le jour Exposition à 7. h. Benediction à la Grand' Messe. Vêpres, Sermon, Benediction.

A la Cathédrale, à N.D.de grace, la Congregation des Filles pour les pauvres honteux de la Paroisse, il y dévotion, & Sermon aprés Vêpres.

Aux Accoules, N.D.de Bon-Secours, Indulgence pleniere. Sermon & Procession le matin avec les Pénitens du St. Esprit, qui portent la Statuë de la Vierge, & toute l'Octave dévotion.

Aux Grands Carmes, & aux deux Monasteres de la Visitation, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

25. Sainte Catherine Vierge & Martire d'Alexandrie.

Aux Pénitens de la Sainte, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Le jour Exposition à 6. h. Procession le matin par la Ville, & Benediction. Le soir Sermon, Bened.

Aux Grands Trinitaires, Indulgence pleniere.

Procession & Benediction la veille. Absolution generale avant la Grand' Messe. Benediction matin & soir.

Aux Trinitaires déchaussez, & à la Merci, le même.

27. Les Saints de l'Ordre de St. François.

Dans tous les Convents de l'Ordre, Ind.pl

Aux Observantins , Benediction matin & soir.

30. SAINT ANDRE' Apôtre frere de Saint Pierre.

A St. Victor, Confrerie ancienne, où est la Croix du saint Apôtre, qui fut trouvée par revelation l'an 1250. Dévotion générale. Indulgence pleniere. Les Consuls y vont entendre la Messe.

DECEMBRE.

1. St. Eloy Evêque , Apôtre d'Anvers.

Aux Grands Augustins, *Confrerie des Maréchaux de la Grand-forge* , Indulgence pleniere. Procession, Benediction aprés la Grand'

Messe, & Benediction aprés Vêpres.

3. St. François Xavier de la Compagnie de Jesus, Apôtre des Indes.

Aux deux Maisons des Jesuites, Indulgence pleniere. Exposition à 6. h. & demi. Benediction à 10. Vêpres à 3. Sermon, Bened.

4. Ste. Barbe Vierge & Martire.

A sa Chapelle, Confrerie des Canoniers & Fondeurs, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

6. St. Nicolas Evêque de Myre.

A la Chapelle de la Citadelle, Dévotion, *& à celle qui est à St. Victor*,

8. L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA Ste. VIERGE.

A St. Martin, N.D. d'Esperance, Indulgence pleniere. Exposition, & Benediction deux fois.

Aux Accoules, N. D. de Misericorde, de même.

Aux Jesuites de Ste. Croix, N. D. de la Victoire, Titulaire de l'Eglise.

Aux Jesuites de St. Jeaume, dans la Congregation des Messieurs, Benediction la veille. Le matin Sermon, Benediction & Procession dans le voisinage. Ensuite Vêpres, Sermon & Benediction dans l'Eglise.

Aux Observantins & aux Feüillans, Benediction la veille, & deux fois le jour.

Aux Recolets, aux Capucins & aux Augustins déchaussez, il y a Sermon, si c'est un Dimanche.

A St. Antoine, aux Prêcheurs, aux Grands Augustins, aux Grands Carmes & aux Déchaussez, à la Merci, aux Servites, aux deux Convents des Bernardines, aux Religieuses de Ste. Claire, de la Misericorde, aux Dominicaines, à la Charité, aux Convalescens & à N. D. du Mont, il y a Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

Aux Pénitens de la Trinité nouvelle dits *de la Misericorde*, Benediction la veille. Exposition le matin. Procession aprés la Grand'-Messe, au retour Benediction. Le soir Vêpres, Sermon & Benediction.

Aux Pénitens bleus des Carmes, c'est leur grand-Fête. Exposition le matin & Benediction à Vêpres. Procession avec les Peres

Carmes, au retour Benediction.

A Nôtre-Dame de la Garde, Benediction le matin ſeulement.

14. B. Jean de Hierpez, dit de la Croix, Reformateur des Carmes.

Aux Carmes déchauſſez & aux Carmelites, Indulgence pleniere. Bened. matin & ſoir.

18. N. D. de Paix, ou l'Attente des Couches de la ſainte Vierge.

Aux Accoules, Indulgence pleniere. Benediction matin & ſoir juſques à Noël environ les 6.h. les Litanies de la Vierge.

22. *Aux Jeſuites de St. Jeaume dans la Congregation de Meſſieurs*, la Retraite. Benediction le matin à 10. h. & le ſoir à 4.

24. Veille de Noël.

Aux Prêcheurs, Proceſſion & Benediction le ſoir.

25. NOEL OU LA FESTE DE LA NATIVITÉ DE N. S. JESUS-CHRIST.

A la Cathédrale, Indulgence pleniere. Les

Consuls y vont entendre la Grand' Messe de dix h. Ils assistent aux Vêpres, & au Sermon des Accoules, ensuite ils vont aux Prêcheurs recevoir la Benediction du St.Sacrement.

Aux Carmes déchaussez, le Pardon de 40. h.

A St. Martin, à St. Laurent, à St.Ferreol, aux Grands Augustins, aux Déchaussez, aux Grands Carmes, aux Observantins, aux Grands Trinitaires, aux Déchaussez, aux Servites, aux Capucins, aux Minimes, aux Recolets, aux Prêtres de l'Oratoire, à N.D. du Mont, aux Religieuses de Ste. Claire, du St. Sacrement, aux Capucines, aux Dominicaines, aux Repenties, aux Pénitens du St.Esprit, de St.Antoine, de Ste.Croix, à la Charité, aux Convalescens, aux Enfans abandonnez, & au Bon Pasteur de la Bourgade, il y a Indulgence pleniere. Benediction le matin à la Grand'Messe. Le soir Vêpres, Sermon, Benediction.

A Nôtre-Dame de la Garde, Benediction le matin seulement.

26. S. ESTIENNE premier Martir.

A la Cathédrale, Indulgence pleniere. Sermon le matin.

A S.Martin, les Consuls y vont entendre

la Messe. Indulgence pleniere pour la Confrerie des Bouchers, Charcutiers & Patissiers. Ben. le matin. Et le soir Vêpres, Serm. Bened.

Aux Accoules, à St. Ferreol, aux Prêcheurs, aux Grands Augustins, aux Grands Carmes & aux Déchaussez, aux Grands Trinitaires & aux Déchaussez, aux Servites, aux Capucins, à l'Oratoire, à N.D. du Mont, aux Religieuses de Ste. Claire, aux Capucines, à la Charité, à l'Hôpital du St. Esprit, aux Convalescens, anx Enfans abandonnez, & au Bon Pasteur de la Bourgade, Ind. pleniere. Benediction matin & soir.

A la Chapelle de la Misericorde prés de la Loge, l'on y commence le Pardon des 40. h.

Les Prud'hommes des Pêcheurs vont entendre la Messe à St. Laurent, & ensuite ils font leur Election.

27. St. JEAN l'Evangeliste & Apôtre.

Aux Accoules, aux Grands Carmes, à l'Oratoire, & aux Pénitens noirs de St. Jean-Baptiste, Indulgence pleniere, Benediction deux fois.

28. Les Saints Innocens Martirisez au nombre de 14. mille.

A St. Victor, Dévotion aux Corps Saints des Innocens.

LES JOURS ET FESTES MOBILES.

LEs Jours Mobiles ſont ceux, qui changent tous les ans, & qui n'étant pas fixez aux mois, avancent ou reculent quelquefois notablement. C'eſt ainſi que ſont tous les quatres Dimanches de l'Avent, auſquels l'Egliſe commence l'année Eccleſiaſtique.

Le premier eſt ſouvent le jour même de St.André, mais toûjours le Dimanche plus proche de cette Fête. Par exemple l'année 1712. la Fête étant le Mecredi, le Dimanche precedent, qui eſt le 27.de Novembre, a été le premier Dimanche de l'Avent,mais l'année preſente 1713. St. André étant le Jeudi, le premier Dimanche ſera le troiſiéme de Decembre; & voila les jours les plus avancez

ou reculez, auſquels le premier Dimanche de l'Avent ſe trouve.

Le Dimanche de la Septuageſime, & tous les autres Jours ou Fêtes juſques à l'Octave de la Fête-Dieu, dependent du jour de Pâques, qui ne peut être plûtôt que le 22. de Mars, comme il fut l'année 1693. ni plus tard que le 25. Avril comme l'an 1666. On trouve les Tables de ces jours mobiles dans les Miſſels, Breviaires & autres Livres de Prieres, que l'on n'a pas mis ici, pour ne pas limiter par une Table de quelques années, ce Calendrier, qui doit être perpetuel.

LES DEVOTIONS
DEPUIS LE PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT.

A la Cathédrale, Sermon les Dimanches & Fêtes aprés le *Credo*.

A St. Martin, à St. Laurent, à St. Ferreol, aux Grands Augustins, Sermon tous les Dimanches & Fêtes, aprés Vêpres.

Aux Carmes dechaussez, Benediction aprés le Sermon.

Depuis ce Dimanche on ne peut pas se marier sans une expresse permission de l'Ordinaire, jusques aprés les Rois.

PREMIER DIMANCHE.

Aux Accoules, Sermon aprés dîné sur les trois heures, où les Consuls assistent. Pendant tout l'Avent Sermon le matin à 10, heures. Les Fêtes aprés Vêpres.

Aux Grands Carmes, tous les Jeudis de l'Avent Indulgence pleniere. Procession le

matin pour la Confrerie du St. Sacrement. Benediction aprés Vêpres.

TROISIEME DIMANCHE.

Aux Observantins, & aux Enfans abandonnez, le Pardon des 40.heures, où plusieurs Pénitens vont en Procession.

LES DEVOTIONS
DEPUIS LE DIMANCHE
DE LA SEPTUAGESIME.

CE Dimanche est ainsi nommé, parce qu'il est le septiéme avant celui de la Passion, & l'Eglise cesse depuis la veille de ce Dimanche de chanter l'*Alleluya* dans les Offices, qui est un Chant d'allegresse, pour disposer les Chrêtiens à la Pénitence du Carême, & pour les preparer aux Grandes Fêtes de Pâques.Il y a Indulgence pleniere presque dans toutes les Eglises,& Chapelles, qui ont les Stations de Rome, que l'on y ouvre ce Dimanche jusques aprés Pâques. Le plûtôt que ce Dimanche arrive est le 18. Janvier, & le plus tard le 21.Fevrier.

DIMANCHE DE LA SEXAGESIME.

Ce Dimanche eſt comme le precedent.

JEUDI SUIVANT, ou JEUDI - GRAS,

Aux Prêcheurs, pour faire la Commemoration de Ste. Catherine de Sienne, à qui Nôtre Seigneur apparut à tel jour. Indulgence pleniere. Benediction à la Grand'Meſſe, & le ſoir aprés Vêpres.

DIMANCHE DE LA QUINQUAGESIME.

Aux Jeſuites de St. Jeaume, *aux Prêtres de l'Oratoire*, *aux Carmelites*, *& aux Religieuſes du St. Sacrement.* Le Pardon des 40.h.

Aux Filles de la Providence, Indulgence pleniere. Benediction matin & ſoir.

Les Artiſans de St. Homme-bon vont aprés Vêpres en Proceſſion, viſiter St. Jeaume, enſuite à l'Oratoire, où ils font Amande honorable devant le St. Sacrement, & ils reçoivent la Benediction dans leſdites Egliſes.

MARDI SUIVANT, ou MARDI-GRAS.

Aux Religieuſes de la Miſricorde, Indulgence pleniere. Expoſition le matin à 7. h. Benediction à 10. & le ſoir à 4.

La Congregation des Artiſans des Jeſuites de Ste.Croix va en Proceſſion à 4.h.du ſoir à St. Jeaume, où eſt le Pardon des 40. h. Ils y reçoivent la Benediction, & au retour ils font dans l'Egliſe de Ste.Croix Amande honorable au St.Sacrement, & on leur en donne la Benediction.

Depuis le ſoir de ce jour les Nôces ſont défenduës juſques au Lundy de Quaſimodo.

LES DEVOTIONS DU CAREME.

PRemier Mecredi ou le Jour des Cendres, le plûtôt qu'il arrive eſt le 4.Fevrier, & le plus tard le 10. de Mars.

A l'Abbaïe St. Victor, il y a Sermon les Dimanches & les Fêtes ſeulement.

Dans les cinq Paroiſſes, & aux Grands Auguſtins, il y a Sermon pendant tout le Carême, excepté certains jours de la ſemaine, au choix des Predicateurs.

Aux Grands Trinitaires, Indulgence plen.

Procession dans le Cloître la veille. Le jour Exposition à 7. h. Absolution generale avant la Grand'Messe, ensuite Benediction. Vêpres, Sermon, Benediction.

Aux Trinitaires déchaussez, & à la Merci, de même.

DIMANCHE de la QUADRAGESIME
Premier du Careme.

A la Cathédrale, les Consuls assistent au Sermon.

A la Charité, le Pardon des 40. heures. Les Pénitens de Ste. Catherine y vont en Procession à 7.heures du matin. Ceux de St. Martin à 10. Du St. Esprit à midy. De la Trinité vieille à 2.h.De St.Jean-Baptiste à 4.h.

Le Lundi,ceux des Carmes à 8.h.du matin. De St.Antoine à 10. De la Trinité nouvelle à 2.h. Et du Bon Jesus à 5.

Le Mardy les Pénitens de Ste.Croix à 8.h. du matin. Et les Carmelins à 10. Ils y reçoivent tous la Benediction.

LES LUNDIS.

Aux Sœurs du Tiers-Ordre de Ste.Françoise, Indulgence pleniere pour les défunts. Benediction le matin à 8.h.& le soir aprés le Serm.

Aux Filles de la Providence, Indulgence pleniere le matin. Benediction à la Messe. Le soir aprés Complie.

LES MARDIS.

Aux Servites, les 4. premiers Mardis Indulgence pleniere. Benediction à la Grand'-Messe. Et le soir aprés le Sermon.

LES MERCREDIS.

Au Grands Trinitaires, Indulgence pleniere, le matin Benediction à 10.h. & le soir aprés le Sermon.

LES JEUDIS.

A l'Hôpital du St. Esprit, Indulgence pleniere. Benediction le matin à 10.h. & le soir à 5. aprés le Sermon.

LES VENDREDIS.

A St. Martin, N.D. de Pitié, Indulgence pleniere. Exposition à 7. h. Benediction aprés la Grand'Messe, & aprés Complie.

Aux Prêcheurs, Indulgence pleniere. Benediction aprés Complie.

Aux Observantins, & aux Recolets, le soir Sermon, Complie, Benediction.

LES SAMEDIS.

Aux Grands Carmes, Indulgence pleniere. Exposition à 8.h. & Benediction le matin & aprés le Sermon du soir.

SECOND DIMANCHE.

Ce Dimanche ſe nomme *Reminiſcere*, parce que la Meſſe du jour commence par ce mot. Les autres quatre ont auſſi de ſemblables mots Latins.

A St. Martin, les Conſuls aſſiſtent au Sermon.

TROISIEME DIMANCHE dit *Oculi.*

Aux Convaleſcens, le Pardon des 40. h. Les Pénitens de Ste.Catherine, du St. Eſprit, des Carmes, & quelques autres y vont en Proceſſion.

QUATRIEME DIMANCHE dit *Lætare.*

Aux Minimes, depuis la mi-Carême juſques à Quaſimodo, Indulgence pleniere & particuliere pour tous les jours.

LE VENDREDI SUIVANT.

A la Cathédrale, le Grand Pardon (accordé par Clement VII. l'an 1381. la Bulle eſt dans le P. Gueſnay, comme ſi l'on viſitoit les Egliſes de St.Pierre & de St. Paul à Rome le jour de leur Fête) ou la Solemnité de St.Lazare & ſon Panegirique. Il n'y a que ce ſeul diſcours en Ville. Tous les Corps y aſſiſtent, on les y complimente.

Aux Observantins, le samedi suivant le même grand Pardon. Les Consuls y vont entendre la Grand'Messe. Il y a Benediction seulement le matin.

CINQUIEME DIMANCHE Judica, OU DE LA PASSION.

A St. Victor, le même grand Pardon, & le Panegirique de St. Victor.

A St. Martin, la Fête de N. D. de Pitié, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

Aux Recolets, Indulgence pleniere. Exposition à la Chapelle du St.Suaire. Benediction la veille. Le jour Exposition à 7. h. Benediction le matin, & Procession dans le Cloître, où assistent seulement les Fondateurs de lad. Chapelle. Le soir Sermon, Benediction.

Aux Servites, N.D.des 7. douleurs, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Le jour Sermon & Procession, que les Pénitens noirs accompagnent en portant la Statuë de la Ste. Vierge. Benediction matin & soir. Pendant toute l'Octave Benediction deux fois le jour.

LE JEUDI SUIVANT.

Aux Repenties, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir, parceque l'Evangile du

jour est de la Conversion de Ste. Madeléne.

LE VENDREDI.

Aux Prêcheurs, & *aux Religieuses de la Misericorde*, N. D. de pitié, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

DIMANCHE DES RAMEAUX.

Le Chapitre de la Cathédrale fait la Procession autour de la Place ; & *celui des autres Paroisses* autour de leurs Eglises. Dans toutes les Eglises Sermon aprés Vêpres.

Aux Grands Augustins, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir. Les Consuls y vont entendre le Sermon.

Aux Jesuites de Ste. Croix, on donne la Retraite à la Congregation des Artisans pendant trois jours. Benediction le matin à 6. h. & le soir Meditation à 5.h. & Benediction.

Et le Jeudi Saint Procession à l'Eglise environ les 4. heures.

JEUDI SAINT.

A la Cathèdrale, le Lavement des pieds par Monseigneur l'Evêque, dans l'Eglise à 2.h.Il benit ensuite les Pains dans une Sale.

Aux Grands Trinitaires, & *au Déchaussez*, Indulgence pleniere. Procession, Benediction la veille.

Les Pénitens blancs, du St. Eſprit, & les noirs de St. Jean-Baptiſte viſitent les Egliſes en Proceſſion.

Aux Jeſuites de St. Jeaume, La Retraite à la Congregation des Meſſieurs. Benediction ſeulement le ſoir aprés la Meditation, pendant trois jours.

VENDREDI SAINT.

On prêche la Paſſion de Nôtre-Seigneur dans toutes les Egliſes, de 6. à 7. h. du matin. Et à dix on fait l'Office Solemnel, avec l'Adoration de la Croix.

A St. Victor, on y donne la Communion aux Religieux de l'Abbaïe, par une Coûtume immemoriale.

SAMEDI SAINT.

On fait l'Office Solemnellement dans toutes les Egliſes, & la Benediction des Fonts Baptiſmaux dans les Paroiſſes, & on ſonne les Cloches au *Gloria in excelſis* de la Meſſe.

Le 30. du mois de Mars, qui ſe trouve ſouvent en Carême, on fait l'Anniverſaire de la Conſecration de Monſeigneur HENRY FRANÇOIS XAVIER DE BELSUNCE Evêque de Marſeille. Tous les Prêtres du Diocéſe doivent en celebrer la Meſſe.

LES DEVOTIONS DE PAQUES.

LE DIMANCHE DE PAQUES, OU LA GLORIEUSE RESURRECTION DE N.S.

Le plûtôt qu'on la puisse solemniser est le 22. de Mars, & le plus tard le 25. Avril. Il y a Indulgence pleniere dans toutes les Eglises.

A la Cathédrale, les Consuls y vont entendre la Messe. Il y a Sermon aprés Vêpres. On va aprés Complie en Procession à la Chapelle de Ste. Madélene

Aux Carmes déchaussez, l'on expose le St. Sacrement, & on y donne la Benediction aprés la Procession, qui s'y fait aprés la Messe de l'Aurore, sur les 4. h. du matin.

A St. Laurent, aux Observantins, aux Minimes, aux Dominicaines, à N. D. de la Garde, aux Pénitens de St. Lazare & du St. Esprit, Benediction matin & soir.

LA PREMIERE & SECONDE FETE.

A la Cathédrale, Sermon le matin aprés le *Credo.*

A St. Martin, à St. Ferreol, aux Grands Carmes & aux Déchaussez, aux Grands Augustins & aux Déchaussez, aux Grands Trinitaires & aux Déchaussez, aux Servites, aux Recolets, aux Capucins, à N.D. du Mont, aux Religieuses de Ste. Claire, & du St. Sacrement, aux Capucines, aux Repenties, aux Pénitens de Ste. Croix, aux Convalescens & à la Charité, Benediction matin & soir.

LES TROIS FETES.

Aux Accoules, aux Prêcheurs, aux Observantins, au Bon-Pasteur de la Bourgade, aux Enfans abandonnez, Benediction matin & soir,

Aux Filles de la Providence le troisiéme jour seulement, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

LE PREMIER DIMANCHE aprés Pâques dit Quasimodo, *parceque la Messe commence par ce mot; ou* In albis, *à cause des habits blancs, que les nouveaux Baptisez quittoient ce jour-là.*

A S. Martin, Indulgence pleniere. La Pro-

cession des Jardiniers se fait le matin. Benediction deux fois le jour. Ils ont fait leur Fête le 22. Juillet.

A St. Ferreol, les Consuls vont accompagner le St. Sacrement, qu'on porte aux Malades, parcequ'ils y ont été invitez la veille par les nouveaux Marguilliers de la Paroisse.

Aux Peres de la Merci, N.D. de bonne nouvelle, Indulgence pleniere. Benediction la veille, & le jour deux fois.

Le Lundi suivant, les Nôces sont permises.

II. DIMANCHE APRE'S PAQUES.

Au Bon Pasteur de la Bourgade, à cause de l'Evangile du Bon Pasteur. Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

III. DIMANCHE APRES PAQUES.

Aux Grands Carmes, l'Institution de la Confrerie du St. Sacrement. Indulgence pleniere. Procession & Benediction le matin. Et aprés Vêpres Benediction.

Au second Monastere de la Visitation, l'Interieur de la Ste. Vierge. Indulgence pleniere. Benediction le matin. Vêpres, Sermon, Benediction.

LES ROGATIONS

Sont des prieres pour les Biens de la terre établies depuis l'an 350. par St. Mammert Evêque de Vienne. Il y a abstinence de viande les trois jours.

LE LUNDI.

Le Chapitre de la Cathédrale avec son Clergé va en Procession dire la Messe à S. Laurent.

LE MARDI.

La même Procession va à St.Lazare de la Bourgade, & de lá dire la Messe à St.Martin.

LE MECREDI.

Procession Generale avec le Clergé Seculier, & en entrant dans les Eglises des Religieux de l'ancienne Ville, lesdits Religieux s'unissent à la Procession, qui va à St.Ferreol, ou ailleurs, dire la Messe. Au retour elle passe dans l'Eglise des Grands Augustins.

Les Religieux de St. Victor font aussi la Procession des Rogations dans leur District.

L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

A la Cathédrale, Procession Generale à 5.h. du soir. Les Pénitens de St. Lazare portent les Reliques de St. Canat, pour les raisons qu'on dira ailleurs.

Aux Accoules, la Confrerie des Maçons, Indulgence pleniere. Exposition à 7. h. Procession le matin. Au retour Benediction. Aprés Complie Benediction.

Aux Trinitaires déchaussez, on expose le St.Sacrement à midy pendant une heure, qui est environ le temps, que Nôtre-Seigneur monta au Ciel.

Aux Augustins déchaussez, aux Religieuses du St.Sacrement & aux Convalescens, Benediction matin & soir.

Depuis le soir de ce jour jusques à la veille de la Pentecôte; *Aux Jesuites de St. Jeaume*, l'on fait une Retraite dans la Congregation des Dames, il y à Benediction le matin à 11. heures, & le soir à 6.

Depuis le ſoir du ſamedi ſuivant juſques à la derniere Fête de la Pentecôte.

Aux Obſervantins, l'on fait la Retraite aux Sœurs du Tiers-Ordre. On y donne deux fois la Benediction.

LE DIMANCHE aprés l'Aſcenſion.

A St. Martin, la Confrerie de N. D. de Bon-voyage, Indulgence pleniere. Benediction la veille. Expoſition à 7. h. du matin. Proceſſion aprés la Grand'Meſſe. Au retour Benediction & aprés Vêpres.

Aux Grands Trinitaires, N. D. de Bon-Remede, Confrerie des Cenſeaux. Indul. pl. Expoſition & Benediction le matin. Vêpres, Sermon. Benediction.

LA PENTECOTE

Jour de la Deſcente viſible, & ſenſible du St. Eſprit ſur les Apôtres.

LA PREMIERE FETE.

A la Cathédrale, Sermon le matin. Les Conſuls y aſſiſtent ordinairement.

A St. Laurent, aux Grands Augustins, aux Observantins, aux Minimes, aux Recolets, aux Dominicaines; aux Pénitens de St. Lazare, de St. Antoine & de Ste. Croix, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir.

A Nôtre-Dame de la Garde, Benediction le matin.

A l'Hôpital du S. Esprit, à la Confrerie des Tisserans, le Pardon des 40. heures.

LA SECONDE FETE.

Aux Accoules, N.D. de Bon-Rencontre. Benediction le matin. Procession par la Ville sur les 5. heures du soir, & Benediction.

A St. Martin, à St. Ferreol, aux Grands Carmes, aux Grands Trinitaires & aux Déchaussez, aux Servites, aux Capucins, aux Augustins déchaussez, à N.D. du Mont, aux Capucines, aux Repenties, à la Charité & aux Convalescens, Indulgence pleniere. Benediction deux fois le jour.

Les Pénitens de Ste. Catherine, de St. Antoine, des Carmes & du Bon Jesus, vont en Procession à l'Hôpital du St. Esprit, où est la Grand'Fête.

LES TROIS FETES.

Aux Accoules, aux Prêcheurs, aux Grands

Carmes, & au Bon Pasteur de la Bourgade, Indulgence pleniere. Benediction matin & soir

Les Consuls vont entendre la Messe aux Filles de la Providence.

LA TRE'S-SAINTE ET TRE'S Auguste Trinité.

Aux Grands Trinitaires, Indulgence pleniere. Procession la veille avant Vêpres. Au retour Benediction. Le jour Absolution generale avant la Grand'Messe, ensuite Benediction. Le soir Vêpres, Sermon, Procession & Benediction. Les trois jours suivans Benediction le matin à 10.h. Le soir aprés Compl.

Aux Trinitaires déchaussez, Indulgence pleniere. Benediction la veille, & deux fois le jour.

Aux Pénitens de la Trinité vieille, Indulgence pleniere. Exposition le matin à 8. h. Benediction à 11. Vêpres, Sermon, Bened.

LA FETE-DIEU
OU DU TRÉS-SAINT SACREMENT.

D*Ans toutes les Eglises*, Indulgence plen. Benediction matin & soir pendant toute l'Octave.

A la Cathédrale, la Proceſſion Generale environ le midi. Tous les Corps y aſſiſtent dans l'ordre, qui eſt marqué à la fin de ce Livre. Le Dais eſt pris dans l'Egliſe par les quatre Conſuls en robe rouge, & ſucceſſivement par quatre Capitaines de la Ville, par quatre Gentilhommes, par quatre Bourgeois & par quatre Marchands, nommez par Meſſieurs de Ville. On donne dans tous les Repoſoirs la Benediction ; & au retour, dans la Cathédrale. Les Pénitens de St. Lazare aſſiſtent à la Benediction du ſoir, environ les 7. h. Toute l'Octave Expoſition à la Cathédrale depuis Matines. Benediction aprés la Grand'Meſſe, & le ſoir aprés 7. h.

A St. Martin & aux Accoules, Sermon toute l'Octave aprés Vêpres.

A St. Laurent, toute l'Octave Expoſition à 8. h. du matin. Benediction à 10. & demi. Le ſoir Expoſition à 6. h. Benediction à 7.

A St. Ferreol, Sermon ce jour. Pendant l'Octave Expoſition à 9. h. Benediction aprés la Grand'Meſſe, & aprés le ſoleil couché.

La Statuë de N. D. de la Garde eſt raportée en Proceſſion à ſa Chapelle par des Pénitens,

avec grand concours & dévotion, au bruit du Canon. Benediction le matin avant qu'on la décende, & le soir au retour de la Proces.

Aux Chartreux, la veille Benediction aprés Vêpres. Exposition dez le soir & toute l'Octave jour & nuit sans interruption. Le jour de la Fête Procession dans le grand Cloître aprés la Grand'Messe, ensuite Benediction. Hors de cette Octave, ils n'exposent jamais le St. Sacrement.

LE DIMANCHE DE L'OCTAVE.

A St. Martin, Procession le matin dans la Paroisse, les Pénitens bleus y assistent.

Aux Accoules, les Consuls vont le matin à la Procession. Ils portent le Dais que la Ville fournit.

A St. Ferreol, & à St. Laurent; Sermon & Procession sur les 6. h. du soir.

Aux Recolets, les Consuls assistent le soir à la Procession des Chevaliers du St. Sepulchre.

A Nôtre-Dame du Mont & à la Mission de Provence, Procession sur les 4. heures.

A la Charité, Procession dans la Maison aprés Vêpres, où se trouvent les Recteurs.

LE JOUR DE L'OCTAVE.

A la Cathédrale, Procession dans la Paroisse

le matin. Le Dais est porté par les Marguilliers de la Confrerie du St. Sacrement, & autres Notables de la Paroisse. Benediction au retour seulement, & rien plus.

Aux Accoules, à St. Martin & à St. Ferreol, Procession le soir.

A St. Laurent, Procession le soir au bruit du Canon du Fort St. Jean.

A St. Victor, Procession le soir au bruit du Canon de la Citadelle St. Nicolas.

Aux Prêcheurs, les Consuls assistent le soir à la Procession.

Aux Grands Augustins, aux Grands Carmes. & aux Servites, Procession le soir dans le voisinage.

Aux Grands Trinitaires, Procession le soir dans le Cloître.

Aux Peres Chartreux, Procession le matin dans le petit Cloître, & Benediction.

VENDREDI APRE'S L'OCTAVE.

Aux deux Monasteres de la Visitation, le Saint Cœur de Jesus, ou la reparation des irreverences faites au trés-Saint Sacrement, Indulgence pleniere. Exposition à 7. h. du matin & Benediction. Vêpres, Sermon. Bened.

Par cette dévotion toutes les Fêtes Mobiles de l'année sont finies. Et tous les Dimanches suivans sont appellez troisiéme, quatriéme &c. aprés la Pentecôte, jusques au nombre de 23. pour le moins, & de 28. pour le plus. Aprés l'on commence ceux de l'Avent.

PROCESSIONS GENERALES.

C'Est l'usage en cette Ville de faire dans le cours de l'année six Processions générales, comme on l'a marqué en leurs jours propres dans le Calendrier. On les appelle Générales, parceque tous les Córps Séculiers & Reguliers s'y trouvent, en quoi elles sont distinguées des Particulieres : mais comme ces Processions Générales ne se font pas toutes de la même maniere, on sera bien-aise de trouver dans cét Ouvrage la difference, qu'il y a des unes aux autres.

La Principale & la plus Solemnelle est celle du trés-Saint Sacrement, laquelle fut établie aussi bien que la Fête, par le Pape Urbain IV. l'an 1263. ou 1264. elle est ordonnée dans

toute l'Eglise universelle, pour reparer les irreverences, qui se commettent pendant le cours de l'année devant cet Auguste Sacrement. On tapisse les ruës, on les parseme de fleurs, on dresse plusieurs magnifiques Autels, qu'on appelle *Reposoirs*, parcequ'on s'y arrête pour y poser le St.Sacrement, & en donner la Benediction. Toutes les Bannieres & les Corps des Arts & Mêtiers se trouvent à cette seule Procession, dont voici l'ordre.

La Croix de la Cathédrale est portée par un Soûdiacre, il a à ses côtez deux Acolites portans chacun un Chandelier. Les Bannieres marchent selon leur rang, determiné par Sentence de feu Monseigneur du Puget Evêque, le 22. Août 1656. sous peine aux Contrevenants, d'être interdits & chassez de la Procession. Chaque Banniere est portée au Son du Tambour, & suivie des 4. ou 6. Marguilliers de la Confrerie, qui portent un flambeau avec un Ecusson du Mistére ou du Saint.

PREMIERE BANNIERE.

1. St.Loup . . *les Savetiers*
2. Ste. Anne des Accoules . *les Femmes.*

3. l'Annonciat . *les Prieurs de cette Chapelle.*
4. St.Anne de St.Laurent . *les Tonneliers.*
5. St.Germain. . . *les Tailleurs de pierre.*
6. Ste.Anne de Lorette. . . . *les Prieurs.*
7. N.D.de Liesse . . . *les Ouvriers en soye.*
8. l'Ange Gardien . . . . . *les Aussiers.*
9. St. Eloy . . . *les Muletiers.*
10. N.D. de Bon-rencontre . . *les Prieurs.*
11. St. Claude . . . *les Taneurs.*
12. Ste. Marthe . . . *les Hôtes.*
13. Ste. Madélene . . . *les Jardiniers.*
14. N. D. de Vie . . *les Bergers.*
15. St. Albert. . . *les Boutiers.*
16. St. Roch . . . . *les Cordiers.*
17. St.Etienne. . . . *les Bouchers.*
18. St. Denis . . . *les Païsans.*
19. St. Martin . . *les Meûniers.*
20. les Ames du Purg. *les Prieurs de S.Martin*
21 St. Joseph . . *les Menuisiers.*
22. l'Ascension . . . *les Maçons.*
23. Ste.Barbe . . *les Canoniers.*
24. St. Honoré . . *les Boulangers.*
25. St. Eloy . . . *les Maréchaux.*
26. Ste.Catherine de Sienne . . *les Chapeliers.*
27. l'Annonciation des Maries *les Femmes.*
28. St. Esprit . . *les Tisserans.*

29. St. Clair . . . *les Tailleurs.*
30. St. Crespin . . . *les Cordonniers.*
31. N.D. de Bon-voyage . . . *les Prieurs.*
32. St. Elme . . *les Capitaines des Vaisseaux.*
33. St. Pierre, St. Paul . . *les Portefaix.*
34. St. Pierre . . . *les Prûd'hommes.*

Cette Banniere est suivie des pauvres Filles grises de l'Hôpital des Prûd'hommes, sous une Croix qu'une d'elles porte, & des quatre Prûd-hommes en Charge, qui sont habillez de noir, accompagnez des anciens Prûd'hommes.

35. N. D. de la Garde . . *les Prieurs.*

Elle est precedée de plusieurs Guidons & Banderoles de la Ste. Vierge, que des Enfans portent.

36. Celle du St. Sacrement.

Elle est portée au milieu de deux Fanaux dorez aux Armes de la Confrerie.

LES CORPS REGULIERS qui ont coûtume d'assister à cette Procession, sont selon leur rang.

Les Péres de la Merci les premiers.
Les Péres Recolets.
Les Péres Augustins déchaussez.

Les Péres Minimes.
Les Péres Capucins.
Les Péres Servites.
Les Péres Trinitaires.
Les Péres Obſervantins.
Les Péres Carmes.
Les Péres Auguſtins.
Les Péres Prêcheurs.

LES CINQ PAROISSES.

L'on y voit pluſieurs Chanoines, Beneficiers & autres Eccleſiaſtiques en ſurplis ; & le Clergé de la Cathédrale eſt en Chape.

1. La Paroiſſe de St. Ferreol.
2. La Paroiſſe de St. Laurent.
3. La Paroiſſe & Chapitre de N. D. des Accoules.
4. La Paroiſſe & Chapitre de S. Martin.
Le Corps de Muſique de la Cathédrale.
5. La Paroiſſe & Chapitre de la Cathédrale.

LE TRÉS-SAINT SACREMENT ſort de la Cathédrale au bruit du Canon, qui eſt à la Batterie de la Place. Il eſt precedé de la Simphonie, de quatre Thuriferéres, qui l'encenſent continuellement, & de deux

Soûdiacres, qui tiennent une écharpe étenduë. Monſeigneur l'Evêque porte le St. Sacrement ſous un Dais également beau & riche, il eſt aſſiſté des deux premieres Dignitez de ſon Chapitre ; de deux Chanoines, qui ſont Diacre & Soûdiacre ; d'un des Curés ou Vicaires, & accompagné de ſes Aumôniers.

Les quatre Marguilliers de la Confrerie du St. Sacrement marchent aux quatre coins du Dais, avec un flambeau orné d'un écuſſon; les Conſuls ſuivent en robe rouge, accompagnez des Officiers de Ville, aprés avoir remis le Dais, qu'ils portent depuis la Cathédrale jusqu'à la Place de Lenche, ainſi qu'il eſt dit dans le Calendrier *page* 89. Et un nombre prodigieux de peuple ſuit.

A la Benediction, que l'on donne au Repoſoir, qui ſe fait à l'Hôtel de Ville, dit la Loge, le St. Sacrement eſt ſalué au bruit du Canon & des Boëtes.

Aprés un grand tour que fait cette Proceſſion en cét ordre, ſans ſortir de l'ancienne Ville, elle ſe rend à la Cathédrale, où l'on donne encore la Benediction du trés-Saint Sacrement au bruit du Canon.

La ſeconde Proceſſion générale & la plus Solemnelle aprés la premiere, eſt celle de St. Lazare premier Evêque de Marſeille, Patron de la Ville & du Diocéſe, dont la Fête ſe celebre le 17. de Decembre, mais comme l'Egliſe univerſelle eſt alors occupée à ſe diſpoſer à la Naiſſance du Sauveur, l'Egliſe de Marſeille a choiſi un jour libre pour honorer plus particulierement ſon glorieux Paſteur, & ſon premier Apôtre; & c'eſt le 31. du mois d'Août qu'elle en fait la Solemnité avec Octave. Monſeigneur l'Evêque y aſſiſte Pontificalement, & tout le Clergé de la Cathédrale y paroit en Chape.

Les Prêtres & les Directeurs de l'Hôpital Général de la Charité, avec tous les Pauvres de la Maiſon y aſſiſtent ſous une Croix particuliere, de même que les Pénirens de St. Lazare, & tous les Hermites du Diocéſe, comme on l'a dit dans le Calendrier *pag.* 49.

Les Domeſtiques de Monſeigneur l'Evêque, & ceux de la Ville, portent à ces deux premieres Proceſſions des flambeaux avec des guidons; ceux-là aux Armes du Prelat, & les autres à celles de la Ville.

La troiſiéme eſt celle de l'Aſſomption de

la Sainte Vierge, qui ſe fait dans toute la France, pour le Vœu que LOUIS le Juſte XIII. du Nom fit l'an 1638. & dont on a parlé dans le Calendrier *page* 43. Les Conſuls en robe rouge, accompagnez des Officiers de Ville, aſſiſtent à ces trois premieres Proceſſions.

La quatriéme eſt celle du jour de l'Aſcenſion, établie à l'honneur de St. Cannat Evêque de Marſeille, dont les Pénitens de St. Lazare portent la Chaſſe. On la faiſoit autrefois le 15. Octobre Jour de la Fête; mais comme les Habitans de cette Ville ſont alors occupez à la campagne, on l'a transferée à ce jour plus ſolemnel.

La cinquiéme eſt celle du jour de Saint Marc, ordonnée dans toute l'Egliſe depuis le temps de St. Gregoire, pour demander à Dieu la conſervation des fruits de la terre. Tous les Corps Eccleſiaſtiques ſéculiers & réguliers s'y trouvent, comme on l'a dit dans le Calendrier *page* 25.

La ſixiéme eſt celle du dernier jour de

Universitas BIBLIOTHECA

Rogations, que l'on appelle à Marseille *des Vertus*. On y porte une petite Caisse d'Argent, où sont renfermées plusieurs Reliques, on a vû plus haut page 84. comment se fait cette Procession.

Outres ces Processions, il y en a quelquefois d'autres extraordinaires & générales, lorsque Monseigneur l'Evêque le trouve à propos, comme pour l'ouverture des Jubilés; pour demander de la Pluye, & pour d'autres Necessitez, ou Actions de grace pùbliques; ausquelles les Consuls se trouvent en Chaperon, suivis des Officiers de Ville.

Toutes les autres Processions, dont on a parlé dans le Calendrier, & que les Corps séculiers & réguliers font pendant le cours de l'année, à l'honneur de quelques Mistéres ou des Saints, sont appellées particulieres.

CONFRERIES DE TOUS LES CORPS DES ARTS ET METIERS.

Par Ordre Alphabetique.

APoticaires . *au St.Esprit le* 8. *Mars.*
Aufiers *aux Grands Aug.*1*.Dim.de Mars.*
Bâtiers . . . *à St. Martin* 16. *Août.*
Bergers . . *aux Grands Carmes* 1.*May.*
Bonnetiers . . *aux Prêcheurs.* 30. *Avril.*
Bouchers. . *A St. Martin.* 26.*Decembre.*
Boulangers. . *Aux Grands Augustins.* 16.*Mai.*
Caissiers. . *Aux Grands August.* 19. *Mars.*
Canoniers. . . *à Ste.Barbe.* 4. *Decembre.*
Capitaines de Vaisseaux *à S.Laurent.* 2.*Juin.*
Censeaux. . . . *aux Grands Trinitaires.*
Dim. aprés l'Ascension.
Chapeliers. . *aux Prêcheurs.* 30. *Avril.*
Charcutiers. *à St.Martin.* , 26.*Decembre.*
Charpentiers. . . *à St. Laurent.* 19. *Mars.*
Chirurgiens. . *aux Prêcheurs.* 27.*Septembre.*
Ciergiers ou Ciriers. *à la Mission de Provence.*
3. *Janvier.*
Coralistes ou Pêcheurs de Corail. . *aux Prê-cheurs.* 22.*Janvier.*

Cordiers de chanvre & d'Auffes. *à S. Martin. 16. Août.*
Cordoniers . . . . *aux Accoules.* 25.*Octobre.*
Corroyeurs . . . . *aux Grands Trinitaires. 6. Juin.*
Cotoniers . . . *au St. Esprit. la Pentecôte.*
Drapiers . . . . *aux Recolets.* 13. *Juin.*
Enterremorts *aux Grands Carmes.* 15.*Janvier.*
Fondeurs *à Ste. Barbe.* . . 4.*Decembre.*
Futaniers. . . . *au St. Esprit. la Pentecôte.*
Gippiers . . . *aux Accoules. l'Ascension.*
Hôtes . . . . *à St. Martin.* 29.*Juillet.*
Jardiniers . . *à St. Martin.* 22. *Juillet.*
Jeunes Patrons de Barque *à S. Laur.* 24.*Juin.*
IMPRIMEURS *aux Observantins.* 6. *Mai.*
Infirmiers de St. Loüis. *à l'Hôpital du S. Esprit 25. Août.*
Libraires . . *aux Observantins.* 6. *Mai.*
Marchands Drapiers *aux Recolets.* 13. *Juin.*
Marchands en Soye *aux Grands Carmes* 8.*Sept.*
Maréchaux de la Grand'Forge, . *aux Grands Augustins.* 1. *Decembre.*
Maçons. . . *Aux Accoules. l'Ascension.*
Menuisiers. *aux Grands Augustins.* 19.*Mars.*
Merciers , . *aux Prêcheurs* 25. *Mars.*
Meûniers . . . *à St. Martin.* 11.*Novembre.*

Muletiers. . *Aux Grands Augustins.* 25. *Juin.*
Notaires . . . . *aux Accoules.* 2. *Fevrier.*
Orphévres *aux Accoules.* 1. *Dec.* & 25. *Juin.*
Ouvriers en fer blanc dit Magnins . . . *aux Grands Augustins.* 2. *Juin.*
Ouvriers en ſoye *aux Grands Carmes.* 8. *Sept.*
Païſans . . . *à St. Martin.* 9. *Octobre.*
Patiſſiers . , *à St. Martin.* 26. *Decembre.*
Peigneurs de chanvre *à S. Martin.* 16. *Août.*
Pelletiers . . . *aux Prêcheurs.* 30. *Avril.*
Pêcheurs . . *à St. Laurent.* 29. *Juin.*
Porteurs de Chaiſe *aux Prêcheurs.* 25. *Juillet.*
Portefaix . *aux Grands Augustins* 29. *Juin.*
Savetiers *aux Grands Augustins.* 29. *Juillet.*
Selliers . *aux Grands Augustins.* 25. *Juin.*
Serruriers . . . *aux Servites* 1. *Août.*
Tailleurs d'habits *aux Accoules.* 2. *Janvier.*
Tailleurs de Pierre *aux Accoules. l'Aſcenſion. Aux Grands Carmes.* 31. *Juillet.*
Tâneurs. . *.aux Grands Trinitaires,* 6. *Juin.*
Tapiſſiers ou Faiſeurs de Tapis *au St. Eſprit. la Pentecôte.*
Teinturiers . . *aux Grands Carmes.* 8. *Sept.*
Tiſſerans, *au St. Eſprit. la Pentecôte.*
Tommiers . . . *aux Grands Carmes.* 1. *Mai.*
Tonneliers . . *aux Grands Carmes.* 7. *Août.*
Tonnelliers & Pêcheurs *à S. Laurent.* 6. *Juillet.*

DE QUELQUES CONFRERIES *particulieres*, *Des Congregations & Tiers-Ordres.*

CEux qui ſont de ces Confreries, qui ne ſont pas de celles des Arts & Mêtiers, doivent certains jours de l'année ſe confeſſer, & communier, reciter quelques Prieres & pratiquer les Dévotions, qui leur ſont marquées, avec l'approbation de l'Ordinaire, pour gagner les Indulgences de la Confrerie.

Les Congregations ſont des Aſſemblées particulieres de pieté, ou d'hommes ſeuls, ou de femmes ſeules, & il s'y fait des Exercices ſpirituels ſous des Reglemens établis.

Les Tiers-Ordres ſont ainſi nommez, parcequ'ils ſont attachez à un Ordre. Il y en a de l'un & de l'autre Sexe, ou unis ou ſeparez ; c'eſt pour cela qu'on les appelle Seculiers. Ils ont des Aſſemblées & des Reglemens approuvez de l'Evêque.

Confrerie du St.Saerement *dans toutes les Paroiſſes un Dimanche du mois.*

Congreg. des petits Enfans *aux Enfans abandonnez 1. Janvier.*

Congr.des petites filles *aux Accoules. 6.Janv.*

Congr des petits Enf *à N D.du Mont. 6.Janv.*

Confr.dé de N.D.de Nazareth *à St. Antoine.*

Congreg. des Ecoliers *à l'Oratoire.*

Tiers-Ordre de S Fran.de Paule *aux Minimes. tous trois le Dim.aprés les Rois.*

Congr.des Theolog.*aux Jeſuites de Ste.Croix.*

Congr. des Dames *aux Jeſuites de S.Jeaume. 2.Fevrier.*

Congr.des grandes Filles *aux Accoules.4.Fev.*

Confr.de S. Hermentaire *à S.Victor. 1.Mars.*

Tiers-Ordre de Ste.Françoiſe *à ſa Chapelle ruë Boſſinco. 9.Mars.*

Confr. des Agoniſans *aux Accoules. 19.Mars.*

Congr. des Meſſieurs *aux Carm.dech.19.Mars*

Congr.des gr.Artiſans *aux Jeſ.de S.†25.Mars*

Congr.de la Ste.† *au Cim.de la Cath. 3.Mai.*

Congr. des Diſciples de St. Jean-Baptiſte. *aux Enfans abandonnez. 24.Juin.*

Confr. des Sœurs du St. Enfant Jeſus *aux Auguſtins dech. 4.Dim.de Juin.*

Confrerie du Scapulaire *aux grands Carmes. Dim. aprés le 16.Juillet.*

Tiers-Ord. de S.Dominiq. *aux Prêch.* 4 *Août.*
Conf.des Infir.de St. Loüis *auS.Esprit.*25.*A.*
Confr.de N.D.de Consolation *aux gr. Augus.*
Dim. aprés le 28.*Août.*
Conf.de N.D.de l'Esclavage *aux August.déch.*
Congr.des jeunes hommes *à N.D. du Mont.*
Congr. des jeunes Artisans *aux Jes.de Ste.* †.
8.*Sept.*
Confrerie de N. D. du Rosaire *aux Prêcheurs*
1.*Dim.d'Octobre.*
Tiers-Ordre de Ste. Therese *aux Carmes déchaussez.* *Dim.aprés le* 15.*Octobre*
Congr. de St. Homme-bon *à la Mission de Provence. Dim. aprés le* 13. *Novembre.*
Congr.des Dames de l'Hôp.*au S.Esprit.*19.*N.*
Tiers-Ord. de Ste.Eliz.*aux Recol. le Dim.suiv.*
Tiers-Ord. des femmes seules *aux Obs.* 19.*N.*
Congr.des filles pour l'Aum. *à la Cath.* 21.*N.*
Congr.des Messieurs *aux Jes.de S.Jeaume.*8.*D.*
Confr. de la Bonne-mort *aux Jesuites de Ste. Croix.* 4. *Dim. du mois.*
Confr. de N. D. des 7. Douleurs *aux Servites.*
Dim. de la Passion.
Confr. du St.Suaire *aux Recolets.* *Dim. de la Passion.*
Ordre des Chevaliers du St. Sepulchre *aux Recolets. Dim.aprés la Fête-Dieu.*

ETAT
SPIRITUEL
DU DIOCESE
DE MARSEILLE.

AVERTISSEMENT.

IL y a peu d'Evêchez dans l'Univers plus ancien, que celui de Marſeille. St. Lazare reſuſcité par Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, dont il étoit le Diſciple & l'Ami, en a été l'Apôtre & le premier Evêque. Ses Succeſſeurs ont été long-temps Metropolitains de la ſeconde Narbonnoiſe, dont les Evêchez d'Apt, Gap, Siſteron, & tout ce qui eſt entre la Durance, le Var & la Crau juſqu'à la Mer, dependoient. Le Pape St. Leon le Grand les confirma dans ces droits, que l'on leur diſputoit. Mais aprés une longue ſuite d'années Græcus Evêque de Marſeille, pour plaire à Evarick ou Erric Roy d'Arles, qui le ſouhaitoit. & pour ne pas perdre la confiance que ce Prince avoit en lui, ſe dépoüilla lui-même de cette Prerogative en faveur de l'Evêque d'Arles, dont il devint le Suffragant depuis l'an 464.

Le Siége de Marſeille a été rempli par

des Prélats Illuſtres par leur haute naiſſance, & recommandables par leur capacité, & par leur pieté. Pluſieurs d'entr'eux ont été honorez de la Pourpre Romaine, & un trés-grand nombre ont été mis au nombre des Saints.

Quoique l'on ignore le nom de pluſieurs Evêques, qui ont gouverné cette Egliſe, on en conte cependant cent onze, dont on ſçait les noms. L'Evêque, qui remplit aujourd'hui ce Siége, fait le cent onziéme. On ſera ſans doute bien-aiſe de trouver ici une Chronologie exacte des Succeſſeurs de St. Lazare, & les noms de ces Illuſtres Princes de l'Egliſe, dont la memoire doit être en veneration dans un Diocéſe, qui leur a de ſi grandes obligations. On les met dans l'ordre où ils ſont dans la Sale du Château d'Aubagne, en ſuivant le Pere Gueſnay Jeſuite dans ſes Annales Latines de Marſeille, le Sieur de Ruffi dans ſa nouvelle Hiſtoire Livre X. Chap. I. & des Memoires manuſcrits ſur la fidelité deſquels on peut conter.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES EVEQUES DE MARSEILLE.

1. SAINT LAZARE resuſcité par Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST premier Evêque l'an 46. & martiriſé l'an 81. *Baron. Gueſnay. Ruffi.*

2. St. Reſtitut, l'an 82. *aux Actes de St. Paul dans un ancien Manuſ. de Lion.* Gueſn.

3. St. Caraunus, l'an 98. *André de Sauſſay*, cité *Par Gueſnay.*

4. St. Policarpe, l'an 113. *Bellarm. Raymond de Soliers. Les antiq. de Marſ. & Gueſn.*

5. St. Peregrin, l'an 132. *Gueſn.*

6. Marcus *ou* Marſus, l'an 136. ſiégea 20. ans. *Gueſn.*

7. Concordien, l'an 158. il Siégea 10. ans. *Gueſn.*

8. Jovien, l'an 169. *Gueſn.*

On ne trouve ni preuve, ni conjecture des Evêques, qui ont Siégez depuis ce temps-là, juſques en l'an 311. il y en a un ſans Epôque, nommé Bernon, & ne pouvant lui donner ſa veritable place, on a crû le pouvoir mettre ici, puiſque *de Ruffi* en parle aprés tous les Evêques §. 94.

9. Bernon, des Comtes de Mâcon. *Hiſt. de Châlon.*

10. Oreſius, l'an 311. aſſiſta au premier Concile d'Arles, tenu l'an 314. *Gautier Chron. Gueſn. Ruffi. Dupin. Fleury.*

11. St. Victorin, l'an 341. aſſiſta au Concile de Sardique, tenu l'an 347. Cette Ville s'appelle aujourd'hui Sophie, elle eſt dans la Bulgarie, Province de la Turquie en Europe. *Gaut. Chron Gueſn. Dupin & Fleury.*

12. Proculus *ou* Proclus, l'an 375. deputé des Evêques des Gaules, au Concile d'Aquilée, tenu l'an 381. au mois de Septembre.

Cette Ville est dans le Frioul terre-ferme des Venitiens, elle est appellée aujourd'hui *Aquilegia.* St. Jerôme Epitre 4. Chap. 10. qualifie Proculus *de trés Saint, & trés-docte Evêque.* Il défendit ses droits de Metropolitain & de Primat au Concile de Túrin, tenu environ l'an 400. selon la Chron. *de Gaut. Guesn. Ruffi.* Mais *Fleury* ajoûte, qu'il assista à plusieurs autres Conciles, & il en fait un bel eloge. *tom. 3. hist. Ecclef.*

13. Numidius, l'an 418. *Guesn.*

14. Paul I. l'an 420. Prélat de grande reputation. *Flav. Dexter. Robert in Gall. Christ. Guesn. Ruffi.*

15. St. Venerius, l'an 429. le Pape Celestin I. lui addressa une lettre, qu'il écrivoit aux Evêques des Gaules, *citée par Guesn. Sirmon. Ruffi.*

16. St. Eustachius, l'an 452. est appellé l'homme de Dieu *par Gennade*, & Saint, *par Sidon. Appollin. Robert in Gall. Chr. Guesn. Ruffi.*

17. Auxamius, l'an 464. le Pape Hilaire lui écrivit pour accommoder le different, qu'il avoit avec Trigennus d'Ambrun, que *Guesn.* nomme Ingemius.

18. St. Rustique, l'an 468. a été Disciple

de St. Jerôme, qui lui a souvent écrit. *Baron. Chron. Gaut. Guesn. Fleury.*

19. Salvien, originaire de Tréves, fait Prêtre à Marseille, & ensuite Evêque de la même Ville 471. *Gennade le qualifie de* Maître des Evêques. *Bellarm. Baron. Julius Scal. Guesn. Fleury tom.6.pag.*232. en fait l'éloge.

20. Græcus, l'an 475. homme trés-celebre, fut arbittre de la Paix entre l'Empereur Edoacer & Evarik Roy des Goths & d'Arles. Ce fut à sa sollicitation, comme nous avons dit, que Græcus ceda ses droits de Metropolitain & de Primat à l'Evêque d'Arles.

21. Sabinien, l'an 481. Il Siegea, selon *Guesn.* 9. ans. *Viguier. Hist. tom.* 2. *Ruffi.*

22. St. Honoré. I. du nom l'an 490. Le Pape Gelase loüe fort dans un de ses Brefs l'integrité de sa foi. *Gennad. Baron. Guesn. Ruffi.*

23. Agrecius, l'an 518. *Guesnay* prouve clairement, qu'il a été Evêque de Marseille, contre *Sirmond*, qui le fait Evêque d'Antibes, il soûcrivit au III. Concile d'Arles.

24. Dalmatius l'an 530. *Manuscrits du Monastere du Tolonet, cités dans Guesnay.*

25. St. Gennade, l'an 548. a beaucoup

écrit, & mourut l'an 572. *Platin. Vit. de Summ. Pont. Cité par Guesn.*

26. St. Theodore, l'an 573. soûcrivit au II. Concile de Mâcon, tenu l'an 581. que *Guesn.* dit avoir été en 585. Cét Evêque fut le premier Seigneur de la partie superieure de la ville de Marseille. Le Martyrologe François en fait mention. *Guesnay. Ruffi. P. Daniel dans la nouv. hist. de France.*

27. St. Serenus, l'an 594. fit ôter les Images, que le petit peuple adoroit avec superstition; mais St. Gregoire le Grand luî écrivit, en l'exhortant d'instruire le peuple de la maniere, qu'il faut honorer les images, & il les fit rétablir. *Guesn. & Ruffi.*

28. St. Cannat, l'an 621. étoit fils du Gouverneur de Provence, qui portoit le tître de Duc ou Comte d'Aix. Il mourut l'an 640. Le Crane de ce Saint fut trouvé sous le Maître Autel de la Cathédrale, le 21. Janvier 1653. *guesnay. Ruffi.*

29. St. Antonin, l'an 647. mourut en 680. & ses Reliques furent portées de St. Cannat à Marseille, l'an 1277. On celebre la Fête de ce Saint le 15. Octobre, le même jour que celle de St. Cannat. *Guesn. Ruffi.*

30. Perinus I. l'an 681. *Gueſn.*

31. St. Abdelonus ou Abdalongus, l'an 711. *Gueſn. Ruffi.*

32. St. Honoré II. l'an 742. étoit un des plus éloquens Perſonnages de ſon temps. *Gueſn. Ruffi.*

33. St. Mauron, l'an 768. eût beaucoup de part à l'amitié de Charlemagne. Il étoit en même temps Abbé de St. Victor. L'Egliſe de Marſeille celebre ſa Fête le 21. Octobre. *Gueſn. Ruffi.*

34. Honoré III. l'an 781. *Gueſn. & Ruffi.*

35. Jean I. l'an 795. aſſiſta au Concile de Magalone. *Gueſn.*

36. Theodebert ou Tutpert, l'an 811. ſelon *Gueſn.* Bienfaiteur de l'Abbaïe de St. Victor. *Ruffi.*

37. Perinus II. l'an 842. *Gueſn.*

38. Alboin, l'an 845. *Ruffi.*

39. Lodoin, l'an 850. aſſiſta au III. Concile tenu à St. Marcel prés de Châlon l'an 875. ſelon *Ruffi.* Il s'eſt trouvé à l'Aſſemblée des Evêques & Seigneurs, qui declarerent Bozon Roi d'Arles à Mantale en Dauphiné, le 15. Octobre 879. ſelon *Moreri, V. Bozon. Gueſn. &c.*

40. Berenger, l'an 880. assista au Concile de Nîmes l'an 886. *Guesn. Ruffi. Moreri.*

41. Venator, l'an 910. Manuscrit rapporté par *Rob. Gall. Chr.* cité *par Guesn.*

42. Drogon, l'an 923. les Sarazins ruïnerent son Eglise, Manassés Evêque d'Arles lui donna de grands secours. *Ruffi.*

43. Waldus ou Vivaldus, l'an 940. fit part à l'Eglise d'Autun des Reliques de St. Lazare, excepté le crâne. *Mart. Gal. Rob. Gall. Chr. Gues.*

44. St. Honoré IV. l'an 962. étoit frere du Vicomte de Marseille. Il fit de grands biens à l'Abbaïe de St. Victor. *Guesn. & Ruffi.*

45. Pons I. de la Maison de Marseille, l'an 981. fut encore plus liberal, que son Predecesseur, envers l'Abbaïe de St. Victor, il mourut l'an 1013. *Guesn. Ruffi.*

46. Pons II. de la même Maison, l'an 1014. étoit néveu de son Predecesseur. Il rebâtit plusieurs Eglises ruïnées, & fit de magnifiques Presens à St. Victor. Il Siégea jusques à l'an 1073. *Guesn & Ruffi.*

47. Raimond I. l'an 1074. étoit aussi de la Maison de Marseille, & néveu de Pons II. Il mourut environ l'an 1098. selon *Ruffi.*

48. Bertrand I. Vicomte en partie de

Marseille l'an 1100. obligea Pons de Peinier Vicomte de Marseille, de lui restituer le Port dit Portegalle. *Guesn. Ruffi.*

49. Pierre I. Vicomte en partie de Marseille, l'an 1108. *Guesn. Ruffi.*

50. Raimond II. Vicomte l'an 1111. mourut l'an 1121. *Guesn. Ruffi.*

51. Bertrand II. Vicomte de Marseille, l'an 1121, fut délegué du Pape, pour absoudre Pons de Peinier, qui avoit été excommunié. *Guesn. & Ruff.* confondent si fort ce Bertrand avec le premier, qu'ils n'en font qu'un des deux.

52. Raimond de Soliers III. du nom aussi Vicomte de Marseille, l'an 1122. insigne Bienfaiteur de l'Eglise de Marseille. *Guesn. Ruff.*

53. Raimond IV. l'an 1141. le Pape Innocent II. & Raimond Berenger Comte de Provence & Roy d'Arágon le confirmerent dans tous les droits & possessions de son Evêché. Il mourut le 26. Avril 1151. *Ruff.*

54. Pierre II. l'an 1151. transigea l'an 1165. avec les Vicomtes de Marseille. La Seigneurie de la Ville Superieure lui demeura avec ses droits, il regla aussi les pretentions de son Chapitre. *Guesn. Ruff.*

55. Raimond V. l'an 1172. *Gueſn. Ruffi.*

56. St. Foulques, l'an 1174. Abbé de l'Ordre de Cîteaux, recommandable par ſon érudition. Henriques Ecrivain de cét Ordre le met au nombre *des Saints.* Il aſſiſta à la Conſecration d'Alexandre III. enſuite au troiſiéme Concile général de Latran, tenu l'an 1179. Il fut transferé à Toulouſe & il y mourut le jour de Noël de l'an 1231. *Noſtradamus* cité *par Gueſn.*

57. Nicolas I. l'an 1186. *Ruff.*

58. Raimond VI. l'an 1192. *Ruff.*

59. Rainier l'an 1210. mourut le 16. Mars 1214. *Gueſn. Ruff.*

60. Pierre Raimond III. du nom, l'an 1215. mourut 1219. *Gueſn. Ruff.*

61. Pierre de Montlaur IV. du nom, l'an 1219. étant encore Archidiacre de St. Sauveur à Aix, Innocent III. lui écrivit. Il mourut l'an 1228. *Gueſn. Ruff.* dit le 29. Août 1229.

62. Benoît I. l'an 1230. accompagna le Roy de Navarre à la Terre-Sainte, & il mourut l'an 1254. *Gueſn. Ruff.*

63. Benoît de Alignano II. du nom, l'an 1254. ceda la Seigneurie de la Ville Epiſcopale de Marſeille à Charles d'Anjou, qui

lui donna en échange la terre de St.Cannat &c. il mourut le 11. Juillet 1268.*Gueſn.Ruf.*

64 Robert, l'an 1268. *aux Annales des Carmes de Marſeille*, citées *par Gueſn.*

65. Raimond de Nîmes VII. du nom, l'an 1272. mort le 15. Juillet 1288. *Suares.* cité par *Gueſn. Ruff.*

66. Durand des trois-Emines, l'an 1289. Boniface VIII. le nomma Commiſſaire pour la Terre-Sainte, l'an 1298. Il fut executeur du Teſtament de St. Loüis Evêque de Toulouſe, qui mourut à Brignole l'an 1297. Ce Durand fut cité à Rome, ſelon *Gueſn. Ruff.*

67. Fredol Capellier, l'an 1299. étoit de Narbonne. *Gueſn.*

68. Durand des Trois-Emines II.du nom, l'an 1309.

69. Raimond VIII. l'an 1312. fut transferé à Ambrun 1318. *Gueſn. Ruff.*

70. Guillaume Aimard I. l'an 1320.Tréſorier du Pape Jean XXII. ſelon *Ruff.* Mais *Suareſ.* applique cette Charge à ſon Succeſſeur, cité par *Gueſn.*

71. Gaubert de la Vau ou Gasbert de la Val, ſelon *Moreri*, v.*Avignon*, l'an 1321. originaire du Querci ſelon *Ruffi*, mais *Gueſn.*

le fait de Meaux, & Archidiacre de Cahors : fut transferé à Arles 1323. soûcrivit comme Archevêque d'Arles, aux deux Conciles tenus dans le Monastere de St. Ruf prés d'Avignon, l'an 1326. & 1337. selon *Moreri* : il mourut Archevêque de Narbonne, l'an 1342. *Suar.* cité par *Guesn. Ruff.*

72. Aimard II. dit de la Voute, originaire d'Arles, l'an 1323. assista au I. Concile de St. Ruf, l'an 1326. selon *Moreri. Guesn. Ruffi.*

73. Rathere de Lenach. l'an 1333. étoit Abbé de St. Victor. *Guesn. Ruffi.*

74. Jean Gasqui II. du nom, l'an 1334. originaire de Montpelier Dominicain, avoit été Penitencier de Jean XXII. il assista & soûcrivit au II. Concile de St. Ruf, l'an 1337. il mourut l'an 1345. *Fontana in Theatr. Dominic. Caval. in sua Galleri. Guesn. Ruff.*

75. Robert de Mandagot II. du nom, l'an 1345. *Guesn. Ruffi.*

76. François Fontanier, l'an 1352. Le Pape Innocent VI. le fit Cardinal : il mourut selon *Guesn.* 1362. n'étant plus Evêque de Marseille.

77. Hugues Darpajou, originaire de Roüergue, selon *Ruff.* l'an 1359. il mourut dans le Château Episcopal de S. Cannat l'an 1361.

78. Pierre Fabri V. du nom, l'an 1361. *Gueſn. Ruffi.*

79. Antoine de Riparia, l'an 1362. *Suares*, cité par *Gueſn.*

80. Guillaume Sudré II. du nom, natif de Limoge Dominicain, l'an 1364. Urbain V. le fit Patriarche de Jeruſalem & Cardinal Evêque d'Oſtie en 1366. il reçût avec trois autres Cardinaux la profeſſion de foi de l'Empereur Paleologue : il legua 200. florins pour la Chaſſe de St. Lazare, & il mourut le 28. Septembre 1375. *Gueſn. Ruffi.*

81. Philippe de Cabaſſole l'an 1366. Urbain V. le fit Cardinal. Il avoit été Evêque de Cavaillon, dont il étoit originaire. Gregoire XI. le fit ſon Legat, & Patriarche de Jeruſalem, il quitta l'Evêché de Marſeille, & mourut à Perouſe en Italie le 27. Août 1372. Son Corps fut porté à la Chartreuſe de Bon-pas. *Suar.* cité *par Gueſn. Ruff.* & *Moreri* en parle fort au long.

82. Guillaume de la Voute III. du nom, l'an 1368. *Gueſn.*

83. Aimard III. l'an 1378. transferé de l'Evêché de Graſſe à celui de Marſeille, il mourut l'an 1396. *Gueſn. Ruff.*

84. Guillaume IV. dit *le Tort.* l'an 1396. mourut le 15. Novembre 1403. *Guesn. Ruff.*

85. Paul II. de l'illustre Famille *de Sade*, dans le Comtat d'Avignon, l'an 1405. Conseiller d'état de la Reine Yolande ; il assista au II. Concile de Pise, tenu l'an 1409. il mourut l'an 1433. *Guesn.* cite *Rob. Gall. Christ. Ruffi.*

86. André Botaric, l'an 1433. mourut la même année, *Ruff.*

87. Barthelemi de Racoli Général des Carmes, Evêque de Marseille l'an 1436. il a laissé de sçavants écrits : il mourut l'an 1445. *Guesn. & Ruffi* en parlent au long.

88. Loüis de Glandevez, l'an 1445. passa de l'Evêché de Vence à celui de Marseille. *Guesn. Ruff.*

89. Nicolas de Brancas, l'an 1447. il mourut en 1466. *Guesn. Ruff.*

90. Jacques de Cartagene en Espagne, l'an 1466. *Rob. Gall. Christ.* cité par *Guesn.*

91. Jean Alardeau III. du nom, l'an 1468. originaire d'Angers, fit échange avec le Roy René des Terres de St. Cannat &c. pour la Baronie d'Aubagne, Cassis & autres dépendances, le 20. Octobre 1473. Loüis XI. le

rit Gouverneur de Paris, & de son temps la Provence fut unie à la France ; il mourut l'an 1490. *Nostrad.* cité par *Guesn. & Ruff.*

92. Ogier d'Anglure, l'an 1496. étoit Abbé de St. Victor, il mourut le 5. Ma 1506. *Guesn. & Ruff.*

93. Antoine Dufour Dominicain, l'an 1508. étoit Confesseur & Prédicateur de Loüis XII. à la suite duquel il mourut le 12. Juillet 1509. *Rob. Gall. Chr.* cité par *Guesn. Ruff.*

94. Claude de Seyssel, l'an 1509. étoit d'Aix en Savoye, il alla en qualité d'Ambassadeur de Loüis XII au Concile de Latran tenu l'an 1514. sous Leon X. Il fut transferé à Turin l'an 1515. il a donné au public plusieurs beaux Ouvrages : il mourut l'an 1520. *Guesn. Ruff.*

95. Innocent Cibo de Genes, l'an 1521. transferé de l'Archevêché de Turin, qu'il avoit cedé au susdit Claude pour l'Evêché de Marseille : il fut fait Cardinal du titre de St. Côme & St. Damien par Leon X. dont il étoit néveu. *Guesn. Ruff.*

96. Jean-Baptiste Cibo, l'an 1532. il reçût Clement VII. à Marseille, l'an 1533.

il mourut l'an 1551. *Guesn. Ruffi.*

97. Christophle Dumont, l'an 1551. Patriarche d'Alexandrie, fait Cardinal du tître de Ste. Praxede par Jule III. dont il étoit parent. *Guesn. Ruffi.*

98. Pierre de Ragueneau de Tours, fût Evêque depuis le premier Mai 1556. jusques en 1572. qu'il ceda l'Evêché à son néveu, & mourut le 4. Mai 1577. *Guesn. Ruffi.*

99. Frederic de Ragueneau, l'an 1572. un des plus aimables Prélats de son temps. Son attachement pour son Roy lui attira mille persecutions. Il fut assassiné dans son Château de Signe le 26. Sept. 1603. *Guesn. Ruff.*

100. Jacques Turicella, l'an 1605. Observantin, Confesseur de la Reine Marie de Medicis, mourut le 19. Janvier 1618. ayant été empoisonné par un de ses Valets de chambre. *Ruff.*

101. Artus d'Espinay de St. Luc, d'Abbé de St. Sauveur de Rennes en Bretagne, fut fait Evêque de Marseille, l'an 1619.

102. Nicolas Coëffeteau, l'an 1622. Dominicain, grand Theologien & Predicateur, répondit par ordre de Henry IV. au Livre du Roy de la Grande Bretagne. Il refuta le

erreurs d'Antoine de Dominis par ordre de Gregoire XV. de l'Evêché de Mets, il fut transferé à celui de Marseille, & il mourut à Paris le 21. Avril 1623. *Guesn. Ruff.*

103. François de Lomenie, l'an 1625. étoit sorti de l'Ordre de St. Dominique pour entrer dans celui de St. Benoît, où il fut Abbé de Josaphat, il mourut l'an 1639. *Rob. gall. Chris.* cité par *Guesn. Ruffi.*

104. Eustache de Gault Prêtre de l'Oratoire, mourut avant que d'être sacré, le 13. Mars 1639.

105. Jean-Baptiste de Gault, Prêtre de l'Oratoire, & Frere d'Eustache, fut regardé pendant sa vie, comme *un Saint*, & reveré comme tel par le Peuple aprés sa mort, qui a été suivie de plusieurs Miracles : il Siégea depuis 1640. jusques en 1643. *Guesn.* Voyez l'éloge qu'en fait *Ruffi.*

106. Estienne de Puget, auparavant Evêque de Dardanie, le fut de Marseille, l'an 1643. & mourut le 11. Janvier 1668. *Guesn. Ruffi.*

107. Toussaint de Fourbin de Janson, de l'Evêché de Digne, fut transferé à celui de Marseille, l'an 1668. fut Ambassadeur en

Pologne en 1674. Transferé à Beauvais le 14. Août 1679. Fait Cardinal l'an 1690. Il est mort à Paris Grand Aumônier de France, & Grand Commandeur de Malte, le 24. Mars 1713. âgé de 80. ans.

108. Jean-Baptiste d'Etampes, Evêque de Perpignan, ensuite de Marseille, l'an 1679. Il mourut l'an 1684. R*uff.*

109. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc des Comtes de Marseille, nommé Evêque l'an 1684. & transferé à l'Archevêché d'Aix l'an 1708.

100. Bernard de Poudenx, nommé en 1708. & mort le 19. Janvier 1709.

111. HENRY XAVIER DE BELSUNCE Abbé de Nôtre-Dame des Chambons Diocese de Viviers, nommé le 5. Avril 1709. fut Sacré le 30. Mars 1710. & arriva à Marseille le 24. Octobre de la même année.

DE L'ETENDUE ET DE LA SITUATION DU DIOCESE DE MARSEILLE.

LE Diocése de Marſeille eſt un des plus grands de la Provence. Si l'on prend ſa longueur depuis la Chartreuſe de Montrieux, qui eſt à l'extremité de la Paroiſſe de Meonnes, juſques au Boürg de St.Cannat il y a 15. lieües de Provence, & ſept de large depuis la Ville de Marſeille juſques à la Paroiſſe de Nans.

Ce Diocéſe eſt borné du côté du Midi par la Mer, du côté de l'Orient par le Diocéſe de Toulon, & du côté du Septentrion & de l'Occident, par les Dioceſes d'Aix & d'Arles. Il y a dans ce Dioceſe trois Ports de Mer qui ſont Marſeille, la Ciotat & Caſſis.

Il eſt compoſé de 30. Paroiſſes, cinq deſquelles ſont dans la Ville, trois dans le Terroir, & vingt-deux hors du Terroir, leſquelles on nomme *Foraines*, dont la plus éloignée n'eſt qu'à huit lieües de Marſeille. Elles ſont toutes d'une grande étenduë & trés peuplées. Elles ont beaucoup de Succurſales, c'eſt-à-dire, des Chapelles, qui ſont d'un grand ſecours à ceux, qui ſont trop éloignez de leur Paroiſſe : Et de plus, pluſieurs Chapelles publiques, où l'on dit la Meſſe toutes les Fêtes, & tous les Dimanches on y fait une Inſtruction au Peuple.

On compte dans ce Diocéſe trente-huit Communautez d'hommes, vingt-&-une de filles, trente-cinq Hôpitaux, & juſques â quarante-deux Chapelles de Pénitens, que l'on trouvera dans cét ouvrage. On n'entreprend pas d'y parler à fond des Tiers-Ordres, Confreries, Congregations & Luminaires, établis dans les Egliſes des Paroiſſes & des Religieux de la Ville, parcequ'on les a nommez dans le Calendrier.

DE LA VILLE DE MARSEILLE.

ELle eſt le Siége Epiſcopal, & ſans contredit une des plus grandes, & des plus

belles Villes du Royaume, comme aussi une des plus peuplées. On compte dans la seule Ville & son Terroir environ 150 mille ames, & du moins 50. mille dans le reste du Diocése. Pour ne pas s'écarter du dessein, que l'on s'est proposé dans cét ouvrage, on s'arrête uniquement à ce qui a rapport au Spirituel.

Les Marseillois se sont toûjours distinguez par leur pieté, & leur liberalité à enrichir & embellir les Paroisses de leur Ville; à recevoir quantité de Communautez d'hommes & de filles; à établir plusieurs Hôpitaux de toute espece, à y entretenir & secourir tous les nécessiteux du Païs, & étrangers à bâtir des Oratoires ou Chapelles de Pénitens, & à fonder une infinité de Chapelles dans le Terroir, comme on le verra dans la suite, aprés avoir parlé de ce qui est dans Marseille.

LES CINQ PAROISSES DE LA VILLE

LA premiere Paroisse est la Cathédrale. *Cette Paroisse* étant la mere de toutes les autres Eglises du Diocése doit s'appeller

l'Eglise de Marseille, elle fut d'abord dediée à St. Lazare Patron du Diocése. Mais dans le VIII. siécle les Evêques voulurent que leur Eglise portât le Nom de la trés-Sainte Vierge, & ils lui donnerent le Tître de *Ste. Marie Majeur*; c'est de là que lui est venu le nom qu'on lui donne *de la Major*.

Cette Paroisse en avoit autrefois une, qui lui etoit annexée, & qui portoit le nom *de St. Cannat*, à qui elle étoit dediée; mais cette Eglise fut démolie, lorsque l'Empereur Charles V. assiégea Marseille l'an 1524. & la Paroisse de St. Cannat fut éteinte, & réünie à celle de la Cathédrale en 1525.

L'ancienneté du Chapitre de Marseille est proportionnée à celle du Diocése. Il est composé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Capiscol, d'un Sacristain, & de neuf Chanoines, dont l'un est Theologal. Il y a aussi dix Beneficiers, & deux Vicaires, quatre Choristes, deux Diacres qui sont aussi Beneficiers. Il y a encor une fondation pour huit Prêtres habituez, qu'on appelle Numerotes *à numero octo*, qui furent établis aprés la démolition du Convent des Freres Mineurs en 1526. pour satisfaire aux fon-

dations de ce Convent, dont le Chapitre profita de quelques Biens partagez avec les Obſervantins. Un de ces Prêtres ſert les Agoniſans. Il y a pluſieurs Eccleſiaſtiques pour le ſervice de l'Egliſe, & un Corps de Muſique entretenu avec huit Enfans de Chœur.

On a tiré de ce Corps Illuſtre pluſieurs Evêques de Marſeille, & d'autres endroits, dont quelques-uns ont été faits Cardinaux; il y a toûjours eû dans ce Chapitre des perſonnes diſtinguées par leur pieté, leur ſcience & leur nobleſſe, dont on trouvera les noms dans l'hiſtoire du Sieur Ruffi, à la fin du Chapitre I. du Livre X.

Il faudroit ici parler de toutes les inſignes Reliques, qui ſont dans cette Egliſe: mais on copieroit ce que le même Hiſtorien en dit dans l'endroit que l'on vient de citer; & *Gueſnay. Corollaire* 1. & ſuivans.

Voici le nom des Communautez, qui ſont dans cette Paroiſſe, que l'on a tiré des mêmes Auteurs.

COMMUNAUTEZ D'HOMMES,

LEs *Peres de St. Antoine*, qui sont *Chanoines Reguliers de St. Augustin*, ont été établis assez long-temps avant l'année 1180.

Les grands Trinitaires ont été logez l'an 1203. hors la porte de la Joliette, & depuis 1263. où ils sont aujourd'hui.

Les grands Carmes sont dans la Ville depuis 1285.

Les Observantins en 1432.

Les Peres Servites, l'an 1555. il y en avoit eû l'an 1260. sous le tître de Serviteurs de Ste Marie Mere de Dieu auprés d'Aren.

Les Prêtres de l'Oratoire l'an 1620. ils ont eû le College le 26. Fevrier 1625.

COMMUNAUTEZ DE FILLES.

LEs *Religieuses de Ste Claire* ont été logées l'an 1254. où sont les PP. Recolets, & depuis le 26. May 1366. à l'endroit où elles sont aujourd'hui ; elles sont sous la direction des Peres Observantins.

Les Bernardines de Ste Ursule, dites *du petit-Puis*, ont été établies l'an 1612. il n'y avoit dans cette Maison que des Ursulines

introduites en cette Ville par le P. Coton Jesuite, Confesseur de Henry IV. dit *Guesn. Coroll.* 5. §. 43. mais les Bernardines du Quay y sont venuës l'an 1639.

Les Carmelites le 9. Mars 1623. elles sont exemtes de l'Ordinaire, & ne dépendent point en France des Carmes déchaussés, par la Bulle de Clement VIII. donnée l'an 1604.

Le premier Monastére de la Visitation est depuis le 11. Mai 1623.

Les Religieuses de l'Adoration perpetuelle du St. Sacrement fondées l'an 1659. *selon Ruffi* §. 40. par le vénerable P. Antoine le Quieu Dominicain (dont on a imprimé la Ste vie) n'ont été aprouvées du St. Siége que depuis 1695. Mr. du Luc, alors Evêque de Marseille, leur déclara de la part de Sa Sainteté, que leurs vœux étoient nuls, & qu'elles étoient libres pour retourner dans le siecle; mais aucune d'elles ne sortit du Convent, & aprés six mois d'un nouveau Novicat, elles firent toutes Profession. Selon leur Institut, il y a une Religieuse jour & nuit devant le St. Sacrement. *Mem. manusc.*

CONFRERIES DE PENITENS.

LEs *Noirs de St. Jean Bap.* ſont depuis l'an 1521. ils ont bâti leur Chapelle l'an 1602.

Les Bleus des grands Carmes étoient avec les blancs de Ste. Catherine l'an 1506. dont ils ſe ſeparerent, & ſe logerent à St. Martin, ſous le tître de N. D. de pitié juſques à 1514. Ils ſe diviſerent encore pour s'établir ſous le même tître dans le Convent des grands Carmes, où ils ſont depuis 1531.

Les Blancs de la Trinité vieille, ou de *N. D. de bon ſecours*, avoient été aux Trinitaires depuis l'an 1514. enſuite ils ſe placerent prés des Obſervantins, où ils ſont aujourd'hui depuis 1548. ils ſont pourtant toûjours Prieurs & Recteurs nez de la Redemption des Captifs, & ils ont un Bureau joignant les PP. Trinitaires.

Les Blancs de St. Lazare ont été depuis l'an 1550. dans une Chapelle des grands Trinitaires, juſques à 1559. que le Chapitre de la Cathedrale leur donna le Cimetiere où ils ſont aujourd'hui.

Les Bleus de la Trinité nouvelle, ou de

Nôtre-Dame de Misericorde sont derriere le Convent des grands Trinitaires depuis le premier Août 1566.

Les Gris du bon Jesus, dits *Bourras* (à cause de leur habit qui est de bure ou bureau) étoient chez les PP. de St. Antoine l'an 1591. & six ans aprés ils se mirent proche les grands Trinitaires; ils enterrent les suppliciez. Ils ne peuvent être que soixante-douze, pour honorer le nombre des premiers Disciples de Nôtre-Seigneur.

Les Minimes de Ste. Croix étoient proche les PP. de St. Antoine depuis le 9. de Juillet 1606. d'où ils sont allés loger le 6. Juillet 1614. à la Chapelle où ils sont aujourd'hui. Ils ont été reformés par le R. P. Binans Minime, qui leur a donné l'habit & le cordon de St François de Paule; ils ne peuvent être que quatre-vingt seize, pour honorer les années de Jesus & Marie.

Les Gris dits *Carmelins*, ou *du St. Scapulaire*, sont prés des grands Carmes depuis le 21. Septembre 1621. Ils sont seulement six-vingts, qui est le nombre de l'assemblée des premiers Chrêtiens.

HOPITAUX.

S*Aint Jacques des Pelerins* à côté des Servites. Ces Peres y administrent les Sacremens. Il fût fondé l'an 1200.

Saint Eutrôpe, ou *des hidropiques* prés des grands Trinitaires, & sous leur direction pour les Sacremens, fondé le 12. Janvier 1550.

La Charité a commencé l'an 1640. elle est appellée dans les Patentes du Roy de l'an 1689. l'Hôpital général, on y reçoit les pauvres de la Ville & du Terroir de tout sexe, pourveu que les hommes ne passent pas 60. ans, & les femmes 50. On y prend aussi à l'âge de 7. ans les enfans, les orphelins & ceux qui ne peuvent tirer aucun secours de leurs parens ; on les instruit, on les éleve, on donne aux garçons un mêtier, & on loge les filles.

Les Insensez à la Bourgade, dont le fond a été acheté l'an 1692. on les y tient jusques à ce qu'ils soient revenus de leur maladie.

Les Enfans abandonnés sous le titre de *N. D. de bon rencontre*, cét Hôpital fût fondé l'an 1672. on donne un lit tous les soirs, & de la soupe à divers garçons, qui vont tra-

vailler ou chercher leur vie pendant la journée: ils y ſont inſtruits des Miſtéres de la Réligion, ils font leur priéres en commun, & ils ne doivent pas avoir plus de 15. ans.

Les Chapelles, qui ſont du même diſtrict de la Cathedrale, ſont celle de Ste-Madelaine, dédiée à cette Sainte depuis l'an 1220. & rébâtie l'an 1613.

Du Palais Epiſcopal fait en 1711. & que l'Evêque a dedié à ſon Patron St. Henry Empereur.

Ste. Croix auprés du Cimetiere de la Cathedrale où il y a une Congregation d'hõmes.

De St. Roch dans les infirmeries, bâtie à l'occaſion du vœu que la Ville fit l'an 1654.

De la Bourgade, on y dit la Meſſe les Fêtes.

De St. Lazare hors de la Bourgade, le Chapitre y va en Proceſſion comme l'on a dit Page 84.

Il y a encore hors de la Bourgade une Maiſon ſous le titre *du bon Paſteur*, où l'on met les inſenſés & les incorrigibles.

LA SECONDE PAROISSE.

CEtte Paroiſſe eſt dediée à St. Martin, dont elle porte le nom, elle eſt Paroiſſe

:puis l'an 1000. elle a été faite Collegiale
ı 1536. elle est composée d'un Prevôt & de
. Chanoines. Le Théologal de la Cathedrale
omme à la Prévôté de ce Chapitre. Il y a
. Beneficiers, dont deux sont Vicaires, qui
ırent établis le 3. Decembre 1563. & les
eux autres 1680. Il y a d'autres Prêtres
abituez pour aider à chanter l'Office, &
eux pour les Agonisans.

COMMUNAUTEZ D'HOMMES, qui sont dans cette Paroisse.

LEs *PP. Prêcheurs* ou *Dominicains* ont été établis l'an 1224.

Les PP. Augustins, l'an 1258.

Les PP. Capucins, le 3. Avril 1578.

Les PP. Minimes, en Août 1583.

Les Augustins déchaussez ou *les Reformez*, ı 1605.

Les PP. Jesuites de St. Jeaume, ainsi ap-
:llez du tître de leur Eglise *St. Jacques*,
ı'ils ont eüe l'an 1623. selon l'acte d'union
:tté du 9. Août de ladite année.

Les PP. Recolets l'an 1621.

La Mission de Provence, ou *des Prêtres*
ı *St. Sacrement*, l'an 1638. Leur Fondateur

est Christophle Authier Capiscol de S Victor, Evêque de Betleem.

La Mission de France ou *des Prêtres Mi sionaires*, instituez à Paris par M. Vincent d Paul, l'an 1621. il fut pourvû du Brevet d'Au mônier des Galeres, le 6. Fevrier 1618. Ce Prêtres sont pour faire des Missions hor des Villes. Ils sont établis à Marseille l'a 1648. Le Seminaire du Diocése est dan cette Maison depuis 1672. où les Curés fon la Retraite une fois l'an.

Les Peres de la Merci ont été reçûs pou la seconde fois dans la Ville l'an 1654. le 10 Janvier. Ils avoient été autrefois reçûs le 30 Mars 1418.

Les Peres Feüillans sont depuis 1643.

COMMUNAUTEZ DE FILLES.

S*Ion* Abbaïe de l'Ordre de Cîteaux, a été établie l'an 1242. prés la plaine de St Michel, sur une colline appellée *Sion*, jusques en 1361.

Les Capucines ont été depuis le 14. Juillet 1623. sur le Quay, jusques en 1683. que le Roy a fait bâtir ce beau Convent, où elles

ſont aujourd'hui. Elles ne peuvent être que 23. Religieuſes de Chœur, & deux Sœurs Converſes. Elles ſont ſous la direction des Peres Capucins.

Les Religieuſes de la Miſericorde fondées par le Reverend Pere Ivan natif de Rians Diocéſe d'Aix, furent établies à l'Hôpital de St. Jacques prés de St. Martin, le 21. Fevrier 1642. Cet Hôpital a été uni à celui du St. Eſprit. Elles ſont logées aujourd'hui depuis le 13. Octobre 1678. devant l'Hôpital des Convaleſcens.

Les Dominicaines ou *Religieuſes de Ste. Catherine de Sienne*, fondées le 3. Juillet 1673. ſont ſous l'Ordinaire.

Les Recoletes ont été établies le 11. Novembre 1640. Elles ſont dirigées par les Peres Recolets.

Les Preſentines de Ste. Urſule ſont de l'an 1647.

Le ſecond Monaſtére de la Viſitation a été établi l'an 1651.

Les Lionnoiſes du Tiers-Ordre Regulier de St. François ſous le tître *de Ste. Elizabeth*, ainſi appellées parceque des Religieuſes venuës de Lion, les établirent à Marſeille le

19. Avril 1651. Elles ont fait bâtir une b[le]
Maison hors la Ville, où elles sont aujo[ur]-d'hui depuis le 23. Decembre 1689.

CONFRERIES DE PENITENS.

Les *Bleus de N. D. de Pitié* proche l'Eglise de St. Martin, fondez l'an 15[.].

Les Gris de St. Antoine, fondez l'an 15[.]. Ils sont auprés des Prêcheurs depuis 15[.].

HOPITAUX.

Les *Convalescens* fondez le 9. Août 16[.] on y tient pendant 6. jours les Malad[es] Convalescens, qui sortent de l'Hôtel-Di[eu] pour y rétablir leur santé. On y donne au[ssi] le couvert aux pauvres Passants pour un so[ir].

La Providence ou *la Pureté* l'an 1678. O[n] y reçoit de jeunes filles jusques à un certa[in] nombre, pourveu qu'elles ne passent p[as] l'âge de 12. ans; & on les fait travaill[er] au profit de la Maison.

Le Mont de Pieté établi l'an 1695. O[n] y prête de l'argent à ceux, qui en ont beso[in] pour un certain temps, sur des gages, & san[s] interêt.

Les Incurables ou *Paralitiques*, que l'on y reçoit pour autant de lits, qu'il y en a de fondez par des gens de bien. cét Hôpital a commencé le 11. Avril 1693. dans la Bourgade, & il a été transferé dans la Ville.

La Chapelle *de Ste. Barbe* eſt dans cette Paroiſſe, c'eſt la confrerie des Canoniers, Fondeurs, Chauderoniers & Salpêtriers. Elle étoit aux Grands Auguſtins, depuis 1422. Ils ont fait bâtir leur Chapelle l'an 1644. Le Pape Innocent XII. approuvât leur établiſſement le 9. Avril 1698.

LA PAROISSE dite des ACCOULES

NOtre-Dame *des Accoules*, dont le titulaire eſt la Nativité de la Ste. Vierge, a été habitée l'an 1000. ou 1033. par les Religieuſes de St. Sauveur. ce nom *des Accoules* eſt tiré des *arceaux* ou *encoules*, qui ſoûtiennent l'Egliſe, puiſque dans les anciens Actes on l'appelle *Sta. Maria de accuis* ou *arcuis* d'un vieux mot Latin, pour dire *de arcubus*, & non pas *de Aquis fluentib.* comme un moderne l'a expliqué, puiſqu'il n'y a aucune ſource d'eau proche cette

Eglise. Elle a été bâtie l'an 1064. & rebâtie par Hermeline des Beaux Abbesse de St. Sauveur l'an 1204. Elle a été Paroisse depuis l'an 1150. ensuite collegiale l'an 1560.

Il y a une Eglise inferieure dediée à N. D. de bon secours, dont on a parlé dans le *Calendrier*, le 2. Fevrier.

Les Religieuses de St. Sauveur ont la nomination du Doyen, & de six chanoines, qui composent le chapitre: il y en a un septiéme de Jus-patronat Laïcal : ceux-ci nomment les quatre Beneficiers & les deux Vicaires, il y a d'autres Prêtres habituez pour aider à chanter l'Office, & un pour les Agonisans.

LES COMMMUNAUTEZ de cette Paroisse.

LEs *PP. Jesuites* ont été en cette Ville l'an 1579, selon *Ruffi*, mais ils n'ont eû des Lettres Patentes du Roy pour leur établissement que le 4. Avril 1614. dit *Guesnay*. Ils n'ont été logés à la maison où ils sont aujourd'hui que le 14. Septembte 1628. jour de l'Exaltation de la Ste. croix, dont ils sont apellez *les Jesuites de Ste. Croix*. Le Duc de Guise mit la premiere Pierre de leur Eglise le huit

huit Decembre 1630. sous le tître de *N. D. de la Victoire*, mais l'on n'y a dit la Messe que le 3. Mars 1669. Les Péres de cette Maison enseignent les Mathématiques depuis le 1. Octobre 1702. Et la Theologie Positive & Scholastique depuis le 27. de May 1703. Celles-la ont été dans leur autre Maison de St. Jeaume depuis 1660. Et la Theologie depuis le 27. Janvier 1689.

Les Augustines de Ste. Ursule, établies l'an 1636.

La Communauté des Filles de la Madeleine ou *les Repenties*, dont on parle à la page suivante.

Les Pénitens blancs du St. Esprit, fondez depuis 1511.

Les Gris de St. Maur, établis en 1662. enterrent les pauvres de tout sexe, ils ne peuvent être que trente-trois, pour honorer les années de Nôtre-Seigneur.

HOPITAUX.

LE *St. Esprit* dit *l'Hôtel-Dieu*, est le premier de la Ville, fondé l'an 1188. on y reçoit tous les Malades de la Ville, & les

étrangers, comme auſſi tous les enfans trouvez ou expoſez: ils y ſont nourris & inſtruits, & lors qu'ils ſont en un certain âge, on donne un Mêtier aux garçons, & on loge les filles.

La Miſericorde a été un Hôpital depuis l'an 1578. dont la Confrerie fut établie dans l'Egliſe des Accoules. La Chapelle, qui eſt auprés de la Loge, n'eſt bâtie que depuis 1695. cette œuvre donne du ſecours aux familles, qui ſont dans la néceſſité, & aux pauvres malades, comme l'on dira *page* 153

Les Repenties ont été fondées le 24. Juin 1630.aprés un vœu que la Ville fit à l'ocaſion de la peſte, qui avoit fait mourir plus de 8000. perſonnes. L'on y reçoit les femmes & les filles, qui par un eſprit de pénitence, aprés un égarement, ſouhaitent d'y entrer, ſans que perſonne les y oblige.

Le Refuge dit *la Galere*, établi le 14. Decembre l'an 1640. pour y enfermer les femmes & filles d'une débauche ſcandaleuſe, & celles qui en débauchent d'autres.

L'Entrepôt marque par ſon nom, que c'eſt là que l'on tient les filles & les femmes de débauche pour quelque temps; on y fait

leur procés, pour être enfermées au Refuge, ou chassées de la Ville.

LES CHAPELLES qui sont dans cette Paroisse.

CElle de *l'Hôtel de Ville*, fondée en 1653. déservie par les grands Augustins depuis 1594. est dédiée à la sainte Croix pour les raisons, que l'on a dit au Calendrier le 3. de May.

De St.Victor, dans la grand'ruë bâtie l'an 1500. il y a fondation de Messes quotidiennes, l'Abbaïe de S. Victor en païe le service.

De la Prison, déservie par les PP.Capucins.

De Ste.Françoise, Chapelle d'un Tiers-Ordre de femmes séculieres, où le St.Sacrement reside ; elle est fondée depuis le 15. Janvier 1658. sous le tître des Stigmates de Saint François.

DE LA IV. PAROISSE.

S*Aint Laurent*, dont elle porte le nom, est le Titulaire de cette Paroisse, établie depuis 1249. Le Sacristain de la Cathedrale en a le Jus-Patronat : il y nomme un Prieur qui est Curé ; il y a trois secondaires, un Sacristain

& autres Ecclésiastiques. Il y en a un fondé pour les Agonisans.

Il y a dans cette Paroisse.

L'*Abbaïe de St. Sauveur*, de l'Ordre de St. Benoît, établie par St. Cassien l'an 420. elle a été sous l'Abbaïe de St. Victor jusqu'en 867.qu'elle fut mise sous l'Ordinaire. Les Religieusesde cette Abbaïe sont venuës dans la Ville l'an 1060. L'Abbesse est de Nomination Royale depuis 1678.

Les Pénitens blancs de Ste. Catherine sont depuis l'an 1400. ils sont les premiers, & Fondateurs de plusieurs autres Pénitens du Terroir,& du Diocése.

L'Hôpital des *Orphelines*,ou *des filles grises*, gouverné par les Prûd'hommes des Pescheurs depuis l'an 1576.

Les Freres des Ecôles chrêtiennes, établis dans cette Paroisse depuis 1705. cette Institution a commencé en France par un Chanoine de Reims l'an 1680.

DE LA V. PAROISSE.

CEtte Paroisse porte le nom de son Titulaire, qui est *St. Ferreol*. C'est le Prieuré

d'un Religieux de l'Abbaïe de St. Victor, qui a l'Office d'Armarier ou d'Archiviste, elle a été Paroisse (à ce qu'on présupose) depuis 1591. mais ayant été interrompuë, elle a été rétablie l'an 1693. avec un Curé en titre, dans une Eglise construite pour servir d'Entrepôt à l'Eglise Paroissiale. Cette petite Eglise fût benite, suivant l'Ordonnance de Mr. de Vintimille alors Evêque de Marseille, le 14. Novembre 1699. par le grand Vicaire dudit Evêque au district de l'Abbaïe. Il y a dans cette Paroisse plusieurs Ecclésiastiques qui la déservent. On y a établi une Confrérie pour l'Adoration perpetuelle du St. Sacrement, le 9. Fevrier 1713. il y a toûjours un Flambeau allumé, & des gens qui prient Dieu, depuis l'Aube jusques au Soleil couché.

Les Communautez de cette Paroisse.

LES *PP. Carmes déchaussés* furent reçûs l'an 1633. & selon *Guesn.* 1605.

Les Trinitaires déchaussés dits *de la Palun*, furent fondés l'an 1665. & établis en Ville seulement le 8. Fevrier 1684. ils sont ainsi appellez de leur ancien établissement dans le

le Terroir, dont on parle plus bas.

Les Bernardines du Quay furent établies le 15. Janvier 1637.

DE L'ABBAYE DE St. VICTOR.

CEtte Abbaïe eſt aſſez connuë par ſon ancienneté & ſon étenduë. St. Caſſien vint à Marſeille environ l'an 410. ayant quitté l'Orient pour venir s'établir en Europe, il fut le premier Abbé de ce Monaſtére; dans cette qualité il gouverna juſqu'à 5000. Religieux, & aprés lui il y a eû des Abbés, qui ont été canoniſés, quelques-uns Papes, pluſieurs Cardinaux, & une infinité Archevêques & Evêques en diverſes parties du monde, dont on peut voir les noms dans le Livre XI. *de l'Hiſtoire de Ruffi*. Le corps du Pape Urbain V. qui en avoit été Abbé, repoſe dans l'Egliſe ſuperieure de Saint Victor. Dans l'Egliſe inferieure on voit la Croix de Saint André trouvée l'an 1250. & dans la Superieure ſont les reliques de Saint Victor, de St. Caſſien, & pluſieurs autres.

Dans cette Abbaïe, qui eſt aujourd'hui de l'Ordre de St. Benoît, & qui a été miſe en

Commande par Sixte IV. l'an 1480. Il n'y a que 40. Religieux depuis environ l'an 500. c'est-à-dire, qu'outre un Abbé Commandataire, il y a 15. Officiers & 24. places, que l'on appelle Monacales. On trouvera dans le Livre *du Sieur Ruffi, chap.* 5. les prérogatives desdits Officiers, & l'on verra plus bas dans les Paroisses du Diocése, les Prieurés & les Prébendes, qui leur apartiennent.

LES OEUVRES DE PIETÉ.

ON ne doit pas oublier de parler ici de quelques œuvres de pieté, qui se pratiquent dans Marseille, pour le secours des pauvres.

Tous les quinze jours M. l'Evêque tient *le Bureau dans son Palais pour la propagation de la Foy, & les accommodemens*, il est composé d'Ecclésiastiques, de Gentils-Hommes, d'Avocats & de Bourgeois de Marseille. Tout le

monde y eſt reçû à porter ſes plaintes, on y cite les Parties, on regle leurs differens ; on donne des Commiſſaires à ceux, dont les affaires ne ſont pas d'une nature à pouvoir être terminées dans ledit Bureau ; & on tâche d'y finir les procés, de quelque nature qu'ils ſoient ſans aucuns frais.

Dans la derniere Viſite générale, on a établi de ſemblables Bureaux dans pluſieurs Paroiſſes du Diocéſe.

On tient encore tous les Dimanches à l'Hôpital du St. Eſprit, dont on a parlé plus haut, *le Bureau des oppreſſez*, établi non ſeulement, comme celui de l'Evêché pour l'accommodement des procés, mais outre cela pour la défenſe des veuves, des orphelins & des pauvres, de l'indigence deſquels les riches ſe prévalent quelques-fois, pour les opprimer. Lors que l'oppreſſion eſt manifeſte, & que l'on ne peut terminer les procez à l'amiable, le Bureau prend fait & cauſe pour ceux à qui on fait injuſtice ; il pourſuit le procés, & il fournit aux frais du Palais.

Ce Bureau a encore le ſoin *des Priſons*, & de recüeillir les charités des Fidéles pour le ſoulagement des pauvres Priſonniers. On

procede tous les ans à l'élection des Officiers de ce Bureau dans la Chapelle de l'Evêché, où Monseigneur leur fait une exhortation.

Le Bureau de la Redemption des Captifs auprés des PP. Trinitaires, dont le P. Ministre qui est leur Superieur, & les Pénitens de la Trinité vieille, ont la direction, comme nous avons dit plus haut.

Il y a aussi *un Bureau* de la *même Redemption* aux PP. de la Merci.

L'Hôpital de la Misericorde se trouvant trop chargé par raport à ses revenus, on a établi dans chaque Paroisse de la Ville, douze Commissaires à l'honneur des douze Apôtres ; ils ont soin chacun dans le Quartier qui lui est assigné, d'appliquer les charitez, dont ils sont dépositaires, aux pauvres, ausquels ledit Hôpital n'est plus en état de fournir, & aux pauvres honteux. Ce saint établissement s'appelle *la grande Misericorde*; outre celle-ci il y a encore dans chaque Paroisse *la petite Misericorde*, regie par des Messieurs & des Dames de pieté ; ils prenent le soin des pauvres malades de leur Paroisse. Les Messieurs fournissent de l'argent aux malades, & les Dames prennent le soin de

leur faire preparer, & de leur diſtribuer le boüillon & la viande dont ils ont beſoin.

Il y a encore pluſieurs compagnies de Dames, & de Filles aſſociées, qui viſitent les pauvres femmes malades, & leur fourniſſent des draps, & le linge qui leur eſt néceſſaire; des couvertures & des paillaſſes dans leurs maladies. Il y en a d'autres qui ont le même ſoin, à l'égard des priſonniers.

Outre le nombre prodigieux de Maîtres & de Maîtreſſes d'Ecôle, qu'il y a dans la Ville, & qui ont été approuvés depuis le Sinode de 1712. il y a dans chaque Paroiſſe une *Ecôle charitable* pour les pauvres, qui ne pourroient aller dans celles où il faut payer. Dans les unes & les autres, on doit faire deux fois la ſemaine la leçon du Catéchiſme: il y a auſſi dans chaque Paroiſſe *des Sœurs de l'Ecôle charitable* pour les Filles.

Dans toutes les Maiſons Religieuſes de Filles, dans les Hôpitaux & Chapelles de Pénitens de la Ville, il y a des Prêtres entretenus pour l'Adminiſtration des Sacremens, & le Service divin.

Quelques Compagnies *de Pénitens* ont coûtume de viſiter en Proceſſion les Hôpitaux,

lors qu'il y a des Indulgences des quarante heures, comme ils ſont marquez dans le Calendrier, & de diſtribüer leurs aumônes aux pauvres. Ils aſſiſtent aux Proceſſions des Corps Seculiers & Reguliers, lors qu'on y porte quelque Relique ou le Buſte des Saints. Ils ſe trouvent regulierement aux Enterremens de tous leurs freres ; ils les viſitent pendant leurs maladies, les aſſiſtent quand ils ſont pauvres ; & lors qu'ils ſont morts, ils les habillent, & fourniſſent aux frais de la Compagnie pour l'enterrement; ils ſont obligez de ſe conformer en tout, aux articles des Statuts Sinodaux de l'année 1712. qui les concernent pag. 119. tître des Confréries. article 8.

DU PORT.

LE Port de Marſeille eſt des plus beaux de la Mer Mediterranée, tant par ſa ſituation & par le grand nombre de Galeres, Vaiſſeaux & autres Bâtimens qu'on y voit, & qui y abordent de tous les Païs étrangers, que par la beauté du point de vüë en y arrivant, à cauſe des ſuperbes Edifices dont il eſt environné. Sa longueur eſt

depuis la chaîne de 175. toises, & sa largeu
depuis la Loge jusques au Quay opposé d
145. le plus large est de 165.

Son Entrée pour les Bâtimens est de 2c toises, mais toute entiere de 50. elle est l'oüest, d'où l'on voit à l'Est la superbe Maiso Royale de l'Arcenal, dans laquelle il y plusieurs œuvres de pieté, établies par LOUI le Grand, dont on parlera cy-aprés au ressoi des Galeres.

L'Entrée dudit Port est gardée du côté d Sud par une Citadelle, dépendante pour l Spirituel de la Paroisse de St. Ferreol, déser vie par un Aumônier, qui y fait les Fonction Curiales pour le Commandant & pour l Garnison. On y trouve une Chapelle *a St. Nicolas* au milieu de la Place. Il avoit autre-fois au même endroit, & tou prés du Port une Chapelle sous le tître *a N. D. du bon Port*, & *de St. Nicolas*, qu avoit été bâtie l'an 1500. à laquelle l peuple avoit beaucoup de devotion; & l'an 1660. que le Roy y fit construire l Citadelle, les Tîtres & l'Autel en furen transportez dans une Chapelle de l'Abbaïe d

St. Victor, qui apartient au Prieur Claustral; & c'est du nom de cette Chapelle, que la Citadelle porte celui de St. Nicolas.

La même entrée du Port du côté du Nord, est également gardée par le *Fort St. Jean*, dépendant de la Paroisse St. Laurent, & déservie par un Aumônier, qui fait les Fonctions Curiales pour le Commandant & la Garnison. On y voit la Chapelle *de St. Jean Bapt.* qui fût bâtie l'an 1075. elle a été aux Chevaliers Templiers depuis l'an 1240. jusqu'à 1307. qu'elle fût donnée à ceux de St. Jean de Jerusalem dits de Malte, qui en ont joüi jusqu'à l'an 1664. que le Roy y fit faire une Forteresse. L'Office de Sacristain de cette Chapelle subsiste encore, quoiqu'il n'y ait aucune inspection, il est actuellement possedé par un Prêtre conventuel de l'Ordre de Malte.

Au midi du Port, sur une Montagne, est la Chapelle *de N. D. de la Garde*, environnée d'un Fort, qui en porte le nom, ainsi appellé, parce que c'est du haut de ce Fort qu'on fait la Garde pour avertir par des signaux, de l'arrivée des Bâtimens, que l'on découvre de

trente à quarante mille loin en pleine Mer. La devotion est si grande à cette Chapelle, que dés que les Gens de Mer sont agitez de quelque tempête, ou en quelque danger, ils adressent leurs vœux à Dieu, à l'honneur de la Ste. Vierge ; lors qu'ils l'aperçoivent de loin, ils chantent à deux genoux le *Salve Regina* dans leurs Bâtimens, & en passant à la Plage de Monredon, qui est au dessous de la Montagne, ils salüent avec du Canon la Ste. Vierge. Cette Chapelle est dans le district de la Paroisse de St. Ferreol : elle ne fait pas un Quartier, mais il y a tous les samedis matin grand concours de Fidéles, & principalement le Jour, & pendant l'Octave de *l'Assomption de la Ste.Vierge*: C'est aussi de là que les Marseillois appellent cette *Fête N. D. de la Garde*. La Chapelle fût bâtie l'an 1218. & environnée du Fort l'an 1540. où il y a un Gouverneur.

Tous les Vaisseaux & autres Bâtimens, qui sortent du Port pour aller aux Païs étrangers, sont tenus, lorsqu'il y a un certain nombre d'équipage reglé par l'Ordonnance du Roy, de mener un Aumônier approuvé de l'Ordinaire, pour dire la Messe, & faire les Fonctions Curiales.

Il est bon de remarquer ici, qu'il n'est que que sur les Vaisseaux & Bâtimens de la domination du Roy de France, à l'exclusion de tous autres, où l'on puisse dire la Messe: Il est cependant défendu à tous Aumôniers, par les Statuts Sinodaux de 1712. de la dire avant l'Aurore, & il leur est ordonné par les mêmes Statuts, de tenir des Regîtres à la forme de l'Ordonnance de Sa Majesté, des personnes mortes pendant leur Navigation, & de les remettre en arrivant aux Curez de la Cathédrale.

RESSORT DES GALERES.

Les Galeres du Roy ne reconnoissent point de Paroisse, mais il y a un Aumônier entretenu & fixé sur chacune pour y dire la Messe, y faire les Fonctions Curiales & les Offices Divins. A chaque heure de la nuit & du jour on entrouve un, qui est de garde pendant 24. heures, pour donner les Sacremens à ceux qui en ont besoin.

Le Général des Prêtres de St. Lazare, qu'on appelle icy de la Mission de France, en est Au-

mônier, comme on a dit *page* 140 En cette qualité il a droit de preſenter á l'Evêque les Aumôniers pour le Service deſdites Galeres ; & comme ledit Aumônier Réal ne reſide pas à Marſeille, le Supérieur du Seminaire ou de la Miſſion en fait la Fonction par Brevet de 1644. Il aſſemble tous les Aumôniers ſur la Galere Réale, lors qu'il y a ordre du Roi de chanter un *Te Deum.*

Leſdits Aumôniers ſe trouvent tous les quinze jours à la Miſſion de France, pour faire des Conferences ſpirituelles, de Morale & de doctrine, depuis la Touſſaints juſqu'à la Trinité ; & les Prêtres du Seminaire font tous les ans la Miſſion ſur quelqu'une des Galeres. Il eſt permis aux Equipages de faire leur Communion paſcale, ou ſur leur Galere ou à la Paroiſſe; dans laquelle ils demeurent, mais ils doivent aller à leur Paroiſſe, quand ils veulent ſe marier, ou faire baptiſer leurs enfans.

Il y a un Aumônier entretenu pour adminiſtrer les Sacremens dans chaque Bataillon des Troupes des Galeres, lors qu'elles ſont commandées par Terre.

Quatre autres Aumôniers étrangers pour

confesser les Forçats, qui n'entendent point la Langue Françoise, sçavoir un Allemand, un Italien, un Irlandois & un Bas-Breton.

L'Hôpital des Equipages fondé l'an 1686. à l'endroit où étoient autrefois les Infirmeries, on y reçoit les soldats, & tous ceux du Corps des Galeres, qui étant malades, veulent y aller. Il y a un Aumônier pour y faire les fonctions Curiales.

DANS L'ARCENAL.

L'*Hôpital Roïal des Forçats* établi l'an 1646. sous la direction des Prêtres de la Mission de France : on y mêne tous les Forçats & Esclaves malades, tant des Galeres, que de la Manufacture Roïale. Il y a une Chapelle ouverte & située, en façon que tous les Malades peuvent entendre la Messe, le Prône & les Offices Divins. Il y en a une autre petite & fermée, où reside le trés-St. Sacrement pour les Infirmes.

Le Bagne ou *la Manufacture Royale des Forçats* à la Darce, desservie par trois Aumôniers, qui y font les mêmes fonctions, chacun à son tour, comme sur les Galeres : il y a

L

deux Chapelles, une à l'honneur *de Saint Jean*, & l'autre sous le titre *de St. Loüis.*

La Chapelle dans le Pavillon, où un Aumônier entretenu fait les fonctions Curiales pour les Turcs convertis à la Foi, les Grecs & les Arabes, qui se trouvent sur les Galeres.

Celle *des nouvelles Ecôles Royales*, établie l'an 1707. où un Aumônier fait les Fonctions Curiales, & il a même la permission d'administrer la Communion Pascale aux Ecôliers, qui sont du corps des Galeres.

Celle *de la Maison du Roy*, autrement ditte *l'Intendance.*

DES ISLES DE LA MER.

IL y en a trois éloignées de la Ville d'environ trois mille, qui font une lieüe : elles sont de la Paroisse de la Cathedrale, & n'ont qu'un même Gouverneur, & un Aumônier entretenu qui y reside, pour faire les Fonctions Curiales aux trois Isles.

La premiere est celle *d'If*, dont le Château, qui est un Fort, porte le nom; il y a deux Chapelles, une au Donjon à l'honneur de la Ste Vierge, & l'autre au bas de la Place

ſous le titre *de la Converſion de St. Paul.*

La ſeconde Iſle eſt celle de *St. Jean Baptiſte*, ditte *de Pomegue*, on y voit une Tour dans laquelle il y a une Chapelle dediée au même Saint, où un Prêtre va dire la Meſſe tous les Dimanches & Fêtes.

La troiſiéme eſt celle de *St. Eſtienne*, ditte *Ratoneau*, on y aperçoit un petit Fort dans lequel il y a une Chapelle ſous le titre *de St. Roch*, où un Prêtre va auſſi dire la Meſſe tous les jours d'obligation.

Ces Iſles ne ſont habitées que par des Officiers & Gens de Guerre ; & lors qu'ils veulent ſe marier ou faire bâtiſer leurs enfans, ils doivent ſe rendre à la Cathedrale.

Notez, que lors qu'on parle des Fonctions Curiales pour les Citadelles, les Forts, les Galeres & les Iſles, c'eſt toûjours à l'exclusion du Bâtême & du Mariage ; chacun eſt obligé d'aller pour cela à ſa Paroiſſe.

LES TROIS PAROISSES DU TERROIR.

I.

DE *St. Julien*, dont la Fête eſt le 28. Aouſt. Le Capiſcol de la Cathedrale en

eſt Prieur primitif ; il y a un Vicaire & un ſecondaire.

Les Penitens Blancs y ſont fondez depuis l'an....

II.

DE *St. Marcel*, la Fête eſt le 16. Janv. Cette Paroiſſe eſt la Prébende d'un Chanoine de la Cathedrale, il y a un Curé & un ſecondaire.

Les Pénitens bleus établis l'an 1508.

Hors du Village il y a la Chapelle de *N.D. de Nazareth*, qui étoit la Paroiſſe, on y va accomplir beaucoup de vœux.

Celle *de St. Marc* où l'on va en proceſſion le jour de ſa Fête.

III.

DE *Château-Gombert* qui eſt une Paroiſſe nouvellement établie ſous le titre de St. Mathieu 21. Septembre ; il y a un Curé & un Secondaire.

Les Pénitens blancs fondez l'an. ....

Il y a au Terroir la Chapelle de *N. D. de Mont Carmel à la Begude*, où l'on dit la Meſſe tous les jours de Fêtes, & le Prêtre y

doit faire tous les Dimanches une instruction.

DES EGLISES DES QUARTIERS du Terroir.

CES Eglises sont des *succursales* des Paroisses de la Ville & du Terroir. On a expliqué *page* 129. ce mot de *succursales*, plusieurs sont-elles mêmes autant de grandes & nombreuses Paroisses, qui portent le nom de leur Quartier ; elles sont trés-propres & desservies par des Prêtres amovibles, qui font chacun dans le district du Quartier toutes les Fonctions Curiales, excepté celles du Bâtême & du Mariage, que l'on fait aux Paroisses dont elles dépendent ; mais les habitans des Quartiers sont obligez de faire publier une fois leur Mariage à leur Eglise, avant que d'en passer à la célebration dans leur Paroisse.

Il étoit permis aux habitans des Quartiers de faire indifferemment leur Communion Pascale ou aux Paroisses de la Ville, ou à l'Eglise de leur Quartier, mais *par une Ordonnance de* 1710. *tit. de l'Euchar.* §. 10. *pag.* 83. *des Statuts Synodaux*, on a reglé

qu'ils la feroient déſormais à l'Egliſe des Quartiers.

Il y a dans pluſieurs de ces Egliſes un *ſecond Prêtre* entretenu pour dire la premiere Meſſe les Dimanches & Fêtes de Commandement. Il y a une nouvelle Ordonnance Sinodale de 1712. qui oblige tous les Prêtres, deſſervant les Quartiers, de tenir un Regître éxact comme dans les Paroiſſes, de toutes les perſonnes qui meurent, ou qui ſont enſevelies dans leur Quartier, & de le remettre chaque année au commencement de Janvier aux Vicaires des Paroiſſes de la Ville, dont leurs Egliſes dépendent.

Les quatre *Marguilliers* que l'on appelle *Prieurs* ont ſoin de pourvoir à l'entretien de l'Egliſe & des Autels, ou des Chapelles qui y ſont, dont quelques-unes ont leurs Marguilliers particuliers. Preſque toutes ces Egliſes ont des Confréries & des Aſſemblées de dévotion appellées *Luminaires*, à cauſe de la cire & de l'huile qui s'y conſument.

QUARTIERS
Qui dépendent de la Paroisse de la Cathedrale.

AIgalades où sont les *grands Carmes* depuis l'an 1242. le Titulaire est *N. D. des Carmes* 16. Juillet, ou le Dimanche suivant. Ils furent les premiers Religieux de cet Ordre, qui entrerent en Europe l'an 1238. avec St. Loüis, qui fonda ce Couvent. Ces Peres desservent le Quartier.

Dans ce Quartier *les Peres Jesuites* ont bâti une belle & grande Maison, destinée aux Retraites, que l'on y va faire diverses fois de l'année. Ce Lieu s'appelle *la Padoüane.*

St. Barthelemy. 24. Août.

Les Beaûmes, ou *St. Antoine*, il y avoit un Hôpital fondé l'an 1222. dit *Guesn. Ann. Cit.*

Le Canet. Il y a dans ce Quartier les Chapelles *d'Aren* & du *Trioulet*, & l'hospice des *Augustins déchaussez.*

St. Charles. 4. Novembre.

Les Crottes. Tit. la Nativ. de la S. V.

Eoures. Tit. la Nativ. de la S. V.

St. Jerôme 30. Septembre, où sont les *PP. Observantins* fondez par le Roy René l'an 1470. L'on y voit un Tableau de St. François peint de sa main royale. Ces Peres servent le Quartier dans lequel sont les Chapelles de *N. D. de consolation*, où l'on dit la Messe tous les Dimanches & Fêtes; la dévotion y est le 5. Dimanche aprés Pâques; & celle de *St. Mitre.*

St. Joseph. 19. Mars. La Chapelle de *N. D. de pitié* est dans ce Quartier.

St. Loüis 25. Août. Il y a une Confrerie de Pénitens blancs fondez par ceux de Ste. Cathérine de Marseille l'an ....

Ste. Marthe 29. Juillet.

N. D. de bon secours Tit. La Visit. de la S. V.

N. D. de la Doüane Tit. L'Assomption de la sainte Vierge.

La Nerte Titre...

Les Olives, dont une partie est de la Paroisse de St. Julien. Titre la Nativité de la sainte Vierge.

La Palun. Tit. La Nativit. de la Ste. V.

les *PP. Trinitaires déchaussez* y sont depuis le 12. Mai 1658. & ils desservent le Quartier. Ils sont venus à Marseille, comme l'on a dit *pag.* 140.

QUARTIERS
qui dépendent de la Paroisse de Saint Martin.

S*Aint Barnabé* 11. Juin.

Les Comtes Tit. la Presentation de la S. V. 21. Novembre, dans le district il y a la Chapelle *de St. Vincent* où l'on dit la Messe tous les jours, & il y a un Prêtre qui y reside.

St. Dominique. 4. Août.

St. Jean du Desert. 24. Juin.

St. Just, 2. Septembre. Dans ce Quartier sont les *Péres Chartreux* ainsi appellez des Montagnes de Chartreuse, à 4. lieües de Grenoble, où saint Bruno se retira l'an 1086. Ils furent reçûs à Marseille par le Conseil de Ville le 14. Novembre 1632. mais ils ne

furent fondez par la Chartreuſe ds Villeneuve d'Avignon, que le 22, Janvier 1633. Leur Egliſe, qui eſt une des plus belles & des plus magnifiques qui ſoient en Provence, n'a été conſacrée que le 11. Decemb. 1702. Il y a dans ce même Quartier la Chapelle publique *de Ste. Madélzine.*

St. Laurent dit *la Capellete.* 10. Août, ſervi par un *Trinitaire déchauſſé*, fondé l'an 1707. 6. Avril. par *Philippe Goujon.*

St. Loup. 29. Août. Il y a au diſtrict une Chapelle publique.

De Ste. Croix ou du *St. Tronc*, ainſi appellé parce qu'il n'y a qu'une ſimple Croix. Il y a un grand concours le 3. Mai. Il y avoit autre-fois en cét endroit un Convent de Religieuſes de St. Benoît. On y voit encore des mazures de leur Egliſe.

Mazargues. Tit. St.Roch 16. Août où ſont les *Grands Carmes* depuis le 17. Novembre 1644. C'eſt la ſeule Egliſe des Quarriers, où l'on puiſſe adminiſtrer le Baptême depuis 1700.

N. D. du Mont ſous le titre de la Viſitation. 2. Juilllet.

N. D. du Roüet tit. l'Annonciation de la ſainte Vierge.

St. Pierre 29. Juin.

La Pomme dont le titulaire est *St. Dominique.* Il y a dans celle-ci une Fondation pour un Prêtre, qui y reside, pour y faire le Prône & les Offices Divins.

QUARTIERS qui dépendent de la Paroisse de Saint Ferreol.

SAint *Genets* dit *St. Giniez*, 25. Août. Dans ce Quartier est la Chapelle de Veaune sur le bord de la Mer.

St. Michel d'eau-douce, hermitage 29. Sept.

Montredon. Tit. La Nativité de la Ste. Vierge.

N. D. de bonne-Veine. Tit. N. D. des Neiges 5. Août.

St. Suffren dit *Siffren* hermitage 12. Sept.

QUARTIERS
qui dépendent de la Paroiſſe de St. Julien.

L*Es Caillols* Tit.Ste. Anne. 26. Juillet.
Les Martigaux. Tit. St. Pierre 29.Juin.
Les Olives. Tit. la Nativité de la ſainte Vierge, dépend en partie de la Cathédrale.

QUARTIERS
qui dépendent de la Paroiſſe de Saint Marcel.

L*Es Aquates*.Tit. St.Chriſtophle 25.Juillet.
Les Camoins. Tit. N.D.de l'Aſſomption. Il y a une Confrerie de *Pénitens blancs*, fondée l'an 1630.
St.Menet ou *St.Mennus*. 2.Février.
La Treille. Tit. S. Dominique. 4.Août.
La Valentine. Tit.le St.Eſprit ou la Pentecôte.

AVIS GENERAUX POUR LES Chapelles Particulieres.

DAns le Terroir de Marſeille , & dans ceux des Paroiſſes du Diocéſe , il y a un nombre prodigieux de Chapelles Domeſtiques , dans leſquelles (par les dernieres Ordonnances Sinodales de 1712.) *il n'eſt permis de dire la Meſſe les Dimanches, qu'à condition.* 1°. *Qu'on ne la dira qu'à porte fermée.* 2°. *Que ce jour-là on ne ſonnera point de cloche.* 3°. *Que les Païſans mêmes de la Baſtide où ſont les Chapelles, ne pourront pas y entendre la Meſſe, afin qu'ils aſſiſtent au Prône & aux Inſtructions, qui ſe font dans les Paroiſſes ou Egliſes des Quartiers. Il eſt auſſi declaré par les mêmes Ordonnances , que leſdites Chapelles ſont interdites* ipſo facto, *ſi l'on manque à un de ces Articles.*

Il y a auſſi dans le Terroir de toutes les Paroiſſes du Diocéſe , pluſieurs Chapelles Rurales & publiques , dont il ſeroit inutile de rapporter les noms, où leſdites Paroiſſes ont coûtume d'aller en Proceſſion le jour de leur Fête. Elles vont auſſi y faire les Stations les jours de St. Marc, des Rogations , & lors qu'il y a des Jubilés & des Dévotions extraordinaires. On a mis ſeulement ici les Chapelles qui ſont les plus frequentées, les principales , & où il y a des fondations.

LES PAROISSES FORAINES.

ON a déja dit plus haut qu'il y a 22. Paroiſſes, qui ſont hors du Terroir, que l'on trouve bien expliquées dans le *P. Gueſnay pag.* 564. avec des particularités curieuſes, *& dans le Sr. Ruffi, liv.* XI. *chap.* 5. *No.* 4. *& ſuiv.* Il y a dans chacune un Curé ou Vicaire en titre, qui a des Prêtres appellez Secondaires, pour aider aux Fonctions Curiales, & dans quelques-unes un Prêtre, qui dit la Meſſe à l'Aube du jour, qu'on nomme *Aubier.*

Il y a auſſi dans ces Paroiſſes, non-ſeulement des Chapelles Rurales, ou de campagne, mais encore des Chapelles domeſtiques où l'on a permis de dire la Meſſe, ſans les conditions requiſes pour les Chapelles, dont nous avons parlé, *page precedente.*

Dans les Chapelles publiques & rurales, il y a des Prêtres établis pour le ſoulagement de quelques Quartiers éloignez de leur Paroiſſe. On y fait depuis la derniere viſite de 1712. une inſtruction tous les Dimanches,

afin que ceux qui ne peuvent pas se rendre à la Paroisse à cause de l'éloignement, ou pour quelque autre empêchement legitime, ne soient pas privez de la parole de Dieu. Voici toutes les Paroisses Foraines par ordre Alphabetique.

I.

ALAUCH Seigneurie & Prieuré du Chapitre de la Cathedrale *Tit. St. Sebastien*, établie l'an 1363. Il y a un Vicaire, 4. Secondaires, un Aubier, & quelques Chapelains.

Il y a la confrérie des *Pénitens bleus* sous le titre de N. D. de pitié fondés l'an 1363.

Celle *des Bourras* qui s'assemblent à N. D. du château depuis 1710. tit. la Nativité de la Ste Vierge.

Un Hôpital érigé en confrérie l'an 1648. mais bâti pour les malades depuis le 23. Janvier 1693.

Une congregation *de Dames de la Misericorde* pour les pauvres honteux de la Paroisse établie le 30. May 1703.

La chapelle *de Ste Anne* prés du Village, où il y a une congregation de Filles.

AU *Terroir* l'Egliſe de N.D. *du Château*, fameuſe par les grands miracles que Dieu y a fait, & par la devotion des peuples, a été la premiere Egliſe Paroiſſiale d'Alauch.

La Chapelle *du Bureau des Fermes du Roy*, à la Bourdonaire, où l'on dit la Meſſe les jours de Fêtes, & où l'on fait une inſtruction au peuple les Dimanches.

Dans l'Egliſe *de N.D. des Anges*, deſſervie par les Prêtres de l'Oratoire, Diocéſe d'Aix, il y a une Chapelle du Diocéſe de Marſeille, qui eſt de la Paroiſſe d'Alauch.

II.

AUBAGNE eſt une Baronie appartenante à l'Evêché, comme nous avons dit *page* 123. No. 91. Elle a été Paroiſſe depuis 1164. ſous le tître *de St. Sauveur.* Le Prieuré eſt la Prébende de l'Archidiacre de la Cathedrale : Il y a dans cette Paroiſſe un Vicaire, cinq Secondaires, un Aubier, quantité de Chapelains, & pluſieurs Prêtres habituez.

Les PP. Obſervantins furent établis le 24. May 1610. ils eûrent la Chapelle de S. Roch, prés de laquelle ils furent logez juſqu'au 20. Avril 1613. qu'ils bâtirent leur Couvent.

Les Religieuses de Ste Ursule fondées le premier Juillet 1632.

Il y avoit autre fois dans Aubagne un Convent de *Religieuses Bernardines*, qui fût suprimé par l'Evêque.

Les Pénitens noirs sous le titre de la Décolation de St. Jean Bapt. le 8. May 1551. établis ensuite au Cimetiere de St. Michel le 4. Avril 1703.

Les Blancs sous le titre du St. Esprit, le 14. Juin 1624.

Les Gris ou Bourras, sous le titre de N. D. de Misericorde, & de St. Joseph, le 4. Juillet 1672.

L'Hôpital de Ste Catherine, depuis l'an 1416. étoit pour les femmes pelerines, il a été uni à celui de St. Honoré, le 13. Mars 1696. La Chapelle avoit été bâtie l'an 1684.

Il y a encore celui *de la Misericorde.*

Dans la Ville, est la Chapelle *de N. D. d'esperance* fondée l'an 1390.

Celle *de St. Roch* fondée l'an 1547.

La Chapelle du Tiers-Ordre *de St. Dominique*, sous le titre de Ste Rose, où il y a une Congregation de femmes & de filles, établie l'an 1674.

La Congregation des Filles à l'honneur de St. Enfant JESUS, commencée l'an 1682.

Dans le Terroir. La Terre de *la Penne*, dont l'Evêque est Seigneur, on y a depuis peu bâti une Chapelle érigée en succursale, sous le tître *de N. D. du Rosaire.* Le Prêtre qui la dessert, est dépendant de la Paroisse d'Aubagne, & il y fait les mêmes Fonctions que dans les Chapelles du Terroir de Marseille.

La Chapelle *de N. D. de Baudinat*, où l'on dit la Messe les Fêtes, & l'on fait une instruction au peuple tous les Dimanches depuis la derniere visite. La Chap. *de S. Pierre aux Liens* Patron du Lieu, où il y a des Messes de Fondation & un Hermitage : on y va en grande dévotion pour être délivré de la fiévre.

III.

AURIOL, Prieuré de l'Abbé de Saint Victor, pour les deux tiers, & l'autre appartient à la Cathedrale suivant leur convention. Titulaire *Saint Pierre*, il y a un Vicaire, trois Secondaires, un Aubier, & plusieurs Chapelains.

Les Pénitens Bourras.

Les Blancs, sous le tître de Ste Catherine.

Un Hôpital.

La Chapelle *de Ste Barbe*, où il y a des Fondations de Messes.

Celle *de N. D. de Misericorde.*

Au Terroir. La Chapelle *de Ste Croix* bâtie sur la pointe d'une Montagne. Tous les vendredis de l'année on y dit plusieurs Messes de Fondation, & votives.

Celle *de St. Pierre* Patron du Lieu, laquelle en étoit autre fois la Paroisse, & où il y a des Messes de Fondation. L'Abbé de S. Victor la doit entretenir, comme l'Eglise Paroissiale.

IV.

LE *BAUSSET*, Seigneurie & Prieuré de l'Evêché, Tit. *St. Eutrôpe*, il y a un Vicaire, trois Secondaires, un Aubier, & quelques Chapelains.

Il y a deux Confreries *de Penitens.*

Un Hôpital.

Une Chapelle des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint Dominique.

Au Terroir. La Chapelle publique *de N. D de Beauvoir*, ditte autrement *du vieux Bausset*, où l'on va en dévotion. Le Prêtre qui y reside, y dit tous les jours la Messe: elle étoit autre-fois la Paroisse sous le titre

de la Narivité de la Sainte Vierge.

V.

LA *CADIERE*, Prieuré de l'Abbé de St. Victor, Tit. *St. André.* La Paroiſſe eſt deſſervie par un Vicaire, trois Secondaires, un Aubier, & quelques Chapelains.

Il y a un convent *de grands Trinitaires*, fondés l'an 1637. où il y a une confrérie de Matelots.

Les Pénitens blancs, ſous le tître de Sainte Magdelaine, fondés le 3. Mars 1566.

Les Noirs ſous le titre *de N. D. de Miſericorde*, qui eſt le jour de l'Aſſomption, fondez le 15. Août. 1633. Ils portent & enſeveliſſent les Morts.

Un Hôpital.

A*U Terroir*, la Chapelle de N. D.de Pitié, & celle de St. Eloy.

La Chapelle *de St. Jean*, qui eſt un hermitage.

La Chapelle *de Ste. Croix* où il y a grande dévotion, & on y rend beaucoup de vœux. Le Prêtre, qui y reſide pour ſervir le Quartier, eſt obligé de faire tous les Dimanches l'Inſtruction & le Catéchiſme, depuis la derniere Viſite.

La Chapelle *du Château de Bandol*, où réside un Prêtre, qui y fait toutes les fonctions Curiales, excepté celles du Baptême, & du Mariage.

La Chapelle Domestique *de Rampalle*, où il est permis de dire la Messe publiquement; à condition que le Prêtre y fasse tous les Dimanches une Exhortation.

VI.

ST. CANNAT Prieuré de l'Evêché. L'ancienne Paroisse avoit pour tit. *N.D. de Vie*. Celle d'aujourd'hui a *St. André* pour Patron. Il y a un Vicaire, deux Secondaires & un Aubier.

Une Chapelle *de Pénitens blancs*, sous le titre de *N.D. de Vie* & *de St. Lazare*, fondez l'an 1555.

Un Hôpital pour les habitans & étrangers.

Une Confrerie de femmes & de filles pour les seuls habitans malades, fondée le 22. Février 1666.

Prés du Village *l'Eglise de N. D. de Vie*, sous le titre de la Nativité de la Ste. Vierge, où l'on va en Procession pour les vœux qu'on y rend, & pour entendre les Messes, qui y sont fondées.

VII.

CASSIS Port de Mer. L'Evêque en est Seigneur. C'est la Prebende d'un Chanoine de la Cathédrale. Le tit. est *St. Michel.* La Paroisse est desservie par un Vicaire, trois Secondaires, un Aubier & un Chapelain.

Il y a la Chapelle *des Pénitens blancs*, & celle *des Noirs.*

Un Hôpital pour les Passants.

Une Maison *de Charité* pour les habitans malades & incurables.

Une Chapelle *du Tiers-Ordre de S. Dominiq.*

L'Eglise *de St. Michel*, qui est au haut du vieux château, étoit autre fois la Paroisse.

Au Terroir, la Chapelle *de N.D. de santé* sur le bord de la Mer, où l'on va en dévotion accomplir des Vœux, & faire dire plusieurs Messes. Les Intendans de la Santé en sont les Marguilliers.

Celles *de St. Pierre & de St. Clair*, bâties des deux côtez du Port, sur le bord de la Mer.

Et de *Ste. Croix*, où il y a un hermitage.

VIII.

LE CASTELET, la Paroisse a été des Templiers. On y voit encore leurs

Armes. C'est une Prebende de deux Chanoines de la Cathédrale. Le titre est *Saint Sauveur* ou *la Transfiguration*. 6. Août.

Le Patron est *St. Clair*. 2. Janvier. Elle est desservie par un Vicaire, deux Secondaires & un Aubier.

Il y a une Chapelle *de Pénitens blancs*, dédiée à N. D. *de Pitié*.

Un Hôpital.

Une Chapelle de St. Eloy.

Au Terroir, la Chapelle de N. D. *de la Pinete*, sous le titre *de l'Assomption*. Elle étoit l'ancienne Paroisse. Il y reside un hermite, à qui il est permis de faire dire la Messe toutes les Fêtes. Mais les Dimanches, on ne peut la dire qu'aprés le Prône de la Paroisse. On a ordonné depuis peu que le Prêtre y fit une Instruction. Il y a des Messes de fondation.

Celle *de Ste. Anne* y est de grande dévotion; un Prêtre qui y reside, y fait les fonctions des Prêtres des quartiers. L'on y va accomplir plusieurs Vœux.

IX.

CEIRESTE Prieuré de l'Abbé de St. Victor, tit. *la Transfiguration*. Le Pa-

tron *St. Blaise.* Il y a un Vicaire, deux Secondaires & un Aubier.

Il y a *les Pénitens blancs* sous le titre de *St. Jacques le Min.* fondez le 8. Mai 1566.

Les *Pénitens noirs* sous le titre de *N. D. de Misericorde*, fondez l'an 1637.

Une Maison *de Charité* pour les pauvres malades de la Paroisse, fondée le 3. Février 1683.

La Chapelle *de Ste. Cathérine* prés du village. Et celle *de St. Roch* au bout du Village, où il y a grande dévotion.

X.

LA CIOTAT. ou comme l'on diroit en françois LA CITÉ; Port de Mer. La situation est des plus agreables. Prieuré de l'Abbaïe de St. Victor, dont le tit. est *l'Assomption de la Ste. Vierge*; & le Patron *St. Pierre*, il y a dans cette Paroisse un Curé, cinq Secondaires, un Aubier, plusieurs Chapelains & Prêtres habituez.

Les Prêtres de l'Oratoire y sont établis depuis l'an 1618. Le titulaire de leur Eglise est *sainte Anne.*

Les Péres Capucins établis le 7. Mai 1606. Leur tit. est *la Conception de la Ste. Vierge.*

Les Péres Servites fondez l'an 1621. à *Font-sainte* quartier du Terroir, dépendant de la Paroisse de Ceyreste, jusques à l'an 1693. qu'ils s'établirent dans la Ville. Leur tit. est *N. D. de Pitié.*

Les Péres Minimes fondez l'an 1634. tit. *La Purification de la sainte Vierge.*

Les Religieuses *de sainte Ursule* l'an 1616.

De saint Bernard 25. Avril 1642.

Les Pénitens blancs ont logé où sont aujourd'hui les Ursulines, jusques à l'an 1614. qu'ils se sont établis à leur Chapelle dediée *à sainte Barbe.*

Les Bleus sous le titre de *la Nativité de la sainte Vierge*, établis le 24. Avril 1628. Leur chapelle est une des plus belles de la Province.

Les Noirs sous le titre *de N. D. des Neiges*, établis le 15. Août 1630. dans la Chapelle où sont les Péres Servites, laquelle ils vendirent ausdits Religieux l'an 1693. pour se placer où ils sont à present. Ils ensevelissent par charité les pauvres de tout sexe.

Un Hôpital, sous le titre *de saint Jacques*, fondé l'an 1590.

La Confrerie des Dames *de la Misericorde*

établie l'an 1703. sous le titre de *l'Immaculée Conception*, pour donner du secours aux malades honteux.

LES TIERS-ORDRES. 1°. *De saint François* aux Capucins pour les femmes, sous le titre de *la Conception.*

2°. *De saint François de Paule* aux Minimes pour les femmes sous le titre *dudit saint.*

3°. *De saint Dominique* pour les femmes sous le titre du même saint.

La Congregation des Filles sous le titre de *la Presentation*, établie le 31. Octobre 1706.

Les chapelles *de saint Antoine l'Ermite*, où il y a fondation de Messes Dimanches & Fêtes.

De *N. D. des Calfats*, tit. *la Visitation* où l'on dit la Messe Dimanches & Fêtes.

AU *Terroir*, les Chapelles *de N. D. de la Garde*, tit. *la Conception.* L'on y dit plusieurs Messes votives pendant l'année. Elle est fameuse par les Vœux, que les gens de mer y accomplissent.

De sainte Croix sur une Montagne, un hermite y reside. Il y a dévotion sur-tout le 3. Mai, qui est le jour de la Fête.

XI.

CUGES, cette Paroisse, qui est un Prieuré de l'Evêché, étoit autre fois dans la Montagne par où l'on va au St.Pilon: elle fut ensuite où est l'hermitage de Ste.Croix,& il y a encore des mazures du vieux Château. Enfin elle a été bâtie au pied de la colline, au bout d'une agréable plaine où elle est aujourd'hui. Le tit. est *l'Assomption de la sainte Vierge*, le Patron *saint Antoine de Padoüe*, dont les habitans ont ressenti la puissante protection, sur tout lors que le feu, qui les menaçoit le 28. Juillet 1709. s'arrêta à la priere qu'ils firent à ce grand Saint. L'Eglise qui est desservie par un Vicaire & deux Secondaires, a été bâtie en trois temps: la grande nef en 1546. l'aîle droite en 1619. & la gauche quelque tems aprés.

Il y a des *Penitens Blancs* sous le titre *du saint Esprit*, qui vont une fois tous les ans en procession à la sainte Baûme.

Un Bureau de charité pour les pauvres.

Un Tiers-Ordre *de saint Dominique* d'hommes & de femmes.

Une Congregation de Filles, dont le titre est *la Purif.* Dans cette Paroisse il y a la

chapelle rurale de *Ribous*, Prieuré de l'Abbé de St. Victor, qui paie le Prêtre, qui y fait les Fonctions curiales.

XII.

GEMENOZ Prieuré du Chapitre des Acoules, tit. *saint Sebastien*, il y a un Vicaire, un Secondaire, & un Hôpital.

A*U Terroir*. La Chapelle *de saint Martin* ancienne Paroisse. Celle de *St. Jean de Garguiers*, où les malades vont en dévotion faire des neuvaines à l'honneur *de saint Jean Baptiste*. Il y a un Prêtre entretenu.

L'hermitage *de saint Clair* sur la Montagne est dans une espece de désert.

La Chapelle *de saint Pons*, où étoient autre fois les Religieuses transferées à Hyeres. La solitude y est si belle, qu'il y a des personnes, qui y vivent en retraite par un esprit de pénitence.

XIII.

JULIANS Paroisse nouvellement établie sous le titre *de saint André*, annexe de la Prébende du Chanoine Théologal de la Cathedrale, qui a cedé par Transaction son droit au Curé qui en est Prieur, & qui dessert seul la Paroisse.

XIV.

MELNES, ou MEOUNES Seigneurie de l'Evêque, prieuré du Chapitre de la Cathedrale, tit. *de saint Eutrôpe.* Il y a un Vicaire & deux Secondaires, une Chapelle *de Pénitens*, & un *Hôpital.*

A*U Terroir. La Chartreuse de Monrieux,* fondée depuis 1117. c'est la quatriéme Maison de *l'Ordre des Chartreux.* On croit par tradition qu'il y avoit eû là des Cassianites dans un vieux reste de Monastére qu'on y voit.

La Chapelle de *sainte Anne*, où il y a Fondation de Messes, celle *de saint Lazare* patron du Diocése.

XV.

NANS, Prieuré de l'Abbé de Saint Victor, ancienne paroisse avant même 1272. tit. autrefois *St. Sebastien*, aujourd'hui *saint Laurent* depuis 1552. à cause de l'ancienne Eglise unie à celle de saint Laurent. Il y a un Vicaire, un Secondaire & un Aubier.

Les Pénitens blancs sous le titre de *N. D. de Misericorde*, fondez l'an 1623. Ils vont à la Ste. Baume la troisiéme Fête de pâques.

Un Hôpital pour les Passants.

XVI.

LES PENNES, prebende d'un chanoine de la Cathédrale, tit. *saint Blaize*. L'Eglise fut sacrée l'an 1072. Il y a un Vicaire, & un Secondaire.

Les Pénitens blancs font leurs exercices dans la Chapelle du prieuré regulier de St. *Victor*, dépendante de ladite Abbaïe.

Dans la *Terre de Septemes* sont les deux Chapelles de *Septemes* & de *Cadenaux* Succursales.

Septemes est une des anciennes du Diocése, puisqu'elle fut benîte l'an 1056.

XVII.

PEPIN partie de la Prébende du Sacristain de la Cathedrale, titre *saint Martin*.

Il y a dans cette Paroisse la Terre de *Vers-Pechaury* Prieuré de l'Evêché, où sont les Chapelles rurales *de sainte Croix*, & *de sainte Magdelaine*.

XVIII.

LE *Plan* d'AUPS Prieuré de l'Abbé de Saint Victor, tit. *saint Jacques*; il n'y a que le Curé qui la dessert.

AU *Terroir. La sainte Baûme*, fameuse par la retraite & la pénitence *de sainte Marie Madelaine* Sœur de Saint Lazare. L'Eglise est desservie par les PP. Prêcheurs Reformez, c'est un Vicariat de leur convent Roïal de St. Maximin, on y va de toute part en dévotion. La chapelle du *saint Pilon* sur le haut de la Montagne, qui est au dessus de celle où est la *sainte Baûme*, est aussi fort renommée.

XIX.

ROQUEFORT, ou *N. D. de Beauvoir*, partie de la prébende d'un Chanoine de la Cathedrale, tit. *L'Assomption de la sainte Vierge.* Il y a un Vicaire qui la dessert seul.

XX.

ROQUEVAIRE Prébende du Sacristain de la Cathedrale, tit. *saint Vincent*, il y a un Vicaire, deux Secondaires, un Aubier & quelques Prêtres habituez.

Les Penitens blancs, sous le tître *de sainte Catherine*, y ont été fondez l'an 1609.

AU *Terroir, La Chapelle de Lascours*, ou *N. D. de pitié* qui est succursale, le Prêtre y est entretenu par le Sacristain de la Cathedrale.

De St. Vincent Patron du Lieu, où reside un Hermite : il y a des Messes de Fondation: c'est un Prieuré de la Cathedrale.

De St. Roch. où il y a aussi des Messes fondées pour certains jours de l'année, de même en celle *de sainte Anne.*

La Chapelle domestique *de l'Etoile*, où il est permis de dire la Messe publiquement.

X X I.

SIGNE. Baronie de l'Evêché, depuis l'an 1257. & Prieuré du Chapitre de la Cathedrale, tit. *saint Pierre.* Patron *saint Jean Bapt.* elle est desservie par un Vicaire, trois Secondaires & un Aubier.

Les Pénitens blancs, tit. *la sainte Trinité.*

Un Hôpital fondé l'an 1693.

Un Bureau de Charité pour les pauvres.

Dans le Village est la Chapelle *de Saint Jean Bapt.* on y dit à l'Aube une Messe fondée depuis le 6. Janvier 1486. Elle est d'obligation pendant toute l'année, & les Habitans de la Campagne vont l'entendre. Il y a un Prêtre en titre.

AU *Terroir.* Il y a la nouvelle Chapelle *de N. D. de Misericorde*, fondée l'an 1712. dans le désert de la terre *de Menarguette*,

dépendante

dépendante de l'Evêché, où l'Evêque a établi un Solitaire, à qui il est permis de faire toutes les Fonctions Curiales (excepté celles du Bâtême & du Mariage) de recevoir des Compagnons, & d'y vivre en Communauté sous les Reglemens qu'on lui a donné.

La Chapelle *de St. Antoine* qui sert aux Habitans de ladite Terre depuis un temps immemorial.

La Chapelle *de l'Assompt. de la Ste. Vierge*, où il y a une Congregation d'Hommes.

De St. Eutrôpe, où l'on fait dire des Messes votives pour les hydropiques.

XXII.

SAINT ZACHARIE, Prieuré en Commande, dépendant de l'Abbaïe *de Saint Victor*, tit. *St. Jean Bapt.* L'Eglise fût sacrée l'an 1072. Il y a un Vicaire, un Secondaire & un Aubier fondé l'an 1503. La Paroisse est établie depuis 1368.

Les PP. Prêcheurs Reformez y ont un Hospice, qui est un Vicariat du Convent Roïal de St. Maximin.

Il y a un Prieuré *de Religieuses*, autre-fois Cssianites depuis l'an 450. & maintenant *Bendictines*, dépendantes de l'Abbaïe de

St. Victor. *Guesn.* en parle fort au long l'an 647. n. 2. Elles avoient demeuré prés *de la Ste. Baûme*, d'où elles se retirerent à *Saint Zacharie* aprés beaucoup de persecutions, jusqu'à 1630. qu'elles y ont été établies On y garde un Soulier de la *Ste. Vierge.*

Il y a une Chapelle *de Pénitens blancs* sous le tître *de N. D. de pitié*, fondez l'an 1566. qui vont en Procession à la *Ste. Baûme* la seconde Fête de la Pentecôte.

Un Hôpital foudé le 30. Mars 1542.

AU *Terroir.* La Chapelle *du Prieuré d'Orgnon*, tit *N. D. de Nazareth*, *jour de l'Assompt.* elle a été Paroisse, & est aujourd'hui un Prieuré de la Collation du Prevôt de la Cathedrale, où un Prêtre fait le Service.

De Ste. Croix, ditte aussi *de St. Clair* sur la Montagne, les Fidéles y ont beaucoup de dévotion, & l'on y dit plusieurs Messes votives pendant l'année.

De St. Roch, & *de St. Sebastien.*

On trouve dans toutes les Paroisses du Diocése diverses œuvres de pieté pour le soulagement des pauvres, comme aussi de Maîtres & Maîtresses d'Ecôles entretenus par les Communautez des Lieux, sous l'Apro-

bation de l'Ordinaire, conformément aux Declarations du Roy.

HERMITAGES ET HERMITES.

PResque toutes les Paroisses du Diocése ont un Hermite dans leur district, où il y a une Chapelle & un Hermitage : On a marqué aux Hermites, qui sont auprés de Marseille, certains jours ausquels il leur est permis de venir faire la quête toutes les semaines.

Tous les Hermites du Diocése se rendent à Marseille, pour assister en corps sous une Croix, qui leur est particuliere, à la Procession de la Fête de St. Lazare le 31. Août, comme l'on l'a dit dans le Calendrier, page 49. c'est dans ce tems-là qu'ils sont obligez de se presenter devant l'Evêque, pour faire renouveller la permission de demeurer dans le Diocése, en raportant des Certificats de leur vie & mœurs, des Curez & Vicaires de

leur Paroiſſe, & de leur éxactitude à obſerver les dernieres Ordonnances, qu'on a faites pour eux.

Il leur eſt défendu par ces Ordonnances du 5. Juillet 1711. renouvellées dans les Statuts Synodaux de 1712. page 106. de ſejourner dans la Ville de Marſeille, ſans une permiſſion par écrit. Les Hôtes & Cabaretiers y ſont avertis de ne point les recevoir, s'ils ne portent ladite permiſſion ſignée par l'Ordinaire. Par les mêmes Ordonnances il eſt défendu auſdits Hermites, ſous peine d'excommunication, *ipſo facto*, de boire & manger dans les Cabarets & Lieux publics, s'ils ne ſont éloignez d'une lieüe de leur demeure, & dans un voïage néceſſaire.

TABLE
CHRONOLOGIQUE

Des Communautez d'Hommes, & de Filles du Diocéſe de Marſeille.

L'*Abbaïe de St. Victor, temps immémorial*, page 150
L'Abbaïe de S. Sauveur de Filles 420. p. 148
L'Abbaïe de S. Zacharie de Filles 450. p. 199
Les Chartreux de Monrieux 1117. p. 195
Les PP. de S. Antoine de Marſeill. 1201. p. 133
Les grands Trinitaires de Marſ. 1203. p. 1033
Les PP. Prêcheurs de Marſeille 1224. p. 139
L'Abbaïe des Dames de Sion. 1242. page 140
Les PP. Carmes d'Aigalades. 1242. page 175
Les Relig. de Ste. Claire de Marſ. 1254. page 133

Les Peres Augustins de Mars. 1258. page 139
Les Peres Carmes de Mars. 1285. page 133
Les Peres Observantins de Mars. 1432. page 133
Les Peres Observantins de St. Jerôme 1470. page 174
Les Peres Servites de Mars. 1555. p. 133
Les Peres Capucins de Mars. 1578. p. 139
Les Peres Jesuîtes de Ste. Croix 1579. p. 144
Les Peres Minimes de Mars. 1583. p. 139
Les Augustins déchaussez de Mars. 1605. p. 139
Les Peres Capucins de la Ciotat 1606. p. 190
Les Peres Observantins d'Aubagne 1609. p. 182
Les Bernardines du petit Puits 1612. p. 133
Les Ursulines de la Ciotat 1616. p. 191
Les Prêtres de l'Oratoire de la Ciotat 1618. p. 190
Les Prêtres de l'Orat. de Mars. 1620. p. 133
Les Peres Servites de la Ciotat 1621. p. 191
Les Peres Recolets de Mars. 1621. p. 139
Les Carmelites de Mars 9. *Mars.* 1623. p. 134
Le 1. *Monastére de la Visitation* 11. *May* 1623. p. 134
Les Capucines de Mars. 14. *Juillet* 1623. p. 140
Les Peres Jesuîtes de S. Jeaume 9. *Août* 1623. p. 139

Les Repenties de Marſ. 1630. p. 146
Les Peres Chartreux de Marſ. 1632. p. 175
Les Vrſulines d'Aubagne 1632. p. 183
Les Peres Carmes déchauſſez de Marſ. 1633. p. 149
Les Peres Minimes de la Ciotat 1634. p. 191
Les Auguſtines de Marſ. 1636. p. 145.
Les Trinitaires de la Cadiere 1637. p. 186.
Les Bernardines du Quay 15. *Janv.* 1637. p. 150
Les Dominicaines de Marſ. 3. *Juill.* 1637. p. 141
La Miſſion de Provence 1638. p. 139
Les Recolletes de Marſ. 1640. p. 141
Les *Religieuſes de la Miſericorde* 21. *Fev.* 1642. p. 141
Les *Bernardines de la Ciotat* 25. *Avril* 1642. p. 191
Les *Peres Fueillans de Marſ.* 1643. p. 140
Les *Peres Carmes de Mazargues* 1644. p. 176
Les *Preſentines de Marſ.* 1647. p. 141
La *Miſſion de France* 1648. p. 140
Le ſecond Monaſtére de la Viſitation 1651. p. 141
Les Lionnoiſes de *Marſ.* 1651. p. 141

Les *Peres de la Merci de Marſ.* 1654. p. 140
Les *Peres Trinitair. de la Paiun* 1658. p. 175
Les *Religieuſes du S. Sacrement* 1659. p. 134
Les *Trinitaires déchauſſez de Marſ.* 1684. p. 149
Les *Peres Prêcheurs de la Sainte Baûme.* p. 197
Les *Peres Prêcheurs de S. Zacharie.* p. 199

LES CONFRERIES DES PENITENS, ſelon leur Ancienneté.

LEs *Bleus d'Alauch* l'an 1363. pag. 181
Les Blancs de Ste. Catherine 1400. p. 148
Les Bleus de N.D. de Pitié 1506. p. 142
Les Bleus de St. Marcel 1508. p. 170
Les Blancs du St. Eſprit 1511. p. 145
Les Blancs de la Trinité Vieille 1514. p. 135
Les Noirs de St. Jean-baptiſte 1521. p. 135
Les Bleus des Grands Carmes 1531. p. 135
Les Gris de St. Antoine 1550. p. 142
Les Blancs de St. Lazare 1550. p. 135
Les Noirs d'Aubagne 1551 p. 183
Les Blancs de St. Cannat 1555. p. 187
Les Bleus de la Trinite nouvelle 1566. p. 135
Les Blancs de St. Zacharie 1566. p. 200
Les Blancs de la Cadiere 1566. p. 186
Les Blancs de Ceyreſte 1566. p. 190
Les Gris du Bon Jeſus 1591. p. 136
Les Minimes de Ste. Croix 1606. p. 136
Les Blancs de Roquevaire 1609. p. 197
Les Blancs de la Ciotat 1614. p. 191

Les Blancs de Château-Gombert 1617. p.170
Les Gris dits Carmelins 1621. p. 136
Les Blancs de Nans 1623. p. 195
Les Blancs d'Aubagne 1624. p. 183
Les Bleus de la Ciotat 1628. p. 191
Les Noirs de la Ciotat 1630. p. 191
Les Blancs des Camoins 1630. p. 178
Les Noirs de la Cadiere 1633. p. 186
Les Noirs de Ceyreste 1637. p. 190
Les Gris de St. Maur 1662. p. 145
Les Bourras d'Aubagne 1672. p. 183
Les Bourras d'Alauch 1710. p. 181

CEUX DONT ON NE SÇAIT PAS LE TEMPS.

L*Es Pénitens Blancs de St. Julien.* p.170
Les Blancs du Quartier de S Loüis p.174
Les Blancs & les Bourras d'Auriol p. 184
Les deux Confreries du Bausset p.185
Les Blancs & les Noirs de Cassis. p. 188
Les Blancs du Castellet. p. 189
Les Blancs de Cuges p. 193
Ceux de Meounes. p. 195
Les Blancs des Pennes. p. 196.
Les Blancs de Signe p. 198

LE TEMPS DES FONDATIONS de Hôpitaux.

DU St. Esprit à Marseille 1188. p. 145
De S. Jacques des Pelerins 1200. p. 137
De Ste. Catherine d'Aubagne 1416. p. 183
De saint Zacharie 1542. p. 200
De saint Eutrope de Marseille 1550. p. 137
Des Filles grises Orphelines 1575. p 148
De la Misericorde à Marseille 1578. p. 146
De saint Jacques à la Ciotat 1590. p. 191
De la Charité à Marseille 1640. p. 135
Des Filles du Refuge 1640. p. 146
Des Forçats à l'Arcenal 1646. p. 167
D'Alauch pour les Malades 1648. p. 181
Des Convalescens à Marseille 1654. p. 142
Des Enfans abandonnez 1672. p. 137
Des Filles de la Providence 1678. p. 142
De la Charité à Ceyreste 1683. p. 190
De l'équipage des Galeres 1686. p. 167
Des Insensez à Marseille 1692. p. 137
Des Incurables à Marseille 1693. p. 142
De Signe pour les Malades 1693. p. 198

De l'Entrepôt à Marseille 1695. p. 146
Le Mont de Pieté 1695. p. 142
De St. Honoré d'Aubagne 1695. p. 183

LES HOPITAUX
dont on ne sçait pas le temps de la Fondation.

LA Misericorde à Aubagne p. 183
Celui d'Auriol. p. 184
Du Bausset. p. 185
De la Cadiere. p. 186
De St. Cannat. p. 187
De Cassis. p. 188
Du Castelet. p. 189
De Meounes. p. 195
De Nans. p. 196

OMISSIONS.

DEpuis l'Impreſſion de cét Ouvrage, on a établi dans la Paroiſſe de S. Martin (dont il eſt parlé dans la page 138.) une Confrérie pour l'Adoration publique & perpetuelle du *Très-Saint Sacrement*, le 16. Avril 1713. comme on l'avoit fait dans la Paroiſſe de St. Ferreol, marqué à la page 149.

Dans les Quartiers, qui dépendent de la Paroiſſe de la Cathédrale, page 173. on a oublié *le Quartier de Ceons*, ou *Encens*, dont le tit. eſt Saint André Apôtre, le 30. Novembre.

Dans la Paroiſſe des Accoules, on a omis page 151. parmi les œuvres de pieté, qu'il y a ſous la direction d'une Societé de Dames, *la Chambre des Servantes*, où l'on retire depuis environ 50. ans, celles qui viennent en cette Ville pour ſervir, & celles qui ſe trouvent ſans être placées, ou qui ſont renvoïées à heures indûës, ou autrement

par leurs Maîtres & Maîtresses. Il y a une Femme vertüeuse, qu'on appelle *la Mere*, qui les instruit de leur devoir, leur fait faire leurs prieres, les occupe au travail, & s'emploïe avec les Dames à les loger chez de Gens de bien.

L'on a apris que la Paroisse de Château Gombert (dont il est parlé dans la page 170.) a été établie le 1. *Fev.* 1707.

On a aussi omis, page 64. qu'à la Chapelle de Sainte Barbe, *les Chauderoniers* & les *Salpêtriers* sont de la Confrérie.

Enfin à la page 194. il est parlé *de l'Hôpital de Gemenos*, que l'on a omis parmi les Hôpitaux, dont on ne sçait pas le temps de la Fondation.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 14. ligne 10 à l'âge de 13. *ans*, lisés *de* 15.
P. 51. l. 21. *Heracius.* lisés *Heraclius.*
P. 82. l. 2. ajoûtez *à St. Martin, & aux Accoules Sermon.*
P. 134. l. 21. *Novicat*, lisés *Noviciat.*
P. 138. l. 9. *fait*, lisés *faite.*
P. 141. l. 15. 1673. *lisés* 1637.
P. 144. l. 7. *le* 2. *Fevrier*, lisés *le* 21. *Nov.*
P. 152. l. 8. *on a établi*, lisés *Monseigneur l'Evêque a établi.*
P. 153. l. 3. *Monseigneur leur fait une exhortation*, lisés *il y a une exhortation en presence de Monseigneur l'Evêque.*
P. 160. l. 1. *Aumônier*, lisés *Aumônier Réal.*
P. 171. l 21. *de* 1710. lisés 1712.
P. 180. l. 15. *sans les conditions*, lisés *sous les conditions.*
P. 180. l. 22. *Visite de* 1712. lisés 1711.
P. 180. l. 19. *Chapelle de Ste. Croix*, lisés *de Saint Ceris.*
P. 196. l. 17. *Vers-Pechaury*, lisés *de Ners & de Pechaury.*
P. 201. l. 5. *Hermite*, lisés *Hermitage.*
l. 6. *Hermitage*, lisés *Hermite.*
P. 200. l. 15. *du Prevôt de la Cathédrale*, lisés *de l'Ordinaire.*

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

a39003 009522235b